

L'Action NATIONALE

volume XCVII numéro 4

AVRIL 2007

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

avril 2007

L'ACTION NATIONALE volume XCVII numéro 4

L'Action NATIONALE



Éditorial

Reprenons dans le bon ordre

-*Robert Laplante*

Articles

Souveraineté ou indépendance, faux dilemme

-*Gaston Laurion*

16

La situation démographique de l'Est-du-Québec

-*Majella Simard*

21

Éolien et paysage : pour une véritable démarche de développement territorial

-*Marie-José Fortin, Gérald Domon*

27

Dossier

REGARDS SUR LES
COOPÉRATIVES DE SANTÉ

Pourquoi une coopérative de services de santé ?

-*Claude Béland*

48

Vers une gouverne de leur santé par les citoyens !

-*Marie-Joëlle Brassard*

56

Du rêve à la réalité

-*Guy Benoit*

62

La place des médecins dans les projets de coopératives de santé

-*Bernard Gélinas*

73

Une coopération pour l'amélioration des soins de santé

-*Jacques Bourgeois*

81

Un projet porté par les citoyens

-*Alain Vallée*

93

Les coopératives de services de santé : désormais plus qu'une hypothèse !

-*Jean-Pierre Girard*

98

Lire

Lire les essais

105

Livres reçus

132

Index des annonceurs

139

Volume XCVII numéro 4
AVRIL 2007



Michel Dupont
Gitane
Estampe

Guilde graphique
www.guildegraphique.com



Location d'outils
SIMPLEX

28 succursales • 50 000 outils
Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
Numéro sans frais: 1-866-845-8533
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire*; Richard Gervais, *philosophe*; Lise Lebrun, *animatrice communautaire*; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales*; Pierre Noreau, *Centre de recherche en Droit public, Université de Montréal*; Michel Rioux; Pierre Serré, *chercheur*. **Comité de lecture:** Claude-Bariteau, *anthropologue, Université Laval*; Jean-Jacques Chagnon; Lucia-Ferretti; Alain-Laramée, *professeur, TÉLUQ*; Chrystiane Pelchat, *enseignante*; Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*; Paul-Émile Roy, *écrivain*. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Jean-Louis Bourque; Lucia Ferretti (UQTR) **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock-Côté.

Oeuvre du mois: Gitane de Michel Dupont

Michel Dupont est né à Montréal en 1950. Il est peintre, graveur et sculpteur autodidacte. C'est l'estampe qui a été le point de départ de sa pratique artistique. «Je n'ai pas fait l'École des Beaux-Arts, mais en Europe j'ai fait plusieurs ateliers [...] Pour mes œuvres uniques, j'ai mis au point une technique qui se situe quelque part entre l'estampe et la peinture. En fait, je travaille le support comme une porte d'entrée. Avec ma technique, c'est le support qui importe. Je sculpte le support, qui est un papier robuste et fibreux. Cette étape se fait sur un papier humide. En quelques minutes, mon improvisation, guidée uniquement par la correspondance des lignes et des formes, place les éléments de l'œuvre. Une fois cette étape terminée, j'ajoute de la couleur. Je n'ai aucune démarche théorique. Je m'amuse à créer des signes sur le papier, des signes qui dynamisent la surface, lui donnent un caractère unique. C'est avant tout une exploration liée à l'esthétisme. Après une journée dans l'atelier, il n'y a qu'une œuvre sur dix qui survit: les autres sont détruites.»

* Extrait de l'article «Michel Dupont», par Robert Bernier, *Revue Parcours*, vol. 11, nffl 2

ÉDITORIAL

Robert Laplante

REPRENONS
DANS LE BON ORDRE

C'est parti. Ça recommence. C'était aussi prévisible qu'inévitable, le Parti québécois est pris de convulsions. Le réel le rattrape, pas seulement le choc électoral. Le parti qui a refusé farouchement de faire les remises en question qui s'imposaient vient de se faire rappeler à l'ordre par le peuple. Et le revoilà hanté par ses vieux démons de la démission maquillée qui se donne des airs de pragmatisme. Il y a quelque chose de troublant et de profondément malsain dans la résurgence périodique de ce fantasme autodestructeur. La PQ ne dévore pas ses chefs, il est phagocyté par les semeurs de doute et les velléitaires. Ce n'est pas vrai qu'il tue ses chefs, ce sont eux qui démobilisent les militants et font tout pour les repousser aux tâches de simples collecteurs de fonds et d'organiseurs d'élection.

La coalition qui a donné naissance à ce parti et qui s'effiloche de plus en plus rapidement a pratiquement toujours été dominée par le courant technocratique du nationalisme rénovateur du gouvernement provincial et l'ordre *canadian*, courant cimenté par une approche stratégique, l'étapisme. Une seule fois, sous la gouverne de Jacques Parizeau, les indépendantistes ont-ils vraiment orienté le parti et réussi à coaliser le mouvement national dans son ensemble. Nous le savons maintenant depuis la biographie que lui a consacrée Pierre Duchesne, Parizeau a réussi à prendre la barre en

naviguant contre des vents contraires et des courants sournois provenant tout autant de l'intérieur que de l'extérieur du parti. Il a pu le faire et réussir à lancer l'opération de 1995 en mobilisant une véritable masse de militants et, c'est pathétique d'avoir à le dire, en manoeuvrant pour neutraliser une bonne partie de son conseil des ministres. Il a su triompher d'abord de l'étapisme qu'il a porté à ses ultimes aboutissants et conduire le référendum à une victoire qui lui a été volé par des manoeuvres frauduleuses et illégitimes facilités par cette approche stratégique minimaliste et trop univoque.

On connaît la suite. Ce parti, depuis lors, n'a cessé de s'enliser dans la politique des lamentations, incapable de reprendre l'offensive et de se redonner un espace politique. Il a sombré dans une indigence intellectuelle qui a, certes, conforté son establishment et ses apparatchiks mais qui l'a totalement laissé à la merci de l'adversaire. Le Canada a fait le jeu, déstabilisant les finances publiques, lançant une guerre de propagande sans précédent et une offensive juridique qui ont enfermé complètement la nation dans une infernale logique de minorisation. Le gouvernement péquiste s'est présenté devant le peuple et un très grand nombre de souverainistes sont restés chez eux, repoussés par une campagne provinciale strictement incantatoire, sans enjeu national sinon celui de savoir à quelle fréquence le mot *référendum* allait être prononcé.

Le résultat est clair : servi par un parti dominé par les velléitaires mais tenu en vie par les indépendantistes d'une abnégation à toute épreuve, le mouvement d'émancipation nationale a perdu l'initiative historique. L'étapisme qui a continué de lui servir de cadre stratégique n'est pas seulement devenu inutile, il est devenu dangereux : il a servi à laisser croire que tout était encore jouable comme si la défaite n'avait pas

eu lieu, comme si Ottawa n'avait pas lancé une offensive massive et déployer un formidable arsenal pour briser non seulement la stratégie mais aussi la cohésion nationale.

La Saison des idées aurait dû fournir au PQ l'occasion de se ressaisir. Il est bien évident, a posteriori, qu'elle n'a pas été conçue et lancée pour cela. Il s'agissait d'une manœuvre strictement occupationnelle qui permettait de gagner du temps et de canaliser l'énergie des militants effarés par le désastre électoral de 2003. L'ennui, la surprise, c'est que comme toujours dans ce parti, les indépendantistes ont pris la chose au sérieux. Et, fidèles au mot de Jacques Parizeau, ils ont entrepris de réfléchir en soulevant chaque pierre. La chose n'a pas manqué de frapper de stupeur les brasseurs de papier et les aménagés de statu quo. La réaction ne s'est pas fait attendre.

L'appareil a joué de toutes ses ressources pour limiter et encadrer la réflexion. L'enjeu, il était clair : ne pas toucher à l'étapisme, ne rien faire ou décider de ce qui eut pu remettre en cause ce que les étapistes tiennent pour un lien sacré : l'association de l'option et du référendum consultatif. Les bonimenteurs qui nous tiennent lieu d'analystes politiques et la plus large part des scribouilleurs à gages de Gesca leur ont facilité la tâche. La chasse aux caribous a été ouverte et tous les braconniers de la désinformation s'en sont donné à cœur joie. Réalisés par des mercenaires payés ou de candides bénévoles conscrits, les manœuvres pour faire dévier les débats ont été mis en scène dans une espèce de western poutine se déroulant dans les marécages de la pensée molle et de la médiocrité satisfaite où les *purs et durs* inventés ont été opposés aux *pragmatiques réalistes*. La confusion s'est installée et elle a été entretenue par tous ceux, au PQ comme chez les inconditionnels du Canada, qui tenaient absolument à ce que l'étapisme reste un horizon indépassable.

Le mélo que nous a servi André Boisclair constitue l'ultime aboutissement de ce paradigme. Et les tapageurs qui s'agitent chez Gesca et ailleurs pour y lire la mise à mort de l'idée d'indépendance ne servent qu'à empêcher de penser. Il y a une confusion entretenue malicieusement entre l'objectif et les moyens de le réaliser. Le mantra étapiste et référendaire a été tellement répété qu'il a fini par imposer chez beaucoup de gens une étrange association : référendum et souveraineté sont traités comme synonymes. Renoncer au référendum, ce serait renoncer à faire l'indépendance. Et pour rendre la chose encore plus tordue, il suffisait de faire du référendum consultatif la quintessence de la démocratie pour que toute pensée explorant le recours à d'autres moyens soit immédiatement déclarée anti-démocratique. Le syllogisme névrotique règne en maître et l'on ne s'entend plus penser.

Reprenons donc les choses dans le bon ordre.

Le débat qui s'est esquissé au lendemain de l'élection de 2003 n'a pas d'abord été l'initiative du PQ. Le Rassemblement pour l'indépendance du Québec, *L'Action nationale*, le cercle Godin-Miron et quelques autres groupes avaient commencé à réfléchir. C'est à l'occasion d'un forum organisé par le RIQ à l'automne 2003 que les choses ont commencé à s'accélérer. Les thèses qui ont charpenté par la suite le débat avant qu'il ne soit déformé et déporté y ont presque toutes été présentées. La Saison des idées a été lancée après que le débat ait trouvé ses principaux paramètres. Et c'est ce qui a compliqué les choses au PQ : l'opération est venue proche d'échapper au contrôle du parti, pris de court par une vitalité intellectuelle et des thèmes qui ont été littéralement importés dans cette Saison qui a eu, dès le départ, de la difficulté à composer avec les idées. Rien dans les documents préparatoires à cette grande parlote ne laissait présumer que les choses allaient prendre cette tournure. En gros, quatre thèses ont vite pris forme et nourri différentes variantes :

- **le retour au programme initial du PQ**: l'accession à la souveraineté se ferait par l'élection sans passage obligatoire par un référendum consultatif. C'est la position que l'étapisme de Claude Morin a fait battre en congrès. Des militants souhaitaient revenir à la thèse originelle, plaidant sans nostalgie qu'elle est en parfaite conformité avec la tradition du parlementarisme britannique;
- **l'élection référendaire**: c'est une variante de la position précédente où on ajoute une restriction: il faudrait que le parti obtienne la majorité absolue des voix pour déclarer l'indépendance;
- **le pacte électoral**: cette position établit que l'indépendance peut être portée par plusieurs partis et qu'un pacte les unissant pourrait suffire à réaliser l'indépendance si, en additionnant les voix, il est établi que ces partis obtiennent la majorité absolue des voix;
- **le référendum de ratification**: c'est une position qui donne un autre sens au référendum, n'en faisant plus un geste inaugural mais bien l'aboutissement d'une politique et dont le résultat n'est pas consultatif mais exécutoire. Ce référendum porterait sur la constitution du Québec indépendant. Elle a été formulée dans le texte « Revoir le cadre stratégique » publié dans la revue de janvier 2004.

On peut trouver de nombreux autres textes donnant dans le détail, les arguments, les considérations stratégiques et tactiques etc. pour documenter chacune de ces positions. On consultera avec profit les sites du RIQ, du Mouvement pour une élection sur la souveraineté et de *L'Action nationale* pour aller au fond des choses. Il n'est pas inutile de

rappeler que la revue, en prévision du congrès, a publié un énorme dossier dans un numéro spécial intitulé **PASSER AUX ACTES**. Ce document demeure d'une brûlante actualité. Une préoccupation traverse tous les textes: sortir de la parlote, définir des axes de mobilisation et des actions à entreprendre immédiatement, dans un cadre cohérent qui n'est pas d'abord celui de l'opinion mais bien celui de l'intérêt national.

Ces textes redisent de mille et une manières qu'il est stérile de continuer à différer sans cesse le moment de passer aux actes. Refusant de réduire l'action militante à la production d'argumentaires, ces textes cherchent à sortir de la sphère idéologique pour inventer une politique indépendantiste. Ils tentent de définir une démarche conséquente pour conquérir et exercer le pouvoir en vue de rompre le carcan, pas pour amener l'électeur «à maturité». Ils veulent s'arracher au marketing pour s'inscrire dans la mobilisation, sortir du pseudo-travail sur les mentalités pour combattre sur des enjeux incarnant l'intérêt national. Ils ne cherchent plus à convaincre mais à matérialiser une indépendance dont la faisabilité est acquise depuis la commission Bélanger-Campeau..

Au fur et à mesure que le débat s'enrichissait chez les militants du parti et dans les divers groupes indépendantistes, la pression montait dans l'appareil péquiste pour éviter que la discussion ne touche le fondement de l'étapisme: la séparation du mandat électoral et de l'option. La thèse du référendum consultatif laisse intacte la question de la gouverne. Le PQ a d'abord fait le pari du bon gouvernement, argument qui servait aux dires des promoteurs de l'étapisme à établir la crédibilité des gestionnaires, à faire la preuve des compétences des élus péquistes. D'abord se faire élire, bien gérer la province tout en préparant la tenue d'un référendum. La démarche est connue, elle a été ressassée comme une vieille rengaine.

Le problème, c'est qu'elle n'était plus tenable. Les révélations de la commission Gomery laissaient bien voir jusqu'à quel point Ottawa avait su exploiter toutes les faiblesses de l'éta-pisme. Et tout le monde réalisait bien que le gouvernement *canadian* menait une offensive de déstabilisation efficace qu'il n'aurait aucune raison d'arrêter. Le PQ lui-même, tout enferré dans sa démonstration du déséquilibre fiscal, ne pouvait continuer de le dire. Les problèmes sont à Québec, l'argent à Ottawa, s'époumonait Bernard Landry qui répétait qu'il manquait 50 millions par semaine pour boucler le budget de la province. Dans ce contexte, il devenait difficile de se faire prendre au sérieux à prétendre continuer à solliciter un autre mandat sans rien changer. La chose est devenue complètement loufoque après le dépôt du document de François Legault sur les finances du Québec souverain. La contradiction n'a échappé à personne. Refusant néanmoins de s'inscrire dans un débat qui remettrait en cause l'éta-pisme, les ténors du parti se sont lancés dans une opération cosmétique qui vient de leur éclater au visage.

Pour tenter d'habiller les choses leur agitation s'est structurée sur la recherche d'une position qui permettait de donner l'impression de concéder aux militants que la gestion provinciale n'était plus possible mais sans faire de ce constat le cœur du mandat électoral à solliciter. Nous avons donc eu droit aux *conditions gagnantes* nouvelle manière. Ce serait donc un référendum *le plus vite possible dans le mandat*. Pour s'assurer d'un vernis de vraisemblance, des propositions sont apparues pour avoir l'air d'être pragmatique: une constitution initiale serait préparée, un projet de pays serait élaboré, mais le tout resterait virtuel, non effectif. Il s'agissait donc de se préparer à solliciter un mandat de gouvernement provincial bonifié d'un appareillage pour la conduite virtuelle de l'accession à l'indépendance. Dans les ateliers et en plénière l'establishment n'a rien ménagé des ressources

procédurières et des arguments d'autorité pour s'assurer d'obtenir du consentement. La démission de Bernard Landry allait achever de rendre ce congrès surréaliste: nombre de propositions clés ont été acceptées dans une atmosphère de veillée funèbre. Le parti en est sorti abasourdi, les militants indépendantistes encore disposés, malgré tout, à travailler dans le virtuel et prêts à aller au combat sur la promesse d'une action décisive encore différée.

La campagne au leadership aura été l'occasion de prolonger le malentendu. Malgré des interventions de quelques candidats que les bonimenteurs médiatiques avaient décrétés marginaux avant même qu'ils n'aient prononcé un mot, la remise en cause de l'étapisme n'a pas fait l'objet d'une véritable discussion, le format des échanges rendant les choses encore plus difficiles. Le candidat Boisclair n'a pas manqué de dire tout au long de la course que le programme était fantastique, que les militants avaient fait un travail fantastique, etc. Une fois élu, plus rien. Le virtuel n'a même pas été mis en état d'ébauche. Au moment de lancer en campagne électorale, il n'en était même plus question, le PQ s'en allait solliciter un mandat de bon gouvernement et se lancerait après dans les préparatifs du virtuel. Il a fini sa campagne électorale dans un cirque délirant, dans une surenchère de promesses sur la tenue du référendum le plus vite possible, même dans un gouvernement minoritaire. Le ridicule lui a valu le résultat que l'on sait.

L'étapisme indépassable l'aura conduit, dès le lendemain de l'élection à proposer d'abandonner l'option en présentant la thèse du référendum le plus vite possible comme une position radicale qui nuisait au succès électoral du parti. C'est littéralement inverser l'ordre des choses: c'est l'attachement inconditionnel au référendum consultatif qui a plongé ce parti dans une misère intellectuelle et politique que Boisclair

a parfaitement bien incarnée. Ceux-là qui voudraient nous faire croire qu'abandonner cette position serait se défaire des radicaux trahissent les faits, méprisent les militants et insultent l'intelligence. Les véritables jusqu'au-boutistes du PQ, ce sont les étapistes qui refusent de constater l'impasse de cette voie, qui idolâtrèrent tellement le référendum consultatif qu'ils le font primer sur l'objectif, sur l'indépendance elle-même.

Toutes les thèses évoquées plus haut écartaient l'idée du référendum hâtif, leurs promoteurs n'en voulaient pas. Ils soutenaient qu'une telle approche est perdante devant le dispositif déployé par Ottawa, qu'il fallait trouver d'autres voies. Ils souhaitaient une campagne sur un programme de gouvernement national, une élection qui signifierait autre chose que la gouverne provinciale en attendant que quelqu'un lise les oracles pour savoir à quel moment ce serait le plus tôt possible. Chacun de ces courants souhaitait que l'élection du PQ ouvre un espace de rupture, qu'elle campe l'affrontement des légitimités québécoise et *canadian*. Ce sont les étapistes velléitaires, les pseudo-réalistes qui ont toujours d'autres urgences à traiter qui ont tout mis en œuvre pour tenir la dissociation du mandat et de l'option. C'est l'étapisme vénéré avec une rigidité doctrinaire aveugle qui aura, paradoxalement, dégénéré en radicalisme référendiste. S'il y a du déni au Parti Québécois, c'est de ce côté qu'il faut le chercher.

Et dire qu'on nous a seriné que le PQ n'était pas référendiste mais souverainiste!

Les velléitaires s'imaginent qu'ils feront meilleure carrière provinciale en sacrifiant la raison d'être du parti. Continuer à présenter le report du référendum consultatif comme le renvoi aux calendes grecques d'un programme de réalisation de l'option, c'est non seulement renoncer à mobiliser pour

conquérir le pouvoir en vue de mettre en œuvre une politique nationale qui ferait avancer la mobilisation et préparerait le pays, mais c'est aussi manquer de la plus élémentaire intelligence politique. Le créneau de l'autonomie provinciale est occupé. Il faut remercier Mario Dumont d'avoir fait ce qu'il a fait. Il a empêché la faction des étapistes radicaux du PQ de consacrer la dérive de ce parti vers une espèce d'Union nationale post-moderne. Il les a pris de vitesse, il a été très habile à saisir les tendances du marché des alibis. Et il a su bien accueillir la protestation de ceux et celles qui refusent la tenue d'un autre référendum parce qu'ils savent bien que c'est le plus sûr moyen de lancer le Québec contre le mur. Le terrain est miné, rempli de chausse-trappe. Et c'est sans négliger l'effet des mesures d'intimidation et le travail sournois d'une propagande insidieuse d'autant plus efficace à instrumentaliser les médias pour façonner les perceptions qu'elle peut compter sur l'appui actif d'immenses conglomerats mercenaires.

L'affirmation nationale est une chimère et l'ADQ finira par le faire voir à tout le monde. C'est le consentement à la régression minoritaire pour mieux se couler dans un système politique qui ne laisse plus aucune capacité d'action propre au Québec.

Mario Dumont n'aura d'intérêt pour Harper et pour le Canada qu'en autant qu'il fournira un matériau utile dans le jeu électoral *canadian*. Il peut bien fanfaronner en promettant d'agir contre la constitution et l'ordre canadien, tout le monde à Ottawa sait bien que cela n'est bon que pour la politique de la bourgade. Si cela peut aider à marginaliser les indépendantistes, tant mieux. Si jamais ça devenait sérieux et qu'il prenait le pouvoir, on lui ferait prendre son trou, comme sont condamnés à le faire tous les inconditionnels du Canada. En renonçant à fixer un seuil de rupture,

à définir les conditions non négociables de la préservation des intérêts du Québec, l'autonomisme ne fournira que des alibis pour accepter l'inacceptable en brandissant une rhétorique de minimisation des pertes.

Par ailleurs, en renonçant à l'indépendance, le PQ ne ferait pas que trahir ses idéaux, il se rendrait lui-même inutile et redondant. Il y a déjà deux partis qui sont prêts à gouverner le Québec avec les moyens que le Canada lui laisse. Il s'en distinguerait en prétendant mieux faire ? Un autonomisme plus vertueux, bonifié par des incantations plus lyriques sur l'avenir radieux de l'indépendance dans la semaine des trois jeudis ? Le PQ est condamné à se raccorder avec une formule de coalition qui fera de lui le parti de l'indépendance sans quoi il disparaîtra. Il lui faudra donc reprendre le débat là où les phalanges étapistes l'ont fait dévier et revoir enfin son cadre stratégique. Il devra se défaire de ces radicaux qui confondent le trajet avec la destination et qui lui proposent de renoncer aux fins pour ne pas quitter le consentement à l'impuissance et abandonner une démarche inadéquate. Ils sont dans une impasse et tentent d'y maintenir le parti et d'y enfermer la nation.

Le Québec tourne en rond, s'empêtre dans une politique orchestrée à Ottawa et qui n'a d'autre but que de l'user pour mieux casser les ressorts de la cohésion nationale. Car quoi qu'en disent les inconditionnels du Canada et tous les apôtres du confort entre deux chaises, il n'y a pas de position mitoyenne entre le statut de nation et l'état de minoritaire. Un peuple se gouverne ou il s'accommode de l'espace qu'une autre majorité lui laisse. Le Québec a osé lever la tête, ceux-là qui s'imaginent qu'il trouvera bonheur à plier l'échine pèchent contre l'honneur et la dignité. Nous serions bien le seul peuple sur terre à qui l'on promet que son sort sera meilleur s'il consent et s'active à se rendre minoritaire. □

A blurred, grayscale image of a crowd of people walking, overlaid with semi-transparent, wavy horizontal bands. The background is a light, hazy scene with many indistinct figures in motion.

**Une épargne entrepreneuriale
Une finance socialement responsable**

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondation.com • www.REERvert.com

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**

◆
ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

ARTICLES

Articles

- Souveraineté ou
indépendance, faux dilemme
-*Gaston Laurion* 16
- La situation démographique
de l'Est-du-Québec
-*Majella Simard* 21
- Éolien et paysage: pour
une véritable démarche de
développement territorial
-*Marie-José Fortin,*
Gérald Domon 27

Dossier

REGARDS SUR LES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

- Pourquoi une coopérative de
services de santé?
-*Claude Béland* 48
- Vers une gouverne de leur
santé par les citoyens!
-*Marie-Joëlle Brassard* 56
- Du rêve à la réalité
-*Guy Benoit* 62
- La place des médecins dans
les projets de coopératives de
santé
-*Bernard Gélinas* 73
- Une coopération pour
l'amélioration des soins de
santé
-*Jacques Bourgeois* 81
- Un projet porté par les
citoyens
-*Alain Vallée* 93
- Les coopératives de services
de santé: désormais plus
qu'une hypothèse!
-*Jean-Pierre Girard* 98

Lire

- Lire les essais 105
- Livres reçus 132
- Index des annonceurs 139

Réponse à Marc Brière

SOUVERAINETÉ OU INDÉPENDANCE, FAUX DILEMME

C'est depuis la fondation du Parti québécois qu'une opposition subsiste, dans l'esprit d'un bon nombre des nôtres, entre indépendance et souveraineté. Ce dernier terme fut alors adopté, non sans démagogie, d'une part, pour se distinguer du RIN et, d'autre part, pour pouvoir l'amalgamer au mot association (ce qu'interdisait indépendance); il s'agissait de rassurer le plus possible des électeurs timorés qui, comme c'est encore le cas, craignaient alors la nouveauté et le poids des responsabilités. De nos jours, même si les deux termes se recourent à beaucoup d'égards, certains veulent perpétuer entre eux la distinction, voire l'opposition.

C'est ainsi que, dans son numéro de janvier-février 2007, *L'Action nationale* publie un article de Marc Brière¹ où celui-ci commence par se demander pourquoi parler d'indépendance alors que «tout le monde est interdépendant», pour ensuite nous révéler que «ce qui est vraiment fondamental, essentiel, capital, ce n'est pas l'indépendance, mais la souveraineté». Et voilà que notre auteur se met à épiloguer sur les différentes facettes de la souveraineté en relation avec «la liberté de choisir d'être ou de continuer d'être comme l'on veut être», et sur une certaine conquête de la liberté qu'aurait effectué le peuple québécois progressivement,

¹ «Pourquoi la souveraineté», *L'Action nationale*, Vol. XCVII, Nos 1-2, p. 43-48

depuis 1962, sous le gouvernement Lesage. Ajoutant à la confusion, Marc Brière poursuit par des considérations hors sujet sur la « nation civique », mais cet élément de sa pensée politique devrait faire l'objet d'un autre débat si nous voulons éviter ici l'imbroglio.

Devant les réactions négatives que n'a pas manqué de susciter son article chez ses amis, dont moi-même, Marc Brière a cru bon d'expédier à *L'Action nationale* une espèce de rectificatif ou de clarification², où il affirme qu'il n'a « rien contre l'indépendance », mais qu'il en a « contre ceux qui veulent à tout prix entretenir la division entre indépendantiste et souverainiste ». Jusqu'ici, tout va très bien, mais, le naturel reprenant ses droits, quelques lignes plus loin, il écrit curieusement : « [...] il me semble qu'on aurait bien tort d'abandonner cette voie [la souveraineté] pour revenir à une indépendance que beaucoup associent – à tort sans doute, mais d'une manière vicieusement et efficacement entretenue par nos adversaires – à la violence ». Suit une apologie des vertus de la souveraineté opposées à celles de l'indépendance. Comme tentative de rapprochement entre sa pensée et celle de ses amis, on pourrait sans doute trouver mieux.

Pour l'instant, contentons-nous de bien examiner les termes en litige, à savoir indépendance et souveraineté, que, selon moi, l'on continue à tort d'opposer. Le *Robert*, qui renvoie à autonomie, définit indépendance, dans le domaine qui nous occupe, comme suit : « Situation d'un organe ou d'une collectivité qui n'est pas soumis à un autre organe ou à une autre collectivité ». Pour ce qui est de souveraineté, il renvoie à autonomie, indépendance, et donne la définition suivante : « Caractère d'un État, d'un organe qui n'est soumis à aucun autre État ou organe ». Dans le *Petit*

² Au moment où j'écris ces lignes, ce texte n'a été publié qu'électroniquement.

Larousse, plus explicite, au mot indépendance, on trouve : « Autonomie politique, souveraineté nationale » ; la souveraineté, elle, y comporte la définition que voici : « Pouvoir suprême reconnu à l'État, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national et son indépendance dans l'ordre international, où il n'est limité que par ses propres engagements ».

Première constatation, si l'on se fie aux dictionnaires, dont les données, nous le savons, ne sont pas toujours totalement concluantes, mais ne manquent jamais d'intérêt, les deux notions sont presque synonymes, ce qui confirmerait l'impression qu'en ont de nombreux Québécois qui les confondent. Sauf que, dans le cas du mot souveraineté, le premier sens mentionné dans le *Robert* est « autorité suprême (d'un souverain, d'un prince) ». Il s'agit donc d'une notion juridique abstraite relative au pouvoir, à l'autorité. Indépendance, en revanche, renverrait à une réalité plus concrète, en un sens, puisqu'il s'y agit de la qualité de la relation qu'un État établit librement avec les autres États, notamment au sein des Nations unies, et qui est régie par le droit international public. Ne faudrait-il pas conclure de cette incursion dans les dictionnaires de définitions que indépendance et souveraineté ne se situent tout simplement pas, sans s'opposer, au même niveau notionnel ou n'appartiennent pas, si l'on préfère au même champ notionnel ? Ne pourrait-on pas dire, dans ces conditions, que le premier, qui est relatif à l'autonomie dont jouit un État par rapport aux autres États, se situe « dans l'ordre international » alors que le second a trait à l'autorité exclusive qu'exerce un État sur toute activité se produisant sur son territoire et sur les habitants de celui-ci ? Ainsi, on pourrait sans doute soutenir qu'en somme seul un État indépendant peut exercer une autorité exclusive sur son territoire et donc être souverain.

Cette conclusion semble bien aller d'ailleurs dans le sens de l'article que consacre l'*Encyclopédie Larousse méthodique* au droit international public³. L'auteur y écrit sur la souveraineté que c'est «la plus haute compétence humaine en matière de constatation et d'application du droit qui puisse s'exercer sur un territoire déterminé». Il ajoute: «La caractéristique essentielle du pouvoir d'un État dit "souverain" sera la subordination directe au droit international», c'est-à-dire, évidemment, sans l'intermédiaire d'un autre État comme c'est le cas pour le Québec actuel.

De la présente réflexion, il s'ensuit que nos politiques devraient se souvenir de ceci, dans leurs élans pédagogiques, à savoir qu'ils peuvent parler indifféremment d'indépendance, – qui ne comporte aucune connotation de violence, comme veut le croire Marc Brière⁴ –, ou de souveraineté. À condition d'en parler vraiment, bien entendu, et pas seulement de temps à autre et du bout des lèvres, puisque aussi bien c'est la mission première du Parti québécois d'en faire la promotion. Ce que veulent en effet de nombreux Québécois c'est d'être libre de mener leur vie et de parler leur langue comme ils l'entendent, tout en tenant compte, cela va de soi, des impératifs internationaux et des exigences de nos relations avec le reste du monde, ce qui signifie indépendance et souveraineté. Et à ce propos, il est faux que, pour devenir indépendant et souverain, il nous faille absolument un référendum, cette nécessité n'étant au fond qu'un autre legs anachronique des années soixante-dix. Pour soutenir implicitement cette dernière affirmation, qui pourra être qualifiée d'audacieuse ou même de sacrilège par certains, qu'on me permette une dernière citation, toujours

3 Paris, 1955, p. 719-720.

4 Affirmation tirée de son «rectificatif» électronique: voir note 2

tirée de l'*Encyclopédie Larousse*⁵ (il s'y agit de n'importe quel État):

«[...] ce n'est [...] pas la reconnaissance des autres États qui lui confère l'existence; ladite reconnaissance ne pouvant avoir qu'une valeur purement déclarative de l'intention d'entretenir des relations avec lui. [...] À partir du moment où les éléments d'existence d'un groupe étatique autonome sont réunis, il ne dépend plus des autres groupes de nier son existence.»⁶

Mars 2007

5 p. 720.

6 Il faut se souvenir ici qu'on nous a toujours servi la nécessité d'un référendum comme étant une condition sine qua non de l'obtention de la reconnaissance internationale, après un vote favorable à l'indépendance.

Un bilan aux trajectoires contrastées

LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DE L'EST-DU-QUÉBEC:

La démographie, plus que tout autre facteur, constitue une composante hautement significative de l'état de santé socio-économique d'une région. Elle donne des informations indispensables sur l'évolution des communautés humaines. Résultante d'une grande variété de facteurs à la fois culturels, économiques, sociaux et même politiques, elle synthétise de multiples transformations qui affectent le présent et sont déterminantes pour l'avenir. Elle exerce aussi un rôle considérable sur l'organisation socio-politique des localités. Enfin, elle reflète certaines caractéristiques liées à l'activité économique et à l'infrastructure de services. La vitalité démographique est une condition indispensable à la croissance économique à long terme. À cet égard, une occupation «dynamique» du territoire constitue l'une des principales préoccupations de Solidarité rurale du Québec.

Depuis sa formation, le tissu de peuplement de l'Est-du-Québec, à l'instar de celui des autres régions de la province, est en constante restructuration. Les données du recensement de 2006 réaffirment certaines tendances de fond en ce qui a trait à l'évolution démographique de l'Est-du-Québec. Elles révèlent aussi certaines «surprises» témoignant de l'extrême complexité du phénomène dont les trajectoires évo-

* Ph.D en développement régional, UQAR

latives sont on ne peut plus variées. L'objectif de cet article consiste à analyser les principaux changements survenus en ce qui concerne le bilan démographique de l'Est-du-Québec au cours de la période 2001-2006. Pour ce faire, nous aborderons, dans un premier temps, la situation de la Gaspésie et, par la suite, celle du Bas-Saint-Laurent.

La Gaspésie

D'entrée de jeu, nous constatons que le Bas-Saint-Laurent a perdu 68 personnes entre les recensements de 2001 et 2006 comparativement à un déficit de 2 238 individus en Gaspésie. Pour l'ensemble de la région de l'Est-du-Québec, il s'agit donc d'une diminution de 0,9 % par rapport à 2001.

À l'exception des Iles-de-la-Madeleine, toutes les MRC de la Gaspésie ont été en décroissance au cours de cette période quinquennale. Les pertes les plus considérables se concentrent dans la MRC de la Côte-de-Gaspé dont les effectifs ont régressé de 5,4 %. Une telle situation s'explique notamment par les très fortes diminutions enregistrées par Murdochville et Cloridorme qui ont respectivement perdu 359 et 153 habitants. En fait, à l'échelon local, seulement 11 municipalités ont connu une croissance de leur population. Il s'agit, pour l'essentiel, de milieux bien positionnés dans la trame de peuplement dotés d'une forte vocation touristique et de villégiature. Nous pensons, entre autres, à Carleton-sur-Mer, à Rivière-à-Claude et à Petite-Vallée, la plus forte augmentation étant détenue par la municipalité de Hope dans Bonaventure.

Par ailleurs, toutes les villes gaspésiennes présentent des problèmes à renouveler leur population. Avec une baisse de l'ordre de 30,7 %, Murdochville arrive en tête de liste, suivi de Percé (-5,4 %), de Cap-Chat (-4,7 %) et de Grande-Rivière

(-4,1%). Les difficultés associées à crise forestière se sont répercutées négativement sur le bilan démographique de localités telles que St-André-de-Restigouche, St-François-d'Assise et l'Ascension-de-la-Patapédia dont l'économie se tourne principalement vers l'exploitation et la première transformation de la matière ligneuse.

Bien que l'on retrouve des cas de décroissance dans toutes les catégories de localités, ils se présentent en plus grand nombre dans les plus petites qui apparaissent comme les premières victimes du vaste mouvement de restructuration du tissu de peuplement régional. On observe, en effet, une chute de 13,5% de la population dans les localités de moins de 500 habitants. Les municipalités dont la population varie entre 1 000 et 1 499 habitants ne sont pas en reste. Ce segment a connu une décroissance de 7,2% de ses effectifs entre 2001 et 2006 comparativement à 4,1% pour les entités dont la population oscille entre 2 000 et 2 499 habitants. Cet effet de taille n'est que le pâle reflet de l'extrême vulnérabilité qui affecte les petits milieux au plan de leur démographie.

Le Bas-Saint-Laurent

Si, de façon globale, la région du Bas-Saint-Laurent présente une meilleure santé démographique que son homologue gaspésienne, des disparités criantes se manifestent entre les diverses parties du territoire et, plus spécifiquement, entre les milieux urbain et rural. Ainsi, les MRC de Rivière-du-Loup et de Rimouski-Neigette ont respectivement accusé une croissance de l'ordre de 4,6 et de 1,7% de leur population entre les deux recensements.

Le dynamisme de Rivière-du-Loup, qui s'est enrichi de 814 nouveaux habitants entre 2001 et 2006, n'est évi-

demment pas étranger à un accroissement qui s'observe également au sein de sa couronne périurbaine. St-Antonin, St-Hubert, St-Modeste, Cacouna et Notre-Dame-du-Portage ont effectivement accru leurs effectifs de 5% ou plus au cours de cette période quinquennale. Rimouski s'est également caractérisé par une croissance, bien que plus modeste, de 1,7% de sa population. Cependant, étant donné que cette agglomération comporte depuis 2001 cinq nouvelles municipalités, il n'est pas possible, pour l'heure, de déterminer si cette augmentation résulte de la croissance de la ville proprement dite ou de celle de ses localités limitrophes. La deuxième hypothèse s'avère néanmoins probable puisque Rimouski avait connu un bilan démographique négatif entre 1996 et 2001. Cet effet de périurbanisation semble même se diffuser au sein de la deuxième couronne urbaine de l'agglomération rimouskoise. Ainsi, des localités telles que St-Donat, St-Gabriel et Ste-Luce, dans La Mitis, se sont distinguées par une hausse de leurs effectifs ce qui a entraîné une relative stabilisation du peuplement dans cette MRC. À ce titre, l'influence de Rimouski sur sa banlieue semble se manifester avec une plus grande acuité comparativement à que l'on pouvait observer en 2001.

En même temps, certaines municipalités du haut-pays de La Mitis comme Ste-Jeanne-d'Arc, St-Charles-Garnier et Les Hauteurs, ont poursuivi leur saignée démographique, une dynamique qui semble difficilement réversible. D'autre part, hormis Rimouski, Rivière-du-Loup et La Pocatière, toutes les villes du Bas-Saint-Laurent se sont distinguées par une évolution négative de leurs effectifs, la plus importante étant enregistrée par Causapscal (-6,7%) dans la MRC de La Matapédia. D'ailleurs, avec la MRC des Basques, celle de La Matapédia a été la plus touchée par la décroissance démographique au cours de ces cinq années.

Certaines localités se retrouvent dans une situation devenue extrêmement préoccupante. C'est le cas notamment de St-Éloi dont la population décline constamment depuis 1931. De toute évidence, les efforts déployés par les acteurs locaux dans le but de revitaliser ce village ne semblent pas avoir donné les résultats escomptés, du moins sur le plan démographique. À l'exception de St-Mathieu, une localité particulièrement prisée par les villégiateurs et les néoruraux, toutes les municipalités de la MRC des Basques se sont également caractérisées par le déclin de leur population. La chute fulgurante de St-Guy (-16%), où il ne resterait plus que 89 personnes selon les données de Statistique Canada, contribue à fragiliser sa situation socio-économique en plus de rendre cette localité extrêmement sensible aux moindres fluctuations de l'économie locale, régionale et même nationale. Ce sont les municipalités dont l'économie repose simultanément sur l'agriculture et la forêt qui ont connu les diminutions les plus substantielles, une tendance que l'on observe depuis plusieurs années. Il en est ainsi de St-Alexandre-des-Lacs, d'Esprit-Saint et de St-Médard où les pertes ont été supérieures à 10%. Ces milieux, qui ne sont toujours pas parvenus à assurer leur transition occupationnelle, sont particulièrement sujets à l'exode rural. Ils ont aussi été lourdement affectés par la crise du bois d'œuvre.

L'effet de taille se manifeste également au Bas-Saint-Laurent particulièrement au sein des petites localités dont la population a diminué de 2,7% entre 2001 et 2006. Signe d'une certaine marginalisation de la structure de peuplement régional, le poids démographique de ce segment de l'espace rural ne cesse d'augmenter. Il est respectivement passé de 0,9% en 1961 à 5,2% en 1991. Il représente maintenant 6,5% de la population régionale. Mais le dépeuplement n'est pas le lot de toutes les petites localités. C'est notamment le cas de Ste-Paule, de St-Jean-de-Cherbourg, de Ste-Irène et de St-

Marcellin qui, en dépit de la très grande vulnérabilité de leur économie et de leur éloignement par rapport aux villes, ont accru leur population. Une telle constatation montre bien qu'il s'avère très difficile, voire impossible, de prédire ce qu'il adviendra de ces petits milieux dans 10, 15 ou 20 ans.

Devant la complexité d'une telle situation, nous pouvons affirmer que l'avenir démographique de l'Est-du-Québec en général et des petites localités en particulier demeure une question délicate et soumise à de multiples impondérables. Telle localité freine ou arrête son développement par suite de la défaillance de certains facteurs de production, de la carence ou de la division de ses leaders, de la résignation d'une population trop rapidement satisfaite d'une avancée provisoire. Telle autre, plus favorisée, accomplit des progrès surprenants parce que quelques individus ont résolu les conflits, rassemblé les énergies et saisi les opportunités pour enclencher une nouvelle dynamique de développement. Tel milieu est avantagé par des conditions géographiques favorables, comme la proximité d'une petite ville. Tel autre encore, s'en trouve complètement dépourvu, mais profite des retombées économiques d'une petite entreprise. Une diminution de la population sur une longue période peut, pour toutes sortes de raisons, se stabiliser ou se transformer de façon imprévue en une légère croissance.

En somme, si des tendances générales concernant l'évolution démographique de l'Est-du-Québec semblent récurrentes d'un recensement à l'autre, des éléments à caractère plus conjoncturel sont susceptibles de venir interférer cette dynamique évolutive notamment à l'échelon local. Pour cette raison, toute prévision à long terme est à considérer avec beaucoup de prudence et de circonspection. □

Marie-José Fortin,
Gérald Domon*

ÉOLIEN ET PAYSAGE: POUR UNE VÉRITABLE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le dossier de l'éolien bouge très vite au Québec. À la vitesse grand V dirions-nous! En moins de deux ans, le vent a tourné dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Alors que les premiers parcs avaient été assez bien accueillis, les projets suivants ont commencé à susciter des questionnements et des critiques sérieuses. Le rythme accéléré des implantations, leurs retombées dans l'économie régionale estimées trop faibles, leurs impacts importants sur les paysages et l'implication trop limitée et tardive d'acteurs locaux sont jugés particulièrement problématiques. Face à la grogne montante, divers intervenants se repositionnent. Dans la même semaine, les compagnies SkyPower et Northland Power annoncent qu'elles redessinent en partie leur projet respectif alors que, de son côté, le gouvernement Charest revoit quelques unes des «conditions» du deuxième appel d'offres attendues pour septembre 2007, soit quatre mois plus tard que prévu initialement¹.

* Les auteurs sont respectivement chercheure post-doctorale et professeur titulaire – directeur scientifique associé à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal.

¹ Sur ces annonces, voir les éditions du 1^{er}, 4 et 10 février 2007 du quotidien *Le Soleil*.

Dans ce contexte de fortes turbulences, il devient difficile de proposer une réflexion qui puisse tenir la route bien longtemps. Nous en risquons tout de même une sur ce dossier qui marquera l'histoire contemporaine du Québec, inspirée de travaux antérieurs et d'une recherche franco-québécoise en cours sur les paysages d'Éole².

Notre propos est structuré en quatre temps. Nous posons d'abord la problématique des contestations sociales entourant des projets d'éoliennes à partir de l'enjeu du paysage, tel qu'exprimé au Québec et ailleurs dans le monde. Dans cette suite, nous arguons la nécessité de dépasser une lecture du phénomène comme relevant du syndrome dit « pas-dans-ma-cour » (NIMBY) pour, plutôt, comprendre les dynamiques sociales comme étant liées à un conflit culturel sur l'avenir des régions et, donc, comme soulevant des enjeux de gouvernance territoriale. À la lumière de cette lecture, nous examinerons, dans un troisième point, les récentes « orientations du gouvernement en matière d'aménagement » soumises par le ministère des Affaires municipales et des Régions, en suggérant quelques commentaires et questionnements, toujours concernant la question du paysage. Une proposition sera enfin amenée pour enrichir la démarche gouvernementale proposée, proposition axée sur l'apprentissage collectif et le suivi des impacts créés par la filière éolienne et les parcs existants.

2 Mentionnons une thèse de doctorat réalisée en développement régional (UQAC) et en géographie (Paris 1- La Sorbonne), ainsi qu'une recherche post-doctorale réalisée à la Chaire en paysage et environnement, en collaboration avec Sophie LeFloch du Cemagref de Bordeaux, financée par le Conseil de recherche en science humaines du Canada (CRSH) et le ministère français de l'Écologie et du Développement durable. Dans ce dernier cas, notre réflexion s'appuie sur une lecture d'écrits scientifiques et d'articles de journaux nationaux parus depuis 18 mois (*Le Soleil*, *Le Devoir*) ainsi que sur un premier examen de mémoires soumis à des commissions du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur des projets éoliens.

1. Le paradoxe du paysage: enjeu affirmé et déterminant pour la réalisation de projets

Les enjeux posés par le changement climatique global occupent une place croissante dans le débat social. Lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, au cours duquel il a été largement question des énergies renouvelables, la Convention sur le changement climatique a été adoptée. Ces enjeux ont motivé l'élaboration d'un des traités multilatéraux les plus médiatisés, le protocole de Kyoto. Par le biais de ce dernier, entré en vigueur le 1^{er} février 2005, la communauté internationale s'engage à réduire les émissions de gaz dits « à effet de serre », en partie responsables du réchauffement climatique. Dans ce contexte, l'énergie éolienne bénéficie d'emblée d'un appui positif dans de multiples pays occidentaux. En effet, elle apparaît comme une source de production d'énergie électrique n'émettant pas de tels gaz à effet de serre. Bien qu'elle demeure marginale, elle connaît un développement accéléré; à l'échelle de la planète, elle a connu une croissance de 20 % de 2003 à 2004 (journal *Le Monde*, 24 mars 2005).

Au cœur de cette forte expansion de la filière éolienne, promue par divers gouvernements³ incluant celui du Québec, un paradoxe apparaît cependant. Malgré une opinion publique largement favorable au développement des énergies renouvelables, de nombreuses contestations éclatent autour de projets d'implantation d'éoliennes et pas seulement chez nous. De l'Angleterre à l'Australie, en passant par la France et les États-Unis, les conflits locaux se multiplient. Les promoteurs de cette industrie « verte » sont littéralement « *pris de court* » par l'ampleur des protestations (journal *Le Monde*, 23 mars 2005).

3 En France, pays présentant le deuxième potentiel éolien en Europe, après la Grande-Bretagne, de récents objectifs visent à faire passer, sur un horizon 10 ans, la puissance installée sur terre équivalent à 660 MW (fin 2005) à 13 GW (2015) (Source: MÉFI, 2005: 45).

Par rapport à d'autres projets de développement et d'aménagement, une particularité des contestations entourant l'éolien est qu'elles font explicitement référence au paysage : les éoliennes dégraderaient la « beauté » des paysages « naturels ». Cette forte préoccupation peut devenir une pierre d'achoppement de la réalisation de projets. En France, par exemple, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie rappelle que 95 projets avaient été refusés en 2004 et ce, essentiellement pour des raisons paysagères. Plusieurs études scientifiques récentes concluent que les impacts sur les paysages constituent un des principaux facteurs expliquant les rapports positifs ou négatifs entretenus à l'égard des fermes éoliennes (Wolsink, 2007).

Malgré son importance croissante dans les débats sociaux, cette thématique a jusqu'ici été peu intégrée dans les politiques publiques. Cela, en partie, parce qu'elle pose de sérieux défis aux pratiques traditionnelles, fondées sur la planification rationnelle. En effet, le paysage est tout sauf « rationnel ». De plus en plus d'intervenants reconnaissent désormais sa nature fondamentalement « subjective », tout en admettant la nécessité de revoir leurs méthodes et outils. Il devient de plus en plus difficile pour les promoteurs, privés ou publics, de se soustraire aux fortes demandes exprimées dans les sociétés industrielles avancées. Que doivent-ils comprendre de celles liées à l'éolien ?

2. Au-delà du NIMBY : conflit culturel et enjeu de gouvernance territoriale

L'opposition à l'implantation d'éoliennes prête le flanc à deux critiques récurrentes. D'une part, il serait tentant de n'y voir là qu'une nouvelle expression du syndrome « pas dans ma cour », dit NIMBY. Cependant, une telle explication ne peut assurément, à elle seule, expliquer l'ampleur et la

vigueur des réactions. De fait, il pourrait bien s'agir d'une réponse simple, voire simpliste à une question complexe. D'autre part, pour certains, le paysage peut sembler un luxe, particulièrement dans les régions économiquement fragiles. Or, ce serait réduire le paysage au seul registre de l'esthétique pictural, ce que démentent un nombre croissant d'études sur les pratiques individuelles et collectives liées au paysage. Cela dit, ces critiques méritent qu'on s'y attarde.

Sur le plan physique, les éoliennes hautes de plus de 30 étages marquent l'espace régional. Cela est encore plus vrai lorsque, comme le sous-tend le modèle adopté au Québec, elles sont regroupées par dizaines dans de grands parcs se déployant sur des kilomètres de territoire. Or, les territoires régionaux, quoique peu densément peuplés, ne sont pas vierges. D'autres occupations, d'autres groupes, sont déjà présents. La cohabitation entre le nouvel usage lié à la production d'énergie et ceux plus traditionnels nécessitant de grands espaces, qu'il s'agisse de l'agriculture ou de la foresterie, représente tout un enjeu. Mais la cohabitation avec l'habitat et des activités liées à la nature, comme la chasse ou la randonnée pédestre, pose un défi encore plus délicat.

La difficulté provient du fait que la cohabitation territoriale ne se construit pas seulement en des termes physico-spatial et fonctionnel, mais aussi symbolique. Ce dernier registre renvoie à la manière par laquelle les individus perçoivent et se représentent le territoire. Les choix faits en matière de modes d'occupation, hier comme aujourd'hui, reposent sur un ensemble de besoins, de valeurs et de représentations plus ou moins explicites, et qui évoluent. Dans le cas de l'éolien, un conflit d'ordre symbolique, exprimé dans plusieurs des arguments des opposants, renvoie au gigantisme des éoliennes et des parcs. Les infrastructures sont souvent associées à une imagerie moderne «industrielle» qui se

situé en décalage par rapport à une représentation privilégiée du milieu de vie fondée, elle, sur l'idée d'une « nature habitée ». Le conflit est vécu encore plus vivement lorsque plusieurs grands parcs sont concentrés dans des parties du territoire particulièrement valorisées, comme le bord du fleuve et de cours d'eau, comme c'est le cas dans le Bas-Saint-Laurent. La « banalisation » des paysages ressort alors comme un argument phare pour porter ce conflit culturel concernant l'occupation et l'aménagement du territoire, au Québec comme dans d'autres pays.

En définitive, sous l'argument du paysage, les contestataires rappellent que l'implantation de parcs éoliens génère des impacts locaux non négligeables. Simultanément, ils déplorent le manque de concertation avec les populations locales lors de l'élaboration des projets. L'argument du « paysage » semble être utilisé comme un véhicule pour rappeler aux promoteurs de parcs éoliens et/ou aux pouvoirs publics qu'il faut discuter avec les populations locales, tenir compte de leurs besoins et de leurs spécificités culturelles. Le conflit culturel sur fond de paysage renvoie donc à un enjeu de gouvernance, celui de la maîtrise du territoire.

Dans cette perspective, il est simpliste de référer au syndrome NIMBY pour qualifier l'attitude de groupes locaux. En effet, prendre position par rapport à diverses filières énergétiques possibles et prendre position quant à la pertinence de l'implantation d'un grand projet d'infrastructures dans sa municipalité ou sa région sont deux choses bien distinctes. Dans le premier cas, la réflexion renvoie à une logique à la fois sectorielle et nationale. Les « vertus environnementales » de l'éolien sont alors globalement estimées et ce, par rapport à d'autres énergies comportant plus de risques pour l'environnement associées au nucléaire et au thermique notamment. Dans le second cas, la réflexion renvoie plutôt

à une logique de développement territorial. Le projet éolien est alors soumis au regard de nombreuses considérations jugées importantes pour les acteurs régionaux et ce, tant au plan économique que social, environnemental et politique. Plus encore peut-être, un tel projet est soumis à une réflexion sur ce qui est véritablement souhaitable pour la collectivité et donc sur ce que devrait être le projet de développement local ou régional. Dans ces circonstances, pour les promoteurs et les décideurs, le défi devient de traduire une politique énergétique nationale dans des projets d'infrastructures qui soient arrimés aux réalités et aux volontés des territoires d'accueil.

Esthétique paysagère et gouvernance territoriale sont donc au cœur de plusieurs des revendications actuelles concernant des projets éoliens. Examinons comment le gouvernement répond à de telles demandes.

3. Approche gouvernementale renouvelée mais toujours le défi de l'évaluation paysagère

L'enjeu social du paysage revient de façon soutenue, depuis le milieu des années 90, dans les dossiers de développement et d'aménagement, incluant celui de l'éolien. Par la voix de son ministère des Affaires municipales et des Régions, l'État reconnaît l'importance de cet enjeu pour le «développement durable de l'énergie éolienne» (MAMR, 2007). Si, dans l'ensemble, le document d'orientations sur l'aménagement des parcs éoliens amorce un pas dans la bonne direction, des questions restent toutefois en suspend. Ces questions pourraient en limiter la portée en regard des dynamiques sociales entourant les projets. Dégageons les principaux points en ce sens.

Soulignons d'abord un aspect positif, soit le renouvellement du discours étatique en matière de paysage. En phase avec les approches émergentes, une définition « globale » est privilégiée qui dépasse la conception héritée des beaux-arts, et jusqu'ici dominante, axée sur les formes et le l'expérience visuelle. Les dimensions sensible, sociale, écologique et historique du paysage sont alors aussi reconnues. Ce faisant, on reconnaît la nature construite du paysage, matériellement et culturellement, ainsi que, de façon implicite, les divers rôles qu'il peut jouer dans les sociétés : patrimonial, identitaire, esthétique, ludique, environnemental, économique, etc.

Pour appliquer cette compréhension élargie du paysage, la concertation locale et la connaissance sont au cœur de la démarche de « planification raisonnée et concertée » proposée :

« Étant donné qu'il s'agit là du cadre de vie quotidien des citoyens, la population devra être étroitement associée à la détermination des paysages d'intérêt de son milieu, ainsi qu'aux choix qui seront faits quant à la pertinence de y autoriser ou non l'implantation d'éoliennes et quant à la façon dont cette implantation sera réalisée dans les sites qui s'avéreront appropriés à un tel usage. Le gouvernement insiste sur le fait que toute intervention sur le paysage se doit d'être précédée d'une démarche de connaissance de celui-ci. » (MAMR, 2007 : 13)

Les orientations misent ainsi sur des principes intégrés dans de nouvelles méthodes de planification expérimentées dans plusieurs pays, autant dans le domaine de l'éolien⁴ que dans celui du paysage, notamment autour de la Convention européenne du paysage. Cependant, tout comme nombre de ces méthodes, la démarche proposée par le ministère demeure vague et soulève quelques ambiguïtés. Notamment sur la place et le rôle des experts : seront-ils impliqués, voire responsables de l'animation de la démarche ? Ou, comme

4 Mentionnons les schémas de développement éoliens conçus en France.

le laisse entendre le document, travailleront-ils principalement sur la « caractérisation » des paysages et l' « intégration visuelle » des éoliennes par des propositions de localisation et d'aménagement ? Comment seront liés les exercices de caractérisation, que l'on souhaite « objectifs » car axés sur la description physique et visuelle, aux résultats des analyses de valorisation des paysages, fondamentalement subjectives, ainsi qu'aux propositions d'implantation ?

Plus largement, c'est toute la question de l'évaluation qui reste entière. Or, l'évaluation est reconnue comme étant une étape cruciale et difficile et comme un défi méthodologique majeur dans plusieurs pratiques en planification, notamment celle de l'évaluation environnementale. Des spécialistes expliquent cette difficulté par le fait que l'évaluation intègre une part de subjectivité. « Cette étape, parmi les plus litigieuses du processus, chevauche la science et la politique, puisqu'elle fait intervenir des jugements de valeurs » (André et al., 1999 : 292). Cette étape soulève entre autres une question fondamentale : dans l'exercice d'évaluation, quels acteurs feront valoir leurs valeurs, détermineront la signification sociale accordée au changement et, en conséquence, décideront des choix d'aménagement ? Est-ce que ce seront les experts ? Les décideurs et les gestionnaires ? Des groupes concernés ? Des résidents affectés ? Tous ces acteurs à la fois ? Bref, les dimensions subjectives et politiques du paysage restent à préciser et à baliser dans la démarche de planification proposée par le MAMR⁵.

Il faut effectivement prévoir que ces divers groupes d'acteurs feront des évaluations différentes des « nouveaux »

5 Souhaitons que les « documents de soutien » promis par le ministère aux MRC, qui n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce texte, apporteront des réponses à ces questions déterminantes pour assurer que la démarche proposée puisse dénouer l'impasse actuelle.

paysages créés par la présence de parcs éoliens⁶. C'est que plusieurs facteurs interviennent dans l'exercice d'interprétation et d'évaluation. Des recherches ont mis en lumière l'importance notamment des expériences personnelles vécues (quotidienneté, voyages, souvenirs d'enfance), des traditions culturelles acquises sur la façon de voir et de qualifier le paysage par le biais des arts (peinture, jardins) et des médias entre autres, des pratiques territoriales individuelles et collectives, des modes de vie. Dans nos propres travaux sur les paysages industriels, nous avons dégagé trois ensembles de facteurs importants dans l'évaluation faite par des résidents vivant à proximité d'alumineries⁷.

Dans le dossier de l'éolien, plusieurs de ces facteurs nous semblent déterminants des réactions sociales actuelles. Ils sont liés à la dynamique territoriale de développement : fragilité socioéconomique des régions d'accueil, envergure et forte densité des parcs existants et anticipés, proximité des lieux habités et valorisés. De même, plusieurs autres ont trait à la planification des projets, aux rapports expérimentés avec les promoteurs et aux capacités locales de gouvernance. Pensons à l'implication tardive et limitée de certains acteurs, à l'attitude de méfiance ressentie à l'égard d'entreprises ou encore au manque de confiance dans la capacité des outils de régulation existants pour prendre en compte certaines préoccupations sociales. La question des informations disponibles (accessibilité, qualité, crédibilité) et, plus largement, de la connaissance ressort également comme un point critique et sur lequel il est possible d'intervenir. Dans

6 Quoique pas forcément entièrement. Des points de convergences sont fort possible.

7 Il s'agit 1) de la dynamique territoriale de développement et à la place historique qu'y occupe le monde industriel; 2) des rapports d'intersubjectivité expérimentés avec les entreprises ainsi que des capacités locales de gouvernance et 3) des impacts sociaux découlant de la présence industrielle. Pour plus de détails, voir Fortin et Gagnon (2006).

cette suite, nous avançons une proposition d'action axée sur la connaissance qui, croyons-nous, pourrait avantageusement compléter la démarche proposée par le MAMR.

4. Le suivi des impacts : démarche d'apprentissage collectif et lieu de gouvernance

La connaissance est de plus en plus reconnue comme un facteur clé des processus et des dynamiques d'acteurs. C'est pourquoi elle devient un élément fondateur dans les nouvelles pratiques de gouvernance participative. Dans cette suite, selon les termes du MAMR, la connaissance constitue un «préalable aux décisions d'aménagement» (2007: 11). Deux types de connaissances sont valorisés dans la démarche proposée, d'une part, celles relatives au «potentiel éolien» et, d'autre part, celles concernant les «particularités et préoccupations» du milieu, de nature plus sociopolitique, liées aux choix de développement inscrits dans les outils de planification et d'aménagement. Tout en reconnaissant leur pertinence, ces connaissances demeurent cependant incomplètes sans un troisième type, soit: la connaissance des impacts générés par les parcs éoliens et, même, par l'ensemble de la filière industrielle.

Des groupes sociaux ont pourtant affirmé cette demande pour mieux connaître ces impacts à plusieurs des audiences publiques tenues par le BAPE sur des projets d'éoliens. Les connaissances sont jugées encore plus déficientes en ce qui a trait à l'effet conjugué de la présence de plusieurs parcs dans une même région, c'est-à-dire leurs impacts cumulatifs: quels seront les effets de la concentration de centaines d'éoliennes dans une même région? Entre autres, quels seront les effets cumulatifs de ces implantations sur le paysage et sur la représentation que les populations, locales et métropolitaines, se font des territoires visés? Conséquemment quels

seront les effets sur d'autres activités économiques fondée sur la «ressource» du paysage (ex. : tourisme) ou encore de pratiques culturelles liées à une certaine idée de «nature» (villégiature, randonnée, chasse, etc.) ? La problématique de la connaissance des impacts cumulatifs est pertinente car, comme le résumait une commission du BAPE (no 233), «si durant la dernière décennie près de 200 éoliennes (...) ont été mises en service, c'est plus de 850 qui pourraient s'ajouter durant les prochains six ans» dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

Le déficit de participation et de connaissances apparaît ainsi comme une des raisons expliquant l'impression, exprimée par plusieurs, que l'expansion de la filière éolienne est faite de façon «anarchique», qu'elle souffre d'un manque de vision d'ensemble. Les outils de planification en place (schémas d'aménagement et de développement, plans d'urbanisme) n'intègrent pas la problématique de l'éolien, en raison du caractère nouveau de celle-ci. Il n'est donc pas surprenant que les institutions locales et mercéennes (MRC) doivent intervenir en mode «réactif», soit au fur et à mesure que des projets sont présentés par des promoteurs. Des règlements de contrôle intérimaires sont alors adoptés, pour pallier ce manque. Certains ministères se sont par ailleurs rapidement mis à l'ouvrage. De nouveaux outils de planification sont également expérimentés, surtout sur les terres publiques : plan régional de développement volet éolien, guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère (MRNF, 2005). Cependant, du point de vue de groupes d'acteurs affectés, ces outils et mesures semblent toujours insatisfaisants. Cela, entre autres, parce qu'ils ne répondent pas à certaines de leurs questions importantes. Notamment, sur la capacité environnementale et sociale d'un territoire à recevoir tant de grands sites de production : existe-t-il un seuil critique ?

Dans cette perspective, il apparaît impératif de renforcer, voire de construire les connaissances concernant la filière éolienne et ses impacts. Pour répondre à ce besoin, exprimé non seulement au Québec, mais ailleurs dans le monde, un programme de suivi systématique des impacts sociaux, économiques et environnementaux des parcs existants pourrait être mis en place. Fidèle aux traditions de « participation », ce programme impliquerait des représentants de tous les groupes d'acteurs affectés et concernés : entreprises, ministères, élus, aménagistes, propriétaires terriens, citoyens, intervenants touristiques, groupes environnementaux, etc. Pour en assurer la bonne marche, ce comité multipartite devrait adopter certaines règles associées à de « bonnes pratiques » et qui concernent autant la composition, le mandat et le financement du comité que l'accessibilité et la circulation des données disponibles, l'arrimage à la prise de décision, etc.⁸.

La concentration de grands parcs qu'on retrouve dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie offre, en ce sens, un terrain fertile pour construire ces connaissances sur la filière éolienne. Un programme de suivi complet devrait idéalement être déterminé selon une série d'enjeux structurés à partir des préoccupations sociales recueillies de façon systématique et rigoureuse⁹ et, aussi, à partir d'avis de spécialistes et d'autres expériences recensées dans le monde. Sur la base de nos connaissances actuelles, le suivi des impacts touchant l'économie locale et régionale, les paysages, la qualité du cadre de vie et l'industrie touristique nous semble

8 Plusieurs études ont été conduites depuis une dizaine d'années (voir Gagnon et al. 2004; Simard et al., 2006).

9 Des méthodes appropriées devraient être adoptées à cette fin. En effet, les dynamiques sociales propres aux petites collectivités font en sorte que les enquêtes publiques ne suffisent pas. Des individus et des groupes peuvent refuser d'y exprimer leurs préoccupations, surtout si elles sont divergentes de la majorité, car ils peuvent ressentir une forme de pression sociale.

particulièrement prioritaire pour les régions concernées. Cela parce qu'ils renvoient à plusieurs enjeux de développement reliés, comme la qualité du territoire, son attractivité pour les habitants et les touristes, la qualité de vie, l'identité régionale, l'appartenance et la cohésion sociale.

Prendre le temps ?

Pour conclure, les contestations actuelles ne relèvent pas d'un syndrome NIMBY. Soutenir une politique énergétique nationale misant sur l'éolien et critiquer des projets d'infrastructures locaux constituent deux réactions sociales par rapport à deux niveaux de débats reliés. En d'autres termes, les débats actuels dans les régions s'inscrivent dans la continuité d'un même processus d'implantation d'une filière énergétique: ils visent à traduire une politique nationale, forcément faite de grands principes universels, dans des projets qui soient le mieux intégrés à un contexte territorial donné, nécessairement particulier. L'argument du paysage, présent au Québec et ailleurs dans le monde, sert notamment de véhicule pour porter ce conflit culturel et l'enjeu de gouvernance concernant la maîtrise des territoires.

La traduction d'une politique énergétique dans des projets d'infrastructures bien concrets est exigeante. L'arrimage d'un parc éolien à un territoire d'accueil est un exercice complexe, car lié à des contraintes techniques et environnementales, tout comme à des demandes sociales spécifiques. Cependant, comme l'admettent de plus en plus de promoteurs et d'intervenants québécois et étrangers, cet arrimage est une «condition» essentielle pour assurer, de façon viable, l'expansion de la filière éolienne.

Sur le plan social, un tel arrimage passe entre autres par une meilleure compréhension des préoccupations d'acteurs

et le renforcement des connaissances des impacts créés par les parcs éoliens. En ce sens, au lieu de marginaliser les individus et les groupes soulevant des points de vue plus critiques, les débats actuels sur la filière éolienne pourraient être vus comme des moments propices à l'apprentissage et à l'invention collective.

La démarche de « planification raisonnée et concertée » proposée par le MAMR constitue assurément une ouverture en ce sens. Mais elle pourrait aller encore plus loin. En plus des questionnements et suggestions discutés précédemment, certains préalables seraient à revoir, à commencer par la notion en vogue d'acceptabilité sociale. Ainsi, plutôt que de miser sur cette approche qui sous-tend l'idée que les collectivités régionales sont des « réceptacles » de projets, pourquoi ne pas plutôt concevoir ces dernières comme de véritables acteurs et partenaires du développement du Québec ? Dans cette perspective, le travail ne consisterait pas uniquement à négocier certains compromis ou certaines compensations, mais plus encore à « co-construire » de véritables projets de territoire autour de l'éolien pour assurer la viabilité de cette filière énergétique tout en contribuant au développement des régions. Saurons-nous cependant trouver les ressources requises pour stimuler une telle démarche de développement territorial, à commencer par le temps ? □

Références citées

- André, Pierre, Claude Delisle, Jean-Pierre Revéret, et Abdoulaye Sène avec la collaboration de Dieudonné Bitondo et Lévy Rakotoarison. 1999. *L'évaluation des impacts sur l'environnement: processus, acteurs et pratique*. Montréal: Presses internationales Polytechnique. 416 p.
- Fortin, Marie-José et Christiane Gagnon. 2006. «Interpreting Major Industrial Landscapes: Social Follow-Up on Meanings, the Case of Two Aluminium Smelters, Alcan (Alma, Canada) and Pechiney (Dunkirk, France)». *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 26 (8): 725-745.
- Gagnon, Christiane et Marie-France Turcotte. 2004. *Comités de concertation en environnement et en santé environnementale: nouvelle gouvernance?* Montréal: Cahiers de l'ARUC-économie sociale. 55 p. et ann.
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). 2007. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. Pour un développement durable de l'énergie éolienne*. 20 p.
(Accessible en ligne: <http://www.mamr.gouv.qc.ca>.)
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MEFI). 2006. *Rapport au Parlement. Programmation pluriannuelle des investissements de production électrique Période 2005 – 2015*. Daté du 9 juin 2006. 105 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). 2005. *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères. Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public*. 24 p.
- Simard Louis, Louison Lepage, Jean-Marc Fourniau, Michel Gariépy et Mario Gauthier (dir.). 2006. *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences française et québécoise*. Paris, Montréal: L'Harmattan. 315 p.
- Wolsink, Maarten. 2007. «Wind power implementation: The nature of public attitudes: Equity and fairness instead of 'backyard motives'». *Renewable and Sustainable Energy Reviews*. Vol. 11 (6): 1188-1207.



Mettez vos valeurs en action

Réalisez vos projets en gérant
vos besoins financiers de manière socialement
responsable tout en participant à
un développement solidaire du Québec.

Au service de milliers de
Québécoises et Québécois
des réseaux coopératif,
communautaire, culturel
et syndical depuis plus de 30 ans



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

www.cecosol.com

Partout au Québec (numéros sans frais) :
Québec 1 877 647-1527 / Montréal 1 877 598-2122 / Joliette 1 866 753-7055

ENCORE UN ACCOMMODEMENT DÉRAISONNABLE!

C'EST BON, MONSIEUR LE JUGE.
VOUS POUVEZ SORTIR MAINTENANT.
JE SUIS RÉÉLU.



DOSSIER

REGARDS SUR LES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

Dossier

REGARDS SUR LES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

Présentation

*-Jean-Pierre Girard,
Marie-Joëlle Brassard* 47

Pourquoi une coopérative de services de santé?

-Claude Béland 48

Vers une gouverne de leur santé par les citoyens!

-Marie-Joëlle Brassard 56

Du rêve à la réalité

-Guy Benoit 62

La place des médecins dans les projets de coopératives de santé

-Bernard Gélinas 73

Une coopération pour l'amélioration des soins de santé

-Jacques Bourgeois 81

Un projet porté par les citoyens

-Alain Vallée 93

Les coopératives de services de santé: désormais plus qu'une hypothèse!

-Jean-Pierre Girard 98

Lire

Lire les essais

105

Livres reçus

132

Index des annonceurs

139

À lire d'urgence

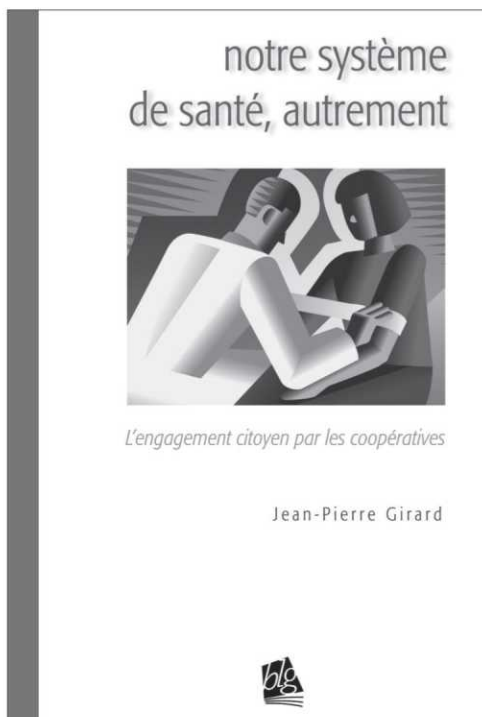
L'hypothèse à la base de cet ouvrage est la suivante : notre système de santé aurait beaucoup à gagner sur plusieurs plans dans son organisation, sa philosophie, ses pratiques et sa performance par une prise en compte significative de la participation des citoyens et plus globalement l'apport d'entreprises collectives du type coopérative.

« Il y a urgence d'aborder de front le devenir de notre système de santé, faire l'exercice de se projeter dans l'avenir », affirme Jean-Pierre Girard, l'auteur de l'ouvrage.

Jean-Pierre Girard est spécialiste en entreprise collective de type coopérative et particulièrement des coopératives de santé. Il siège, entre autres, à titre de représentant du Mouvement coopératif canadien au bureau de direction du *International Health Cooperative Organisation*, organisme spécialisé de l'Alliance coopérative internationale dont le siège social est à Genève.

Cet ouvrage comble un vide. Recourir, dans notre système de santé, à la formule d'action collective que l'on appelle la coopérative, non seulement pour des services périphériques ou de support, mais aussi pour les services de première ligne. Un modèle organisationnel qui fait appel à un important niveau de mobilisation de la société civile au cœur duquel on retrouve la notion de responsabilité individuelle **et** collective.

Voici donc un livre concret qui tombe à point nommé.



Disponible en librairie et auprès de l'éditeur.

Renseignez-vous

info@editions-blg.com

Prix : 30\$ (taxes et manutention incluses)

DOSSIER

REGARDS SUR LES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

Présentation

De l'appel de Claude Béland à une généralisation des partenariats publics avec les citoyens incluant, bien entendu, les coopératives de santé, aux exemples évoqués dans diverses régions du Québec – Aylmer en Outaouais, Ville-Marie au Témiscamingue et Ste-Thècle en Mauricie – ce dossier de *L'Action nationale* sur les coopératives de santé ouvre sur de nouvelles perspectives apportées par ces organisations. En filigrane, est aussi proposée une réflexion sur le rôle des citoyens, des médecins, des autorités locales et des pouvoirs publics. En outre, on retrouve dans ces pages une contribution de Marie-Joëlle Brassard du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) sur l'évolution récente des politiques en santé et le développement des coopératives de santé. On y exprime également le souhait d'une meilleure prise en charge de la santé par les individus. Enfin, traçant un parallèle entre 1996 et aujourd'hui, Jean-Pierre Girard expose le changement de perception eu égard à l'option coopérative de santé rappelant ainsi qu'à la dernière élection, deux partis faisaient une référence explicite à cette formule. Il formule quelques enjeux de développement, dont la nécessité de reconnaître le droit à l'existence de pharmacies sociales.

Jean-Pierre Girard,
Marie-Joëlle Brassard

POURQUOI UNE COOPÉRATIVE DE SERVICES DE SANTÉ?

Alors qu'il y a quelques années, il n'était guère politiquement correct de parler de coopératives de services de santé, voilà qu'il devient un sujet d'actualité! Pourquoi? Parce que, dans notre monde complexifié, la participation citoyenne apparaît comme une solution au désintéressement des citoyens et citoyennes à la démocratie et aux enjeux de leur temps. L'individu doit désormais être plus qu'un bénéficiaire, un consommateur ou un travailleur. Il doit reprendre son statut de citoyen ou de citoyenne!

De là, la nécessaire intégration du politique, de l'économique, du social et de l'écologie par la renaissance d'une démocratie davantage participative, non seulement au niveau des institutions politiques, mais au niveau de toutes les relations entre être humains dans la vie de tous les jours. C'est ainsi qu'apparaît l'importance de la vie coopérative tant au niveau des organisations ou entreprises à fins économiques et sociales.

Cette démocratie renouvelée s'impose pour redresser les tendances qu'entraîne avec elle l'accélération de la mondialisation et qui font que l'humanité s'éloigne de son projet élaboré aux temps anciens des révolutions, soit celui de

* Chaire Responsabilité sociale et Développement durable - UQAM

mettre fin à toute forme de domination des majorités par des minorités. À l'époque – et depuis – sur la plupart des continents, le projet consiste à établir un gouvernement du peuple, par et pour le peuple! Finies les monarchies, les dictatures ou les régimes militaires! Le peuple se doit d'être collectivement souverain et individuellement libre et responsable de son destin. Autrement dit, l'être humain se doit d'être au centre de toutes les préoccupations; l'économie se doit de devenir servante des populations et non l'inverse.

Bref, un développement social, influencé par les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité, dont l'objectif est l'égalité des chances et des droits pour tous et toutes afin d'assurer le bien-être des populations.

Or, on le sait: dans ce nouveau monde mondialisé, de nouvelles dominations sont apparues: domination du capital, de la finance et de l'économie, domination d'un certain individualisme égoïste, au détriment des préoccupations sociales, régimes démocratiques affaiblies, etc. Sous l'influence de ces nouvelles tendances, l'objectif se transforme en une accélération de la création de la richesse – sans préoccupation de son partage. Comme le dit l'humoriste, l'ouverture des marchés fait en sorte que le PIB (le produit intérieur brut) est en croissance dans la plupart des pays, mais le BIB (le bonheur intérieur brut) est partout en décroissance. Bref, un sentiment d'impuissance de l'individu isolé.

Déjà en 1994, la Fondation pour le progrès de l'Homme de Paris constatait l'impuissance des populations devant les changements provoqués par ce monde nouveau:

«[...] le monde a changé si vite, l'impact des hommes sur leur milieu s'est accru à une telle vitesse, les échanges internatio-

naux ont pris une extension si soudaine que l'humanité est dépassée par son propre mouvement.»¹

Ici au Québec, un groupe de chercheurs québécois, faisant la même analyse, concluait, dans un texte publié dans *L'Action nationale*, à la nécessité d'un réalignement des systèmes économiques de telle sorte que ces systèmes soient mis au service des populations. Ils concluaient ainsi :

«L'avenir passe par le développement de la démocratie participative plutôt que formelle et bourgeoise; l'avenir passe par le respect des idées du peuple et non par l'imposition de dogmes idéologiques; l'avenir passe par la volonté populaire et non par l'imposition de se libérer de toutes les aliénations; l'avenir passe par la construction d'un rapport de forces qui permettra aux populations de dialoguer efficacement avec leurs responsables politiques afin de mettre l'économie à leur service et non l'inverse.»²

D'autres grands observateurs de l'évolution de la société ont fait les mêmes constats.

Hillary Clinton, après avoir vanté les mérites du libre marché et du rôle de l'État, déclare :

«Toutefois, si nous ne considérons que ces deux pôles, l'économie, d'une part, et l'État de l'autre, nous laisserions de côté l'un des aspects les plus importants de cette période de transition, un aspect qui requiert toute notre attention, à savoir la société civile. Car c'est grâce à la société civile, et pas uniquement grâce aux marchés ou à l'État, que la vie vaut la peine d'être vécue. La société civile, c'est la substance même de la vie. (...) Elle prend la forme de toutes ces associations de volontaires dont beaucoup d'entre nous sont membres.»³

Pour sa part, de John Ziegler, responsable de la faim dans le monde à l'Organisation des Nations unies, parle d'espoir :

1 « Plate-forme pour un monde responsable et solidaire » paru dans *Le Monde diplomatique* en avril 1994.

2 *L'Action nationale*, vol. LXXXVI, no.5, mai 1996, p.87.

3 Hillary Clinton, *Civiliser la démocratie*, Desclée de Brouwer, page 24. 1998.

«Où est l'espoir ? Dans la nouvelle société civile planétaire.[...] Elle est le lieu où se déploient de nouveaux mouvements sociaux, où s'affirment des fonctions et des structures inédites, où s'inventent des rapports nouveaux entre les hommes et les nations, où se pensent le monde et la société en dehors des canons figés de la *doxa* dominante ou de sa négation habituelle.»⁴

Et plus récemment, ce constat de John Saul :

«Il y a trente ans, la globalisation surgissait, balayant tout sur son passage. Ses apôtres, les néolibéraux, proclamaient que ce mouvement était inéluctable et que, pour leur plus grand bonheur, toutes les sociétés seraient désormais organisées autour d'un seul élément : l'économie. Ils nous demandaient de les croire, nous les avons crus. [...] Or, tout montre aujourd'hui que cette idéologie est en train de mourir... Des pays, voire des continents, à la dérive, ont quitté "le navire global" tandis que s'affrontent les économistes, mais où pointent également les idées et les expériences, bonnes ou risquées, qui préparent la société de demain.»⁵

En somme, sur tous les continents, des populations réalisent qu'ils sont, collectivement, maîtres de leur destin et que l'espoir est dans l'émergence d'une démocratie générale par laquelle l'être humain, comme être global, intègre dans son action la vie politique, économique, écologique, familiale et sociale. Une démocratie réelle et vivante par laquelle le citoyen et la citoyenne peuvent exercer une certaine influence sur les décisions relatives «au mieux-vivre ensemble» et même, en certaines matières, participer directement aux décisions.

Il faut donc une démocratie non seulement lorsqu'il s'agit des affaires de l'État, mais aussi dans l'organisation des institutions et organisations sociales comme dans les entre-

4 John Ziegler, *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Fayard, 2002, page 274.

5 John Saul, *La mort de la globalisation*. Payot 2005.

prises à fins économiques. C'est ainsi que les hommes et les femmes reprennent leur statut de citoyen et citoyenne. Il faut la démocratie, dans toutes les sphères de la vie humaine puisque c'est par elle que sont satisfaits les besoins fondamentaux de l'être humain, soit, selon les philosophes et les sociologues, les besoins physiologiques, les besoins affectifs et les besoins de réalisation ou d'accomplissement. Or, justement, les organisations et entreprises sous contrôle démocratique des membres, soit les coopératives, les mutuelles ou autres organismes de l'économie sociale, contribuent à la satisfaction de tous ces besoins fondamentaux.

Satisfaction des besoins physiologiques

Les coopératives, les mutuelles et toutes formes d'organisations sous contrôle démocratique sont créées par des personnes qui s'unissent afin de satisfaire une part de leurs besoins physiologiques ou primaires, c'est-à-dire «gagner leur vie» et faire en sorte de pouvoir se nourrir, se loger, se vêtir, se protéger contre tous les maux et vivre en sécurité. Ils cherchent à satisfaire leurs besoins primaires.

Mais la satisfaction de ces seuls besoins primaires ne suffit pas au bonheur humain. Satisfaits, ces besoins permettent de SURVIVRE... et non de VIVRE. Félix Leclerc, notre chansonnier national, nous a maintes fois rappelé que *la meilleure façon de faire mourir un homme* (et j'imagine aussi une femme) *est de le payer à rien faire!* Il faut donc davantage pour être heureux!

Satisfaction des besoins affectifs

Il faut aussi satisfaire ses besoins affectifs, ce besoin d'aimer et d'être aimé. Ce besoin d'appartenance à une famille, à un groupe, à son village ou sa ville, à son pays! Si l'être humain apprécie parfois la solitude, il ne peut être pleinement

heureux totalement isolé. Ce sentiment d'appartenance à un groupe favorise non seulement la responsabilisation individuelle, mais aussi le développement du sentiment d'utilité de sa propre vie au milieu de celle des autres. Or, la coopérative et autres entreprises de l'économie sociale contribuent à développer ce sentiment d'appartenance puisque les membres de telles entreprises s'unissent en vertu de la règle de l'égalité des droits : *une personne – un vote*. C'est l'individu qui vote – et non son capital. Riches ou moins riches, tous sont sur le même pied lorsqu'il s'agit de prendre des décisions relatives à la mission et au fonctionnement de l'entreprise. Elles s'unissent aussi en vertu de la règle de l'égalité des chances et de l'équité. Riche ou pas – chacun ayant les mêmes droits, chacun a accès aux mêmes services et est éligible aux fonctions dans l'organisation.

Satisfaction des besoins de réalisation

Finalement, il faut aussi satisfaire le besoin de réaliser des choses, de réussir, d'aller au bout de ses potentialités et de ses habiletés. Toujours plus haut, toujours plus loin, voilà une source de fierté bien connue, surtout lorsque ces réussites ne sont pas utiles uniquement à soi-même mais qu'elles profitent à d'autres. La réussite collective d'une organisation ou d'une entreprise à laquelle chacun et chacune contribuent comme membre, comme dirigeant, comme gestionnaire est source de fierté pour tous et toutes.

Ainsi, la coopérative s'inscrit parfaitement dans la perspective d'un développement social qui contribue à créer des sociétés où chacun et chacune ont une place et un rôle à y jouer afin d'y vivre en toute dignité. Les organisations sous contrôle démocratique contribuent à toutes les facettes du bonheur humain. Elles rendent l'individu proactif et davantage responsable de la conduite de sa vie.

Pourquoi une coopérative de services de santé ?

Si la mise en place de coopératives s'impose dans le monde d'aujourd'hui, c'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit des coopératives de services de santé. La santé n'est pas une marchandise ; elle n'est pas un objet de commerce. La santé est intrinsèquement liée au bonheur humain. Elle n'est pas réservée à un seul groupe mais se doit d'être universelle. En ce sens, elle est la responsabilité de tous et chacun. Elle est essentielle à la satisfaction des besoins primaires, affectifs et de réalisation des êtres humains. Puisqu'il s'agit d'un bien essentiel à une vie normale, pourquoi les citoyens et citoyennes ne pourraient-elles pas, chacun et chacune dans leur milieu de vie, se concerter avec des professionnels de la santé pour que localement, les services de santé soient les plus proches de la clientèle et les mieux adaptés aux besoins de chacun de leur milieu ?

En matière de soins de santé, pourquoi faudrait-il que les hommes et les femmes ne soient que des bénéficiaires ou des consommateurs ? Pourquoi ne pourraient-ils pas être des citoyens et citoyennes partenaires du défi d'assurer aux populations les meilleurs services de santé possible ?

L'État, depuis quelque temps, favorise les PPP, les partenariats du public et du privé. Pourquoi pas des PPC : des partenariats du public avec les citoyens ? Déjà, les citoyens, bénévoles par surcroît, dans les fondations d'hôpitaux, s'activent à aider l'État à financer des équipements pour améliorer localement les soins de santé. Il s'agit là d'un partenariat actif et efficace et une décentralisation profitable au réseau des établissements de santé. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans un secteur aussi essentiel que celui des services de santé ?

Nous avons, il me semble, suffisamment d'exemples au Québec de l'efficacité et du dynamisme de la participation citoyenne, laquelle s'est inscrite dans un modèle québécois qui lui a permis d'entrer dans la modernité et de prendre sa place dans le « concert des nations. » Pourquoi n'en serait-il pas ainsi aussi dans ce qui apparaît comme essentiel au bonheur individuel : une santé durable ! □

**Les coopératives
dans le domaine de la santé**

**VERS UNE GOUVERNE
DE LEUR SANTÉ
PAR LES CITOYENS!**

C'est dans un contexte de turbulence que naissent et se développent une multitude de coopératives dans le domaine de la santé. Les recherches conduites par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité permettaient d'en dénombrer 75 en 2004 alors qu'on en compte 121 en 2007, une hausse en bonne partie liée au foisonnement des cliniques coopératives et de celles du secteur de l'habitation coopérative avec services aux aînés soutenues par leur communauté. D'autres coopératives dans le domaine de la santé voient leur nombre se stabiliser au début de l'année 2000 avec, devant elles, un potentiel de développement fort imposant, tel le secteur des services à domicile dont l'étendue des services à la personne et aux travailleurs ne dépend plus que de l'imagination dans un monde où la conciliation travail-famille est une préoccupation majeure doublée des besoins des aînés.

L'effervescence des coopératives de santé participe d'un double mouvement. L'un résulte des effets de la mondialisation où le citoyen est relégué à un rôle de consommateur de services. L'autre découle d'une dynamique et d'une volonté des citoyens de s'approprier leur destinée et de définir comment ils veulent vivre demain. J'expliquerai comment les

* Ph.D, Directrice de la recherche et du développement, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

cliniques coopératives de services de santé se situent dans le contexte renouvelé et en quoi elles sont une voie de réappropriation pour les citoyens à la fois de leur milieu de vie et peut-être aussi de leur santé.

Un contexte de turbulence qui ouvre des avenues novatrices

Au début des années 60, l'État mettait en place un ensemble d'institutions de santé pour répondre aux besoins des jeunes familles. Il instaurait alors un régime universel et public de santé, notamment par l'adoption de l'assurance-hospitalisation (1961) et de l'assurance-maladie (1966). Les médecins étaient maintenant rémunérés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, ce qui facilitait la gestion de leur propre clinique médicale qui ont répondu à 80% des besoins de services de première ligne jusqu'au début des années 80.

Aujourd'hui, le portrait s'est transformé. L'État québécois est sous pression alors qu'il doit composer avec un budget de santé qui représente 44% des dépenses en même temps qu'il cherche à s'adapter à de nouvelles réalités. Les problèmes sont multiples; besoins d'hébergement pour les aînés, pénurie de médecins, suivi inadéquat du bénéficiaire, difficulté à maintenir l'accessibilité des services de santé sur tout le territoire québécois. En guise de solution, l'État révisait son mode de fonctionnement par l'adoption d'un Programme national de santé publique 2003-2012 qui planche sur une décentralisation des services de santé au niveau régional avec les CSSS et les Agences régionales. Le cap est mis sur l'intégration des services d'un même territoire en mobilisant les différentes ressources communautaires en santé en vue d'en faciliter l'accès et d'établir des liens entre les différents secteurs.

De leur côté, les communautés sont en demande d'autonomie. Plusieurs refusent la fatalité de la fin du dernier service de santé. Et de fait, les cliniques privées gérées par les médecins sont en perte de vitesse, passant de 1250 en 2000 à 840 en 2005, une diminution de près du tiers. Devant cette perspective peu attrayante, les communautés manifestent une volonté ferme de maintenir et de décider des services qu'elles veulent se donner en fonction de leurs réalités toutes particulières. Surtout, elles sont déterminées à demeurer dans leur milieu de vie. Les plus patients des promoteurs locaux de cliniques coopératives arriveront même à arrimer leurs demandes spécifiques de services à la complexité du réseau de la santé quoique certains y sont plus habiles que d'autres.

Bref, l'institutionnalisation des services de santé constitue un progrès social majeur dont la responsabilité relève toujours de l'État. Mais quant à définir la nature de ces services, l'endroit où ils seront dispensés et selon quelles réalités, place aux citoyens.

Définir les cliniques coopératives de services de santé

On ne sait pas exactement à quel moment cette poussée des cliniques coopératives de services de santé s'arrêtera. Alors qu'en 2006, on en comptait à peine 13, six mois plus tard, on en dénombre 21, dont près de la moitié est en phase de démarrage.

Partout sur le territoire québécois, elles naissent de la persévérance des citoyens et d'une volonté ferme d'assurer la desserte locale de services de santé. Souvent, c'est le dernier médecin de la clinique privée locale qui sonne l'alarme. Une clinique coopérative de services de santé, ce sont des membres-citoyens qui s'associent pour répondre à des besoins

liés à leurs conditions de vie en étant impliqués dans la prise de décision et le contrôle sur les orientations. La coopérative met en place des mesures facilitatrices pour permettre aux médecins de pratiquer en rendant disponibles des locaux et des équipements adéquats, en assurant certaines tâches de gestion, notamment du personnel, de l'immeuble et de certains programmes de santé, en permettant une pratique dans un cadre de vie intéressant. Les médecins y sont toujours rémunérés par la RAMQ alors que les citoyens réunis en coopérative de solidarité gèrent le fonctionnement en impliquant les travailleurs et les professionnels de la santé.

Pour la majorité, ces cliniques sont occupées par des médecins et différents professionnels de la santé; physiothérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, etc. et dans une moindre mesure, de professionnels exerçant dans le domaine des médecines alternatives.

Faire ou SE laisser faire... deux modèles aux antipodes

On aura compris que ce partenariat entre les citoyens et les médecins s'apparente à une collectivisation des cliniques privées. Ne nous y trompons pas, loin de participer à la privatisation de la santé, elles constituent un modèle tout à fait novateur en ce sens que les citoyens sont désormais engagés dans le maintien et les orientations de leurs services de santé. Cette situation ne s'explique pas uniquement par un problème de financement ou de pénurie de médecins. D'une part, les modes de vie se sont transformés et les médecins n'y échappent pas. Gestion trop accaparante des affaires d'une clinique, temps requis pour la gestion de personnel et de programmes gouvernementaux et surtout, la volonté des médecins de s'investir essentiellement dans leur pratique médicale. À cela s'ajoute un phénomène qui va en s'accroissant, soit la féminisation de la médecine. Près de

50 % des médecins sont des femmes alors que le taux d'étudiantes en médecine atteint près de 75 %. Le nombre d'heures accordées au travail est fonction d'un choix de vie centré sur un plus grand équilibre entre le travail et la famille.

Ainsi, la clinique coopérative correspond à un partenariat entre les membres de la communauté et les médecins qui répond tout à fait aux préoccupations des uns et des autres. Ce modèle rassure les communautés sur leur avenir et leur permet de mettre en place des services qui collent à leurs réalités. Elles se présentent selon des formes aussi variées que les territoires qu'elles occupent. Par exemple, au Témiscamingue, la population a décidé de construire une clinique à Ville-Marie, ville-centre de 3000 habitants, en assurant la desserte par les médecins dans 8 points de services pour autant de communautés rurales environnantes. Dans un autre territoire péri-urbain, la Coop santé Aylmer, dans le secteur de la ville de Gatineau, s'est tournée vers la prévention en développant une clinique santé de la femme, un projet sur les habitudes alimentaires et la maladie chronique, des sessions de sensibilisation à l'intention des membres sur la prévention du cancer et du diabète et bientôt, un programme adapté aux spécificités multiculturelles. Chaque clinique exige un regard neuf puisqu'elles reflètent les différences territoriales.

En contrepartie, les cliniques coopératives doivent faire contrepoids, voire s'opposer à un modèle émergent à l'échelle mondiale, soit le « *one stop shop* », tendance également observée au Québec. Il consiste pour les grandes firmes à intégrer des services multiples en un seul lieu : pharmacie, épicerie, supermarché, clinique médicale et autres. Des services « clés en main » sont alors offerts aux professionnels de la santé incluant la location de locaux à peu de frais, équipements disponibles, etc. Des effets pervers résultent d'un

tel modèle puisqu'il affecte la redistribution des ressources professionnelles de santé sur l'ensemble du territoire en les concentrant. Il contribue également à une généralisation du « sans rendez-vous », négligeant le suivi médical. Cela va à contresens d'une approche préventive et de prise en charge de la santé par les personnes. Au Québec, ce modèle a été constaté comme un facteur d'échec de certains projets de prise en charge collective, la pharmacie ayant fait l'acquisition de la clinique, se soldant par une démobilisation citoyenne.

Du « client consommateur de services » à la prise en charge de sa santé ?

L'alternative coopérative dans le domaine de la santé, fondée sur la participation démocratique et le lien privilégié des citoyens à leur milieu de vie, peut-elle véritablement transformer les mentalités et se traduire par une gouverne de leur santé par les citoyens ? Autrement dit, la clinique coopérative de santé permettra-t-elle de passer d'une approche de « consommateurs de services » développée à partir des années 1960 à une autre qui place la personne au centre pour transformer ses conditions de vie ? Car il existe une relation entre l'état de santé d'une personne et le pouvoir qu'elle dispose sur son devenir. Sentir les liens qui nous unissent aux autres, ne pas être isolé, pouvoir influencer le choix des services de santé que l'on veut, pouvoir agir ensemble et maintenir un service de proximité essentiel à sa communauté, savoir qu'il y aura un lendemain pour sa communauté d'appartenance, que l'on peut améliorer la qualité de vie grâce à nos actions... N'est-ce pas là le début de la prévention de la maladie ! □

COOP SANTÉ AYLNER

DU RÊVE À LA RÉALITÉ

Coopératives de santé: Qui fait quoi et comment ? Quelles leçons pouvons-nous tirer de l'expérience acquise à la Coop santé Aylmer qui pourraient être utiles à d'autres citoyenNES qui voudraient s'engager dans ce type de développement communautaire?

Quels efforts et quel engagement les citoyenNES promoteurs doivent-ils consentir pour implanter une coopérative de santé dans leur milieu?

La Coop santé Aylmer

En 2001, les services en soins de santé et l'accès à ceux-ci se sont détériorés et ne sont plus suffisants pour la population du secteur Aylmer de la Ville de Gatineau. Des informations laissent craindre le départ de médecins et la fermeture de cliniques.

Pour cette raison, une quarantaine de personnes, médecins et citoyenNES, se réunissent à la fin de janvier 2001. Ils identifient les problèmes et plusieurs solutions sont envisagées. L'idée d'une coopérative émerge rapidement comme une solution intéressante et, en y regardant de plus près, la formule coopérative de solidarité semble la plus intéressante

* Président, Coop santé Aylmer, charlemagne.edu@sympatico.ca

en raison de la possibilité de regrouper au sein d'une coopérative plusieurs parties prenantes : usagers, travailleurs et membres de soutien.

Après une visite concluante à la coopérative de services de santé de St-Étienne-des-Grès, la décision est prise de fonder une coopérative de solidarité, La Coop santé Aylmer.

En mars 2002, 50 membres fondateurs créent la COOP santé Aylmer. L'actif de départ est de 5000\$. Il apparaît alors qu'une option intéressante pour donner du poids aux citoyenNEs dans l'organisation des services de santé serait d'acheter une clinique existante. Des discussions s'engagent avec une clinique médico-familiale. Une étude de faisabilité et un plan d'affaires démontrent l'intérêt de procéder. La coopérative et les dirigeants de la clinique en viennent à un accord à l'automne 2003, selon un partage de risques et un investissement de la population et des médecins qui malgré la vente de la clinique, restent associés au nouveau projet coopératif.

En mars 2007, la COOP compte 7000 membres, son actif est de 784 149 \$ et l'avoir net des sociétaires est de 270 000 \$. La COOP est propriétaire d'un immeuble qui abrite une clinique médicale qui offre des services de médecine familiale et sans rendez-vous accessibles à tous, y inclus les fins de semaine, à raison de trois heures par jour. Huit médecins omnipraticiens travaillent à la clinique.

Au cours de l'année 2006, au-delà de 30 000 visites (médecine familiale et sans rendez-vous) ont été enregistrées. Des services complémentaires de soins infirmiers, de soins de pied, de physiothérapie, de prélèvements sanguins, d'électrocardiogrammes et d'une nutritionniste sont offerts. De

plus, la COOP loue des locaux à une pharmacie, une clinique d'audiothérapie, un psychologue et un dentiste.

Les patients ont également accès à des consultations à la clinique avec des médecins spécialistes: en gastro-entérologie, chirurgie, médecine interne et rhumatologie. Des projets de prévention ont été mis en place: une clinique santé de la femme (PAP test), un projet en collaboration avec Santé Canada: habitudes alimentaires et maladie chronique. Des sessions de sensibilisation à l'intention des membres ont été organisées sur des sujets tels que la prévention du cancer du sein et du diabète.

Le rôle des citoyenNEs

D'entrée de jeu, il faut clairement dire que le rôle des citoyenNEs, des membres fondateurs, des membres du conseil d'administration, des membres bénévoles est central et primordial pour créer, implanter, développer et gérer une coopérative de santé.

Dans le groupe fondateur et par la suite au conseil d'administration, on doit réunir dans l'équipe des citoyenNEs prêts à prendre en main un dossier en particulier tel l'élaboration du règlement de régie interne et la recherche de financement et le mener à terme. On doit y retrouver des citoyenNEs qui, en plus d'être bénévoles et engagés, doivent posséder un niveau d'expertise relié au projet: expertise en gérance d'entreprise publique et privée, expertise en planification, expertise en financement et comptabilité, expérience juridique, expertise en marketing et communication, habileté à rédiger des textes, des rapports, des procès verbaux et compléter des formulaires. On doit y retrouver également un médecin ou une personne ressource connaissant bien le système d'organisation des soins de santé au Québec.

Les expertises mentionnées sont utiles et utilisées lors de la mise en place de la coopérative et par la suite pour sa gestion et son développement. À différentes étapes et/ou pour des opérations clés, la coopérative doit faire appel à des personnes ressources ou des consultants externes. L'agent de développement de la Coopérative de développement régional (CDR) joue un rôle de soutien important en particulier au moment du démarrage de la coopérative. La coopérative voudra également, pour ajouter à la crédibilité de son plan d'affaires, s'associer lors de son élaboration à des consultants reconnus. Toutefois, en bout de ligne, c'est l'équipe de la coopérative qui doit posséder la capacité d'analyse et l'expertise nécessaire pour décider des orientations de la coopérative.

Démarrage de la coopérative

Il est facile d'avoir recours aux guides et aux organismes susceptibles d'apporter une aide au démarrage d'une coopérative.

Le guide pour le démarrage de coopératives dans le secteur de la santé publié en 1999 par le Secrétariat des coopératives du gouvernement du Canada, plusieurs guides de la Direction des coopératives du gouvernement du Québec et des organismes d'appui tels que la CDR et le Centre local de développement (CLD) sont disponibles pour soutenir le démarrage d'une coopérative de santé.

Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue. Certains éléments n'ont pas besoin d'être réinventés à chaque fois et certaines opérations refaites à zéro. Il est facile de se procurer des exemples d'actes de constitution d'une coopérative, de règlements de régie interne, de plans de formation des membres dans d'autres coopératives ou à la CDR. Reste

que ces outils doivent être adaptés à la situation particulière du milieu visé. De là l'importance d'avoir un membre de l'équipe habilité et responsable de l'accomplissement de ce travail.

L'étape cruciale en période de démarrage est sans contredit l'étude de faisabilité car cet exercice commande l'ensemble des opérations qui vont suivre, en particulier l'élaboration du plan d'affaires et les activités de financement.

Une étude de faisabilité bien structurée, pas nécessairement savante, est le gage du succès du projet. Une étude de faisabilité bâclée conduit à l'échec ou à la nécessité de réajuster constamment. Il faut clairement et précisément répondre aux questions suivantes : Que voulons-nous faire ? Quels besoins et plus précisément quelles lacunes, quel vide dans les services de santé offerts dans notre milieu voulons-nous combler par la création de la coopérative ? Quelles sont les options possibles pour atteindre le résultat visé par la création de la coopérative ?

Par la suite, il faut examiner sous tous ses angles le scénario choisi, consulter son milieu, vérifier l'hypothèse choisie auprès d'experts du domaine, s'assurer d'avoir ou de pouvoir obtenir les ressources humaines et financières pour implanter le projet. Et enfin, faire l'unanimité au sein de l'équipe, ce qui ne va pas nécessairement de soi, puis aller de l'avant.

Voilà les défis qui doivent être relevés au départ.

À cette étape, patience et longueur de temps sont recommandées. L'équipe ne doit pas être bousculée. Mieux vaut prendre plus de temps à cette étape et faire preuve de

diligence que de se retrouver dans un perpétuel besoin de réajustement et de retour en arrière.

Le financement

De nombreuses sources de financement externes existent : la caisse populaire locale de par sa nature même est l'institution la plus susceptible de comprendre et de vouloir s'associer à un projet de coopérative ; le CLD, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), le Secrétariat aux coopératives sont également des sources possibles de financement.

Pour obtenir du financement un plan d'affaires est exigible. Le plan d'affaires a pour but de :

- faire comprendre à une personne ou à une organisation auprès de laquelle un apport financier externe est sollicité son intérêt à investir dans le nouveau projet d'entreprise, le sérieux de ce projet d'entreprise et la capacité de l'équipe à réussir son démarrage et son développement ;
- faciliter la planification du processus de démarrage et de développement et contrôler les résultats et le suivi des activités de la nouvelle coopérative.

Ces prêts consentis par des institutions financières et des organismes de soutien au développement communautaire doivent être remboursés à plus ou moins longue échéance par les revenus générés par les activités de la coopérative. En conséquence, la capacité de remboursement étant limitée, il y a lieu d'agir avec prudence pour ne pas entraîner la coopérative dans une crise financière.

Dans cette optique, les sources de financement du type dons ou subventions sont encore plus intéressantes car cet apport financier est non remboursable. La création d'une fondation ou une fondation existante qui décide de dédier ses fonds au développement de la coopérative permet d'assurer une certaine sécurité financière à long terme à la coopérative. Dans notre cas, nous avons signé un protocole de partenariat avec la Fondation de services de santé d'Aylmer. Évidemment, qui dit fondation dit campagne de financement auprès de la population, des commerces, des clubs sociaux et des organismes d'un milieu donné. Une campagne de financement implique des opérations relativement complexes qui exigent un travail de bénévolat important, la production de documentation, la rédaction de communiqués, et plusieurs démarches auprès de plusieurs individus et diverses instances.

Ces sommes récoltées dans la communauté ont comme avantage de garder la coopérative indépendante des sources de financement public et privé. C'est un avantage énorme.

Recrutement de membres

De prime abord, on est porté à croire qu'il existe une volonté ferme des citoyenNEs de prendre leurs affaires en main au sein de leur communauté et qu'à cause des valeurs véhiculées par le mouvement coopératif de nombreux citoyenNEs vont s'associer presque naturellement à la coopérative.

Ceci est partiellement vrai car une minorité de personnes seulement s'associent à une coopérative pour soutenir un projet de développement communautaire.

Dans la première année après notre incorporation, nous avons installé des tables de recrutement dans les quatre

grands magasins d'alimentation de notre secteur et nos bénévoles donnaient de l'information au sujet de notre Coopérative et invitaient les gens à en devenir sociétaire pour 50 \$. Les premiers mois ont nécessité beaucoup d'efforts de recrutement.

Reste que nous vivons dans une société de consommation et que les citoyenNEs voudront devenir membres dans la mesure où des services leur sont offerts et en particulier dans la mesure où la coopérative de santé apporte des solutions à leurs problèmes d'accessibilité aux services de soins de santé.

Par exemple, quand notre coopérative a annoncé avoir recruté trois nouveaux médecins en juillet 2006 et qu'il y avait donc une possibilité pour 4500 personnes d'avoir accès à un médecin de famille, l'adhésion à la coopérative a connu un rythme de 30 nouveaux membres par jour pendant les 3 mois qui ont suivi cette annonce.

Les citoyenNEs adhèrent à une coopérative de santé s'ils obtiennent des avantages en devenant membres. En plus d'améliorer l'accès à la clinique, il faut penser à offrir des avantages du genre réduction de coûts au club de santé, à la librairie du coin, etc.

Recrutement de médecins

La compétition est féroce pour le recrutement de médecins. Dans un premier temps, il faut établir des relations de collaboration avec l'Agence de santé de la région qui est responsable du recrutement des médecins et qui leur accorde le certificat de conformité les autorisant à pratiquer dans une région donnée.

L'agence doit être informée des besoins et des conditions de pratique à la coopérative et accepter de transmettre ces informations aux candidats potentiels.

Il est également possible d'agir en amont, de rencontrer directement des finissantes et finissants en médecine. Ceci implique de développer des outils de marketing (brochure, vidéo, bannière), de se déplacer, d'organiser des rencontres dans les universités ou dans les lieux de travail pour encourager les candidats à s'établir sur le territoire de la coopérative.

Il est évident que la possibilité de revenus supérieurs dans un milieu donné a un pouvoir d'attraction pour certains médecins. À notre avis, ces sommes supplémentaires accordées au médecin s'il y a lieu doivent être dégagées à partir des revenus de la coopérative et non par des cotisations supplémentaires demandées aux membres.

Toutefois, la qualité de vie et les conditions de pratique sont des incitatifs tout aussi importants. Idéalement, un médecin veut pratiquer au sein d'une équipe, il veut s'assurer que ses patients auront accès à un autre médecin lorsqu'il s'absente. Le milieu de vie doit être attrayant, offrir des activités sportives et de plein air et des bonnes écoles et garderies sont des atouts. Faciliter l'accès au crédit et à la propriété à un coût intéressant, en particulier pour les médecins à leur première année de pratique, est une initiative prisée.

Au plan de la pratique médicale comme telle, pour recruter des médecins, la coopérative doit posséder des instruments de diagnostic modernes, avoir accès à des examens radiologiques, avoir prévu un plan d'évacuation, c'est-à-dire une entente de service permettant le transfert par ambulance pour les cas d'urgence nécessitant une hospitalisation.

Enfin, la coopérative doit établir une entente de partenariat avec les médecins qui définit clairement les rôles et responsabilités de chacun évitant ainsi mésententes et conflits.

Activités de développement

Comme toute entreprise, la coopérative de santé doit développer de nouveaux services pour répondre aux besoins de ses clients et de ses membres.

Par exemple dans notre milieu, 45 % de la population n'a pas de médecin de famille. Idéalement, chaque citoyen devrait pouvoir se référer à un médecin de famille, c'est la formule des Groupes de médecine familiale (GMF). Vu la pénurie de médecins, la possibilité d'atteindre cet objectif est lointaine.

Dans ce contexte, les citoyenNEs doivent avoir accès en première ligne à une clinique s'ils n'ont pas de médecins de famille ou si leur médecin n'est pas disponible. Déjà, notre clinique opère sept jours par semaine, ce qui permet de désengorger en partie l'urgence du centre hospitalier le plus près de notre secteur. C'est pourquoi notre coopérative se propose d'implanter en collaboration avec le centre de santé une clinique d'urgence de première ligne 24/7 accessible à toute la population pour des problèmes urgents mineurs mais qui nécessitent d'être évalués par un médecin.

Le modèle « clinique d'urgence de première ligne » tel que décrit et détaillé dans le Guide de l'Association québécoise d'établissements de santé et de service sociaux est une formule qui pourrait être développée dans toutes les régions du Québec, en particulier dans les milieux où les ressources hospitalières d'urgence sont insuffisantes ou déficientes.

Ce projet de partenariat public – coopérative (PPC) pourrait constituer une percée dans ce domaine.

Ce qu'il faut faire comme coopérative, c'est croire en nous. C'est semer l'espoir autour de nous. C'est convaincre les professionnels, les fonctionnaires, les politiciens, dans toute la lignée du système de santé, du sérieux de notre travail. C'est établir des liens de confiance et de respect mutuel entre les citoyenNEs, les organismes du milieu, les bailleurs de fonds, les bénévoles, les professionnels de la santé, médecins omnipraticiens, spécialistes, infirmiers, le personnel de soutien et les patients du bien fondé de notre initiative. C'est prouver, par des résultats concrets et par des réussites, que la population, en partenariat avec le système public, peut être un apport significatif à l'amélioration du système de santé au Québec. □

LA PLACE DES MÉDECINS DANS LES PROJETS DE COOPÉRATIVES DE SANTÉ**

Depuis toujours la médecine est une profession de service qui se préoccupe des membres les plus vulnérables et les plus faibles de la société, les malades et les handicapés.

L'ennui, comme l'écrivait Aldous Huxley (1894-1963) c'est qu'aujourd'hui «La médecine a fait tant de progrès que plus personne n'est en santé». Comme dans son célèbre roman *Le meilleur des mondes*, notre société actuelle vit à l'ère de l'obsession de la santé parfaite et du bonheur obligatoire, instantané et perpétuel. Et l'industrie pharmaceutique s'évertue à nous offrir un remède pour chacun des événements difficiles de notre vie.

Obsédé par sa santé physique et mentale, le citoyen vit dans l'incertitude qu'entraîne l'obligation de performance. Performance au travail, aux loisirs de sports extrêmes, dans la vie familiale comme amant, comme parent-éducateur et comme pourvoyeur. Et les exigences du monde du travail ne sont pas toujours conciliables avec celles de la vie familiale.

* Médecin, directeur médical, Coop santé Aylmer

** Forum d'échange sur les cliniques coopératives santé, colloque organisé par le comité santé, Conseil de la coopération du Québec, 27 avril 2007.

En conséquence de tout cela, au moindre signe de défaillance on s'adresse aux experts. Psychiatres, psychologues, médecins et thérapeutes de toutes sortes sont de plus en plus sollicités pour survivre aux stress de la vie quotidienne. Et en plus, il faut bien prendre soin de ses petits bobos et de ses maladies! (Inspiré de la revue *Notre-Dame*, vol.105, no 3, mars 2007).

Considérant la pénurie actuelle de ressources, comment la médecine peut-elle définir son rôle et la limite de son action face à toutes ces demandes?

À ce jour, le réseau public d'institutions de soins de santé et de service sociaux n'a pas fait preuve de la souplesse requise pour parvenir à ses fins, c'est-à-dire de pourvoir aux besoins de soins de santé et services sociaux pour la population du Québec dans des délais et à des coûts raisonnables.

L'État reconnaît de plus en plus ouvertement qu'il n'y parvient plus et que son système provoquera l'effondrement de ses ressources financières. Récemment, en réponse au jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chaouli, le projet de loi 33 entend même systématiser la sous-traitance de certaines chirurgies par le recours à des médecins hors-régie, dans des hôpitaux privés, pour les citoyens les mieux nantis.

Au cours des ans, l'hôpital public est devenu le gestionnaire des listes d'attente. Deviendra-t-il le gestionnaire de la sous-traitance pour citoyens fortunés? Malheureusement l'évolution de la démographie médicale, le vieillissement de la population et la vision monochrome technocratique de l'organisation actuelle du réseau public de la santé ne laissent entrevoir que peu de lueurs d'espoir à l'horizon. La diversité des problématiques pousse cependant à en finir

avec un modèle d'organisation unique pour aller vers une plus grande autonomie des communautés dans la formulation de projets et de modes d'opération adaptés aux besoins de chaque milieu.

Le développement des cliniques coopératives de santé constitue une approche nouvelle dans l'organisation des soins et par ce moyen les citoyens peuvent espérer reprendre la gouvernance de leurs services de santé de première ligne. Par l'établissement de partenariats avec les professionnels les coopératives de soins de santé peuvent espérer mieux répondre aux besoins de leur communauté.

Participation des médecins dans les cliniques coopératives de santé

Dans une clinique coopérative de santé, le rôle et la place du médecin sera conditionné par la nature de l'organisation à laquelle il participe.

Dans certaines petites communautés isolées, la présence d'un médecin à temps plein est difficilement justifiable, considérant la pénurie actuelle de médecins (exemple: St-Élie de Caxton, Ste-Thècle). De plus l'activité professionnelle d'un médecin visiteur itinérant peut même y être insuffisante pour supporter les frais d'exploitation d'un cabinet de consultation médicale. Dans ces circonstances il appartiendra à la communauté de se mobiliser pour obtenir des conditions d'exercice acceptables, soit par des pressions auprès des autorités administratives de la santé, ou soit par la prise en charge par la communauté. Dans les communautés plus peuplées, aptes à occuper plusieurs médecins, les médecins peuvent être locataires d'espaces à bureau dans une coopérative. Les médecins y exploitent alors une clinique privée traditionnelle. Ils sont propriétaires de leurs équi-

pements et autonomes quant à la conduite de leur cabinet de consultation. Leur relation à l'organisation coopérative est celle d'un locataire envers son propriétaire et l'administration de la clinique est indépendante de la coopérative.

La communauté y trouve un accès à la consultation médicale comme dans toute clinique traditionnelle mais elle n'a pas d'autre forme de participation aux services.

Récemment un nouveau modèle de collaboration se développe dans les coopératives de solidarité.

Ici, le médecin est partenaire de la coopérative. Dans ce cas la gestion de la clinique peut être autonome et ne concerner que les médecins ou être intégrée à la coopérative. C'est le cas à Aylmer où non seulement le bâtiment mais également la clinique médicale et tous ses équipements appartiennent à la COOP et sont gérés par elle.

La gestion y est intégrée de la façon suivante : les médecins assument la responsabilité de la direction médicale et la COOP assume la direction administrative.

Cette direction bicéphale permet aux médecins d'être libérés de la gestion des affaires courantes de la clinique (facturation médicale, comptabilité, gestion du personnel, gestion des stocks, relations avec les autres locataires, etc.). Les médecins peuvent ainsi mieux se consacrer aux soins des patients.

La direction médicale consiste à déterminer les horaires de travail et la distribution des tâches entre les médecins du groupe, établir les règles de procédures à l'urgence de la clinique et superviser le travail clinique du personnel infirmier et des préposés à l'accueil.

La direction médicale est assumée par un des médecins, représentant de ses collègues et conseiller professionnel auprès du conseil d'administration. Par choix, le directeur médical n'est pas membre du conseil d'administration et il n'assiste aux réunions du conseil que lorsqu'il y est invité à titre de conseiller. Nous voulions éviter que la Coop soit perçue comme étant «l'affaire des docteurs».

La direction administrative assumée par le conseil d'administration ne se limite pas uniquement à l'administration générale de la clinique. Elle comprend également les relations entre la COOP et les autorités locales et régionales de la santé et de la municipalité. C'est par son conseil d'administration que la COOP occupe une position privilégiée et exerce une représentation politique réelle de ses membres.

Ce partenariat administratif entre les médecins et la COOP a permis la création d'un comité de recrutement de médecins très dynamique et le développement d'une sensibilité plus grande des médecins envers les besoins de la communauté. De plus en plus la pratique médicale s'enrichit par le développement d'un volet d'actions communautaires préventives et éducatives qui n'étaient pas possibles auparavant.

Par exemple, la COOP a inauguré une clinique de santé féminine qui s'adresse à la population féminine adulte sans médecin de famille mais nécessitant un suivi pour la contraception, le dépistage des maladies transmises sexuellement ou le dépistage du cancer utérin. La COOP a soutenu la formation spécifique d'une infirmière apte à effectuer les divers prélèvements et habilitée à l'éducation contraceptive. En six mois, déjà quatre cas de lésions précancéreuses du col utérin ont été détectées chez des personnes qui n'avaient pas accès à un médecin de famille.

La COOP a instauré un programme d'accueil à nos immigrants. L'objectif en est de faciliter leur intégration à la société locale et améliorer leur santé par des ateliers d'initiation à la vie dans notre milieu, d'information et d'éducation sur la santé, la nutrition et les services disponibles aux nouveaux arrivants. Le premier groupe fonctionne depuis plus d'un an et s'adresse à la communauté d'origine hispano-américaine. Le second, pour la communauté d'origine africaine d'expression française vient tout juste de naître.

Le volet éducation-prévention comporte également l'organisation d'ateliers éducatifs. Déjà deux ateliers d'éducation sur la santé des seins et sur la ménopause ont attiré beaucoup de participation et les membres de la COOP se sont révélés des bénévoles généreux dans l'organisation de ces événements, ce qui est de bon augure pour les projets futurs.

La COOP entend poursuivre cette action par la formation de groupes de coopérants concernés par des problématiques communes, tel un club de diabète, un club d'hypertension, etc. Des ateliers pratiques aideront les personnes concernées à devenir des partenaires actifs au traitement de leur condition et à la prévention des complications de leur maladie.

L'implication de la COOP dans la vie de la communauté a permis l'établissement d'un partenariat avec la Fondation des soins de santé d'Aylmer, organisme de bienfaisance indépendant voué à l'amélioration des soins de santé. Ce partenariat se révèle une source appréciable de financement qui a permis de moderniser le plateau technique disponible à la clinique de la COOP.

Tous ces facteurs ont donné à notre communauté un sens des responsabilités envers ses services de santé. Ils donnent également aux médecins un sens d'appartenance et un mes-

sage de solidarité communautaire. Cela est très rassurant quand on considère la précarité de la survie des cliniques médicales de quartier des dernières années.

Ce que le médecin retrouve dans une coopérative c'est un partenariat avec la communauté où tous sont gagnants, tant les médecins que la communauté. Pour le médecin, il est plus désirable d'être partenaire de sa communauté que mercenaire d'une pharmacie.

L'établissement de partenariats semblables dans d'autres communautés pourrait assurer la survie des quelque 800 cliniques de quartier qui résistent encore à l'assaut des forces responsables de la disparition du tiers des cliniques depuis cinq ans.

La possession de ce patrimoine de cliniques médicales à l'abri de la cupidité et de la convoitise du commerce et son développement par les communautés, en fonction de leurs besoins, sont un gage de la pertinence de l'approche coopérative dans le domaine de la santé.

Chacun dans son village et sa ville doit se reconnaître une responsabilité vis-à-vis sa communauté et le maintien de services de santé accessibles à tous.

Y a-t-il un risque de surenchère et de compétition entre les communautés à la recherche de médecins ?

Bien sûr que oui, et cette surenchère existe déjà depuis longtemps. Des données récentes montrent que plus de 1500 médecins travaillent dans des cliniques possédées et opérées par des groupes d'affaires, principalement des chaînes de pharmacies et des commerces grandes surfaces. Cela s'est produit par nécessité et ce sont les conditions actuelles de

faible rentabilité des cliniques médicales qui ont permis aux milieux d'affaires d'avoir tant d'influence sur la répartition des effectifs médicaux.

De là l'importance des coopératives pour contrer ce mouvement de marchandisation de la médecine et faire en sorte que les cliniques médicales soient vouées aux intérêts des communautés plutôt qu'à celui des commerces grandes surfaces. □

20 mars 2007

AU TÉMISCAMINGUE

**UNE COOPÉRATION POUR
L'AMÉLIORATION DES
SOINS DE SANTÉ**

À l'instar de plusieurs régions du Québec, le Témiscamingue est confronté aux départs de certains de ses médecins vers d'autres lieux et à la difficulté d'en recruter de nouveaux. Il est ainsi difficile pour la population d'avoir accès à un médecin de famille et à des services de santé adéquats. Par ailleurs, les médecins présents sur le territoire ont déjà émis le souhait d'être regroupés sous un même toit pour la pratique en cabinet de façon à contrer l'isolement professionnel et offrir un lieu où on pourrait réaliser des transferts d'expertise pour les plus jeunes médecins.

Compte tenu de la nécessité d'attirer de nouveaux médecins et de retenir ceux en place au Témiscamingue, des intervenants et des partenaires provenant de plusieurs domaines d'activités se sont rencontrés et ont fait le choix de s'engager dans un processus menant à la construction d'une bâtisse attrayante et chaleureuse, qui offrira aux médecins la possibilité de se concentrer sur une offre de services de santé de qualité, dans une atmosphère de travail agréable et des locaux complètement équipés.

Une coopérative de solidarité santé regroupe des conditions favorisant les transformations sociales et l'amélioration de la

* Organisateur communautaire, CSSS Lac-Témiscamingue

santé de notre population. Elle possède des attraits certains pour le recrutement et la rétention des ressources médicales sur notre territoire tout en encourageant la participation démocratique, l'égalité et la gestion collective.

La Coopérative de solidarité permet de regrouper différentes personnes, organismes, entreprises, médecins ayant à cœur une même cause, dans un esprit de solidarité. Ainsi, son assemblée générale réunit des gens qui désirent utiliser les services (membres utilisateurs-population), des locataires de la coop (membres utilisateurs-locataires) et toute autre personne ou société intéressée à soutenir la réalisation de la coopérative (membres de soutien).

Le 31 janvier 2007 plus de 125 des 1, 700 membres utilisateurs participaient à son assemblée générale de fondation en élisant le premier conseil d'administration. Sa première responsabilité est de permettre à la population d'avoir accès à des services de santé de qualité, continus et en quantité suffisante pour nos membres et la population du territoire ainsi qu'à attirer et retenir des médecins au Témiscamingue.

La coopérative a comme mission de constituer une force représentative ayant comme but la satisfaction des besoins de ses membres en matière de santé. Celle-ci ne désire pas être le lieu d'hébergement de différents services professionnels qui sont déjà comblés par des entreprises privées telles : les pharmacies, les bureaux de dentistes ou autres services. La nouvelle Coopérative de solidarité santé du Lac-Témiscamigue sera une propriété collective, qui s'encrera dans la communauté témiscamienne. Elle veut soutenir et développer des projets présentant un intérêt pour le bien-être sociosanitaire de la communauté avec une approche préventive de la santé dans le but d'améliorer les habitudes et la qualité de vie de ses membres et de la population de son territoire.

Dans ses opérations courantes, elle aura comme partenaires principaux le Groupe de médecine familiale (GMF) et le Centre de santé et de Services sociaux (CSSS) du Lac-Témiscamingue, avec lesquels elle veillera à favoriser l'accès à un médecin de famille et à des services de santé de qualité.

Elle continuera de bénéficier du soutien technique ou financier de la Coopérative de développement régional de l'A-T, de la direction de la Santé Publique de notre Agence, du Centre de santé et de services sociaux du-Lac-Témiscamingue, des médecins pratiquant sur le territoire du CSSSLT, de la MRC de Témiscamingue, des Caisses populaires Desjardins du Témiscamingue, de la Société de Développement du Témiscamingue qui sont nos partenaires de la première heure.

Ils se sont tous impliqués avec ou au sein de notre conseil d'administration provisoire d'avril 2005 à janvier 2007 et ils continuent d'y jouer un rôle déterminant dans la réalisation de nos objectifs communautaires.

Une campagne de financement pour une mobilisation sociale

À l'automne 2005, une équipe de bénévoles et la direction du Centre de santé et de services sociaux du Lac-Témiscamingue lançaient la campagne de financement «À votre santé!», afin de permettre l'acquisition d'un scanner et le démarrage d'une coopérative santé. En leur offrant des équipements modernes et des locaux adéquats en vue de faire émerger éventuellement un groupe de médecins de famille (GMF), l'objectif principal de la campagne était donc de se donner des moyens facilitant le recrutement et la rétention des médecins au Témiscamingue.

Le 15 décembre 2005, à l'aube d'une nouvelle année, la population témiscamienne apprenait que la campagne de financement, dépassait son objectif de 600 000 \$ et que la Coop santé comptait déjà 1500 membres. Des 736 000 \$ amassés dans le milieu, plus de 400 000 \$ seront consacrés à la mise de fonds pour la construction de la Coop santé. En outre, lors de cette campagne de financement, nous avons bénéficié de l'apport financier de plus de 100 donateurs de plus de 250 \$, alors que plusieurs médecins ont également contribué financièrement en toute solidarité.

Au-delà des contributions monétaires, il est souhaité de bénéficier de l'expertise de ces derniers au sein de notre conseil d'administration par l'élection d'un représentant ou d'une représentante des membres utilisateurs-locataires.

En décembre 2006, la Commission scolaire Lac-Témiscamingue a également contribué en faisant don d'un terrain situé à l'arrière du Centre de santé et de services sociaux du Lac-Témiscamingue, sur la rue Dollard, pour la construction de la future clinique médicale coopérative. Si les prochaines étapes se déroulent bien, l'ouverture de la coopérative de solidarité santé et l'accréditation du GMF sont prévues pour l'automne 2007. À moyen terme, la Coopérative de solidarité santé du Lac-Témiscamingue veut atteindre son objectif de combler 12 bureaux de consultation en location exclusive ou partagée, en plus d'accueillir des résidents et stagiaires en médecine.

Une combinaison gagnante: la coopérative et le GMF

L'élément novateur dans ce projet est sans nul doute la volonté d'héberger le GMF dans la coopérative de santé. Un comité de médecins, accompagné par le CSSS du Lac-Témiscamingue, vise l'accréditation d'un Groupe de méde-

cine familiale au Témiscamingue (GMF). Le GMF est une organisation composée de médecins qui travaillent ensemble et en étroite collaboration avec des infirmières et autres professionnels de la santé et des services sociaux.

L'implantation d'un GMF au sein de la Coopérative de solidarité santé du Lac-Témiscamingue converge avec les objectifs de celle-ci et répond à plusieurs éléments problématiques : l'accessibilité à un médecin de famille pour toute la population, la prise en charge globale des personnes inscrites, le suivi du dossier médical et la complémentarité des services de santé et des services sociaux. Le GMF travaillera ainsi de concert avec le CSSS du Lac-Témiscamingue dans l'offre de service à la collectivité.

Dans la demande d'accréditation du GMF, le MSSS devra tenir compte de la lourdeur de tâche de médecins résidents au Témiscamingue. Ils doivent entre autres assurer une garde 24/7 au service d'urgence, en obstétrique, suivi hospitalier et maintenir des services médicaux de proximité sur un territoire rural immense composé de 17 collectivités locales dont 8 d'entre elles ont des points de chute de services sociaux et de santé.

À ce sujet, nos médecins veulent que la prise en charge soir, nuit et fins de semaines demeure la responsabilité de la garde médicale de l'urgence puisqu'on y retrouve déjà quatre médecins de garde sur seize à tour de rôle en service à l'urgence et que quatre autres médecins qui ne font pas de pratique externe de par leur spécialisation.

Ce genre de proposition a été accepté à Mont-Joli en Gaspésie et chez nous à Témiscaming. La différence est que pour nous à Ville-Marie la proposition de GMF est hors établissement puisque ce dernier intégrera les locaux de

notre coopérative de santé. Voilà un volet à reconnaître par le MSSS dans l'accréditation des GMF avec formule coopérative, particulièrement en milieu rural.

La contribution du RUIS McGill au niveau des infrastructures de la coop santé et de la formation des étudiants en médecine sur notre territoire

Depuis 2003, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a doté les quatre facultés de médecine d'un plus grand pouvoir en ce qui a trait à l'organisation et à la prestation des soins de santé tertiaires dans la province. Le nouveau plan du gouvernement du Québec répartit la province en quatre réseaux, chacun étant desservi par l'une des quatre facultés de médecine, soit celle de l'Université McGill, celle de l'Université de Montréal, celle de l'Université de Sherbrooke et enfin, celle de l'Université Laval. Ces réseaux offrent des services cliniques tertiaires, d'enseignement et de recherche qui sont coordonnés par la faculté de médecine, ainsi que par ses hôpitaux d'enseignement affiliés. Dans le cas de McGill, il s'agit du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), de l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis, du Centre hospitalier St. Mary's et de l'hôpital Douglas.

Le CSSS du Lac-Témiscamingue et le conseil d'administration de la Coop Santé ont développé un projet visant à accueillir des résidents du RUIS McGill, permettant par le fait même de financer une partie de la construction de la Coop Santé en même temps qu'assurer l'apport de jeunes médecins qui décideront peut-être de s'installer chez nous. La demande a récemment été approuvée par RUIS McGill et deux bureaux de consultation et un espace de travail seront donc consacrés à ce projet pour l'aménagement de la clinique. En contrepartie, le GMF et le CSSS s'engagent à

superviser des stagiaires en médecine à même ses effectifs médicaux et ses installations. Le projet a été déposé pour le 31 mai 2006.

Une entente pour confirmer la participation financière du RUIS McGill nous semble acquise et la teneur des investissements sont de l'ordre d'environ 133 300 \$. Il faut notamment établir le nombre d'années pendant lesquelles les résidents en médecine utiliseront les locaux de la Coop santé, dans le but de pouvoir les rentabiliser avec d'autres services professionnels si nécessaire. En effet, cette contribution ne sera pas récurrente et mis à part quelques frais liés à la supervision des médecins et au logement, les résidents n'auront pas à payer de frais de location pour les espaces qu'ils occuperont.

Gratuité des services médicaux, égalité d'accès, adhésion des médecins aux valeurs démocratiques

La démarche de clinique coopérative en cours veut donc favoriser l'implantation d'une clinique médicale coopérative partenaire d'un GMF et de la population locale, avec à son bord une dizaine de médecins qui s'engageront à desservir tout le territoire du CSSSLT sans contributions autres des membres que le 10,00 \$ pour une carte de membre à vie des 100 membres actuels. La Coop sera accessible à tous membres et non membres sans privilège et le membership se complétera au fur et à mesure de son existence.

La population et les membres de soutien se sont d'ailleurs déjà engagés en contribuant lors de la campagne de financement conjointe «À votre santé» pour l'achat d'un scanner et l'aide au démarrage du projet de clinique coopérative de santé en octobre 2005 pour un montant de 735 000 \$ dont plus de 400 000 \$ servira à l'aménagement du terrain et à la

construction des locaux de la Coopérative de solidarité santé du Lac-Témiscamingue

Nous insistons sur l'importance d'adapter la formule GMF au modèle de clinique coopérative, et ce, particulièrement en milieu rural en autorisant chez nous que la prise en charge soirs, nuits et fins de semaine demeure la responsabilité de la garde médicale de l'urgence. Sur le territoire du CSSSLT, avec un plan d'effectifs au maximum à 17 médecins, le GMF peut générer de 12 000 à 15 000 inscriptions pour des services médicaux à des citoyens qui résident dans plus de 17 collectivités locales.

Cette demande de souplesse dans l'application de la formule GMF s'ajoute donc aux 5 recommandations du conseil québécois de la coopération et de la mutualité que l'on retrouve à la page 19 de son mémoire déposé à la commission parlementaire des affaires sociales portant sur le document, «Garantir l'accès, un défi d'équité d'efficience et de qualité».

Le but de cet article est d'ailleurs de partager notre expérience et de bonifier un cadre de référence clair et respectueux des valeurs démocratiques, d'égalité d'accès et de gratuité des services médicaux pour toute la population du Québec et cela à partir du modèle coopératif. Un défi de taille que nous devons tous relever.

En effet, nous pouvons tous et toutes y contribuer et signifier clairement à notre population, à nos dirigeants d'entreprises ainsi qu'à nos gouvernements que la gratuité des services médicaux et de la prévention des maladies doit être assurée également en milieu coopératif. L'apport de nos différents paliers de gouvernement, du MSSS, des agences de santé et des CSSS en terme de programmes et services

gratuits demeure des contributions qui garantiront dans nos coopératives de santé l'accès à la santé pour tous !

Un premier volet prévention de la Coop santé

En complémentarité à la clinique médicale, un deuxième volet de services préventifs par l'aménagement d'un centre d'activité physique en est à l'étude de viabilité. Ce volet vise à offrir les infrastructures et services permettant à la population d'intégrer l'activité physique à son mode de vie et ainsi améliorer la santé témiscamienne à long terme. Notons ici qu'il s'agit d'un service inexistant à ce jour sur le territoire du Témiscamingue.

Une partie au sous-sol a été réservée aux plans du bâtiment, où pourrait éventuellement être aménagée une salle d'entraînement physique, pouvant accueillir de 10 à 15 personnes à la fois.

Cette salle d'entraînement pourrait offrir les services suivants: la disponibilité d'un spécialiste de l'activité physique, l'aménagement d'un coin lunch santé, d'une salle de danse, d'un endroit réservé à l'exercice cardiovasculaire ainsi qu'à la musculation. Éventuellement, d'autres services seraient graduellement intégrés au projet, comme une halte-garderie pour les jeunes parents et des activités sportives en groupe (ex. : yoga, danse...).

La Coop santé a deux objectifs bien précis dans ce projet, celui de servir les professionnels de la santé qui désirent faire un suivi avec leurs patients puis à la fois servir la population qui a à cœur sa santé physique, dans l'optique de contribuer à l'adoption de saines habitudes de vie. La clinique médicale coopérative est essentielle, mais la Coop santé veut également contribuer à la prévention avec la colla-

boration de ses partenaires en santé: (alimentation, activité physique, style de vie sain, etc.).

Nous savons que les gens ont donné généreusement lors de la campagne de financement «À votre santé» et qu'ils ont donné pour une clinique médicale et non pour une salle d'entraînement. Un plan d'affaires distinct est donc en préparation pour ce volet centre d'entraînement, afin que la viabilité de ce service soit clairement démontrée par les revenus tirés des abonnements aux différentes activités, alors que celle du volet clinique médicale doit l'être grâce aux revenus de location des médecins et la mise de fonds recueillie auprès de la population.

Des projets collectifs possibles grâce à un partenariat basé sur un fort sentiment d'appartenance lié à l'instinct de survie d'un territoire. Mais à quelles conditions?

Il existe encore au Témiscamingue un fort sentiment d'appartenance au territoire et depuis plus de vingt ans il s'est développé un réel partenariat entre les institutions, les organismes communautaires, les organismes de développement, les collectivités locales et la population.

Je pense humblement que l'organisation communautaire au CSSSLT y est pour quelque chose et qu'il est impératif de maintenir sa contribution en ce sens. Les relations partenariales sur le territoire du CSSSLT sont d'une richesse inestimable et nous souhaitons qu'elles soient durables et renouvelables.

Un certain nombre de conditions viennent faciliter le travail de développement de notre territoire rural au Témiscamingue:

1. La démarche de planification stratégique territoriale et la tenue des États Généraux témiscamiens 2002-2004, en mobilisant les acteurs de plus de 25 secteurs d'activités et les 20 collectivités locales de la MRC, sont des éléments majeurs dans le développement du Témiscamingue. Nous sommes particulièrement fiers d'y avoir consacré le temps nécessaire dès la signature du pacte rural 2002-2007. Le plan d'action territorial rendu public en décembre 2005 en est l'aboutissement concret et il me semble que cette démarche est pour nous une source d'inspiration constante. Ce processus de planification stratégique territoriale a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation lors du colloque international de Villes et Villages en Santé tenue à Ste-Adèle en octobre 2006.
2. Animer par cet esprit de coopération et ces relations de confiance développées au cours des ans, nous travaillons ensemble actuellement à conventionner ce partenariat localement pour en assurer la pérennité assurant ainsi avec l'aide du programme I.D.C du Secrétariat aux coopératives du Canada, le développement de projets communautaires et coopératifs, tel que la Coopérative de santé du Lac-Témiscamingue pour le bénéfice de notre population.
3. En 2007-2008 nous espérons profiter pleinement du processus de mobilisation des partenaires de santé et des services sociaux qui nous est offert entre autres par les projets cliniques des CSSS en nous assurant entre autres localement d'en faire un processus démocratique qui respecte les valeurs du mouvement coopératif, du mouvement communautaire autonome ainsi que les tables de

concertation misent en place avec les partenaires pour assurer un réel partenariat d'égal à égal.

4. Convenir d'abord ensemble d'éviter de fragiliser nos relations en précipitant nos processus de travail et reprenons ensemble collectivement le contrôle de nos agendas dans le développement des projets.
5. Garder le cap en prenant le temps d'échanger régulièrement sur nos visions, nos orientations et nos valeurs et réalisons progressivement des ententes partenariales signées dans le respect et l'équité.
6. Le respect de plus de 20 ans de travail de partenariat sur le territoire du CSSSLT est certainement un gage de succès pour tous les partenaires. □

LA COOPÉRATIVE
DE SOLIDARITÉ SANTÉ
DE SAINTE-THÈCLE
UN PROJET PORTÉ PAR LES
CITOYENS

À l'automne 2002, à la suite de mon élection au poste de conseiller municipal, nous avons mis en place un comité provisoire composé de citoyens avec l'objectif d'évaluer la possibilité de créer une coopérative de solidarité santé. Cela faisait suite aux départs des deux derniers médecins en place, le premier pour rejoindre le centre hospitalier de Shawinigan et le second qui s'ajoutait à un cabinet de la ville voisine. Devant cette situation, les citoyens manifestaient leurs inquiétudes face aux manques de services de santé de première ligne, étant obligés de se déplacer vers d'autres villes pour se faire soigner.

Compte tenu du vieillissement de la population, il n'était pas toujours facile pour l'ensemble des citoyens de se déplacer ou se faire accompagner ou reconduire chez le médecin. Certains devaient s'absenter de leur travail pour soutenir leurs parents ou encore, ces derniers faisaient face à l'éventualité de s'y rendre seul.

Le comité provisoire prit le temps de se pencher sur la situation et proposa la création d'une coopérative de solidarité santé, basée sur le modèle de St-Étienne des Grès. On suggérait alors la mise en œuvre d'un plan de communication pour attirer de nouveaux médecins qui seraient invités à

* Président de la coopérative de solidarité santé de Sainte-Thècle

pratiquer dans notre localité. Mais pour cela, il fallait d'abord mettre sur pied l'infrastructure nécessaire pour intéresser un médecin à pratiquer à Sainte-Thècle, notamment une bâtisse aménagée et les équipements médicaux à la fine pointe de la technologie.

L'engagement nécessaire de la population

À partir de cette idée, le comité provisoire invitait toute la population de Sainte-Thècle et des municipalités environnantes à une soirée d'information sur le projet. La missive envoyée à chaque citoyen était très simple: «Vous voulez un médecin? Présentez-vous mercredi soir à sept heures à la salle municipale de Sainte-Thècle». À la grande surprise des membres du comité provisoire, plus de 425 personnes occupaient la salle, ce qui fut l'occasion de leur présenter le projet et une proposition sur la façon de le financer. Dès lors, les citoyens furent informés du projet de création d'une coopérative et de son fonctionnement. Le montage financier leur fût expliqué, indiquant clairement que la participation financière des citoyens était conditionnelle à la réalisation du projet. Il fut expliqué que chaque personne, pour devenir membre de la coopérative, devait s'engager à être membre et à acheter une part sociale de 10\$. À cela s'ajoutait une cotisation annuelle fixée à 100 \$ pour permettre de couvrir les frais d'exploitation de la coopérative. Le soir même de l'assemblée, 300 personnes ont signé des formulaires d'adhésion alors que le démarrage en requérait 400 pour être effectif, ce qui ne tarda pas.

Un soutien technique et un engagement financier du milieu

Le soutien de la Coopérative de développement régional (CDR), notamment pour mieux comprendre et appliquer les procédures juridiques et de la réglementation, la formation

et les relations auprès des instances gouvernementales fut déterminant.

Bien sûr, pour réaliser un tel projet, il fallait des investisseurs engagés. La municipalité de Sainte-Thècle était prête à investir un montant de 65 000 \$ et devenir propriétaire de la bâtisse qu'elle louerait à la coopérative pour un montant symbolique de 100 \$ par année. De plus, elle assumerait les frais d'entretien extérieurs.

Un deuxième gros joueur dans ce montage financier fut bien sûr la Caisse populaire de Sainte-Thècle/St-Adelphe qui a investi un montant de 40 000 \$. De plus, comme suite à la cessation de ses activités, le festival des lacs et forêts de Sainte-Thècle transféra son solde en caisse de 25 000 \$ au projet de la coopérative de solidarité santé de Sainte-Thècle. Le Centre local de développement y ajouta 30 000 \$ et le pacte rural 25 000 \$. Une collecte auprès de donateurs permit d'amasser un montant de 54 000 \$.

Avec près de 240 000 \$ en caisse, le comité provisoire planifiait l'achat d'une bâtisse récente construite depuis quatre ans, voisine de la pharmacie, sur un seul palier avec une superficie qui conviendrait pour une clinique santé (50 pieds de large sur 40 pieds de profondeur). Ainsi, la municipalité se porta acquéreur de la bâtisse et l'aménagea en bureaux adaptés pour la pratique médicale. En se portant acquéreur de la bâtisse, la municipalité évitait ainsi de défrayer un montant pour les taxes, préférant dès lors louer la bâtisse à la coopérative qui en assumerait la gestion.

Une fois le bâtiment aménagé, incluant trois bureaux de médecins, une salle de chirurgie mineure, une salle d'archives, une salle d'attente et une cuisine, il fut convenu de doter les bureaux d'équipements médicaux et d'installer un

système informatique à la fine pointe pour assurer le secrétariat médical.

Franchir une autre étape : la recherche des médecins

Sur le plan technique, tout était en place. Il ne restait plus qu'à recruter des médecins intéressés. Les membres du comité provisoire faisaient alors parvenir une invitation adressée à tous les finissants et finissantes en médecine des universités Laval, de Montréal et de Sherbrooke pour une visite de notre village et de notre clinique.

Deux finissantes ont répondu positivement à notre invitation et au mois de juin 2003, l'une d'entre elles vint pratiquer à la clinique coopérative sur la base de trois jours par semaine. Un mois plus tard, une deuxième médecin manifestait son intérêt et acceptait de venir pratiquer une journée par semaine.

Suite à cette annonce fort positive pour notre milieu, 980 personnes exprimaient leur désir de devenir membre de la coopérative. Voilà qui assurait l'avenir de la coopérative. En 2006, un troisième médecin se joignait à l'équipe déjà en place, lequel déménageait ultérieurement dans la région de la Beauce. La dernière arrivante entraînait avec elle une collègue et, de fil en aiguille, une troisième personne s'ajoutait au groupe. Malheureusement, la médecin de la première heure nous quitta également pour enseigner en milieu hospitalier.

En date du 27 février 2007, la coopérative héberge trois médecins alors que l'arrivée d'un quatrième est prévue sous peu. Présentement le conseil d'administration envisage l'ajout de services complémentaires à la coopérative tel qu'un dentiste et une optométriste. Cette orientation suppose des travaux d'agrandissement à la bâtisse, ce qui exigera des déboursés assez importants.

Finalement, une fondation a été mise sur pied depuis maintenant deux ans afin de recueillir les contributions des membres. La fondation a pour avantage de permettre aux membres de déduire sur leur déclaration de revenus leur donation ce qui leur donne un retour d'impôt de 35 \$, donc le coût réel de leur contribution est de 65 \$.

De la prise en charge par les citoyens, mais aussi, un questionnement nécessaire par l'État

Nous ne croyons pas que la mise sur pied d'une coopérative de santé soit le remède à la pénurie de médecins qui constitue un problème de gestion qui réfère à l'État. Par ailleurs, plusieurs facteurs sont à considérer avant d'entreprendre la mise en place d'une clinique coopérative, d'autant plus que chaque situation peut-être différente d'une municipalité à l'autre.

A ce jour, 24 municipalités nous ont rencontrés ou ont demandé des informations sur la démarche de mise sur pied d'une coopérative de santé. Dans les années futures, il faudra prendre sérieusement en considération le système coopératif afin de conserver un minimum de services dans les régions. Les élus municipaux sont préoccupés par l'exode des jeunes vers les grands centres à la recherche d'emploi qu'ils ne peuvent avoir dans leur municipalité. Un nouveau phénomène se dresse devant eux maintenant : le départ des personnes âgées vers les villes qui offrent des services de première ligne et les soins médicaux en font partie.

Il y a lieu d'interroger les instances gouvernementales sur ce qu'elles entendent faire pour empêcher que le climat social ne se détériore davantage dans les régions. □

LES COOPÉRATIVES DE SERVICES DE SANTÉ: DÉSORMAIS PLUS QU'UNE HYPOTHÈSE!

Il y a exactement 10 ans, en ces pages de *L'Action nationale*, sous le titre « Réorganisation du système de santé: sur le sentier des entreprises collectives », je formulais l'hypothèse « coop de santé ». Entre un modèle de clinique publique de type CLSC et un autre privé, généralement propriété des médecins y pratiquant, il me semblait y avoir l'espace pour un troisième joueur porté par une dynamique différente des deux premiers. La coop de santé, une entreprise qui appartient aux gens du milieu, qui laisse aussi aux citoyens un rôle central dans la gouverne de l'organisation et qui se donne comme critère de réussite de satisfaire les besoins de la communauté plutôt que de répondre au seul impératif du rendement financier. Une formule tout indiquée pour améliorer un système de santé réputé plutôt lent à changer et peu orienté vers la réponse sur mesure aux attentes du milieu. Une formule sensible à une approche globale de santé, proposant des activités en prévention donc ouverte à des actions portant sur le moyen et le long terme.

Quoique séduisante, je savais le terrain plus ou moins propice à cette hypothèse coopérative du moins auprès de certains groupes d'acteurs.

* Chercheur associé IRECUS, Université de Sherbrooke

L'année précédente, dans le cadre de travaux menant au Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre 1996, par ma présence au groupe de travail du Chantier de l'économie sociale, j'avais pu mesurer la farouche résistance à cette idée, particulièrement auprès des «partenaires» de la famille syndicale.

L'argument choc pour s'y opposer sans appel: le risque de substitution d'emploi. En d'autres mots, que le déploiement de coopératives de santé entraîne un glissement d'emplois du réseau public (CLSC) vers un réseau coopératif en émergence provoquant ainsi une détérioration des conditions de travail.

Ce risque ne me semblait pas fondé pour au moins deux raisons: le réseau des CLSC n'était plus en expansion et par ailleurs, au même moment, un sondage réalisé en collaboration avec l'UMRCQ auprès des municipalités comptant de 1000 à 10000 citoyens révélait des carences dans l'offre de services de santé de première ligne. Quelque 125 municipalités étaient alors dépourvues de ces services dans un rayon de huit kilomètres ou plus, les régions du Centre du Québec (Mauricie Bois-Francs) et de la Montérégie étant les plus affectées. En somme, il me semblait y avoir place pour un processus de communautarisation de services de santé non sur le dos des CLSC, mais plutôt du côté du privé.

En 2007, force est de constater que sur ce sujet, les «partenaires» syndicaux et dans une certaine mesure, les deux partis politiques québécois qui se sont alors identifiés à cette position de non-reconnaissance des coopératives de santé (PLQ et PQ), se sont franchement trompés de cibles. Outre les AMP, PRO, GMF et autres initiatives étatiques du même acabit, le renouvellement du système de santé de première ligne a été conduit subrepticement et en toute quiétude -- du moins jus-

qu'à tout récemment, par de grandes surfaces commerciales. Avec des collègues, j'ai documenté¹ en détail le développement de ce nouveau modèle d'affaires : de grandes chaînes de pharmacies ou d'épiceries se sont lancées dans la propriété et la gestion de cliniques comptant parfois plus d'une dizaine de disciples d'Esculape. Des données non complètes colligées en 2004 révélaient qu'une seule de ces chaînes de pharmacies compterait au sein de ses cliniques plus de 15 % des omnipraticiens du Québec. Outre l'argument que ce couple pharmacie-clinique s'avère fort pratique pour le consommateur en vue de gagner du temps, ce modèle ne va pas sans provoquer de nombreux effets pervers peu relevés par les analystes du système de santé notamment, par la concentration des effectifs médicaux en zone urbaine ou semi-urbaine, un impact destructeur sur de petites communautés. Il se base aussi essentiellement sur un concept de clinique sans rendez-vous, une approche éloignée de la prise en charge.

Heureusement, ce mouvement aussi puissant soit il n'a pu freiner l'engagement d'acteurs de la société civile dans le périlleux, mais stimulant sentier de la fondation d'une coopérative de santé. En fait, comme en témoignent les diverses contributions de ce dossier, que de chemin parcouru en dix ans ! Un chemin d'autant remarquable qu'il est sous le sceau de l'innovation, et ce, à plus d'un égard ! Innovation dans le montage financier des projets, dans les partenaires associés, dans les modes de collaboration avec les organismes publics et les médecins, dans les services offerts, par exemple, en s'ouvrant à des programmes de prévention ou encore en intégrant une résidence pour personnes en légère perte d'autonomie. Mais ne nous y trompons pas, ce sentier de l'innovation se caractérise par l'essai et l'erreur et aussi par des blocages institutionnels voire, culturels. À terme, tel que

¹ http://www.ircm.qc.ca/bioethique/francais/quoideneuf/cliniques_rapport_2005.pdf

je le rapporte dans un ouvrage récent², cela peut vouloir dire la cessation du projet! Ainsi, un beau projet conciliant une clinique médicale d'urgence, des espaces locatifs réservés à un point de service d'un CLSC et une soixantaine d'unités d'hébergement CHSLD aurait pu voir le jour il y a quelques années dans un cadre coopératif à Saint-Jean-de-Matha. Conjoncture politique défavorable, manque d'ouverture à la régie de la santé, le projet, du moins dans sa tenure coopérative, est resté à l'état papier!

Horizon 2017 que sera la formule coopérative de santé? Bien malin qui pourrait y répondre. Par contre, il ne fait pas de doute que le terrain de l'expérimentation n'a pas fini d'être fréquenté. Bien que peu évoqué dans ce dossier, on pourrait imaginer des complexes coopératifs, incluant clinique, résidence pour personnes âgées et l'intégration d'un volet services à domicile. Une idée forte me semble celle que la coopérative devrait s'inscrire dans la promotion d'une approche globale de la santé, soit l'intégration du curatif et du préventif, la présence de médecines douces, l'ouverture à une pratique multidisciplinaire. On pourrait aussi penser à une exploitation plus poussée du potentiel de la formule coopérative de solidarité, deux, trois voire quatre catégories de membres incluant une présence plus forte d'organismes du milieu dans le groupe des membres de soutien. De plus, rien n'interdit d'entrevoir que la coopérative de santé puisse s'enraciner en milieu universitaire, jumelant ainsi formation de professionnels de la santé, médecins infirmières et autres et offre de services de santé³. Dans tous les

2 Girard Jean-Pierre (2006) *Notre système de santé autrement: L'engagement citoyen par les coopératives*, Montréal, BLG

3 Au moment d'écrire ces lignes, en écho à un appel lancé par le recteur de l'Université de Sherbrooke, membres du personnel et étudiants de cette institution sont associés dans la fondation d'une telle coopérative:

http://www.usherbrooke.ca/accueil/direction/allocutions/2006/forum_cooperation-060314.html

cas, les promoteurs ne devront pas perdre de vue que dans un domaine aussi sensible que la santé la coopérative ne doit pas être le véhicule qui conduira en douce à quelques formes que ce soit de privatisation. Le devoir de mémoire exige de se rappeler ce qu'était notre système de santé avant la Révolution tranquille et la coopérative ne doit pas être le véhicule dans lequel les passagers se feront dire «avancer par en arrière!» La question des baux de faveur alloués par des pharmaciens et autres grandes corporations de ce monde à des médecins devra aussi faire l'objet d'une réglementation, un peu comme le souhaitait le projet de Loi 54 mort au feuilleton avec le déclenchement des élections. On pourrait en profiter pour autoriser la possession de pharmacies par des entreprises collectives, coopératives ou autres. Le Québec n'autorisant pas ce type de pratique alors que, par exemple, les pharmacies sociales représentent plus de 10 % du marché en Belgique.

En ce sens, après plus d'une décennie de développement et des projets qui cognent à la porte en de multiples endroits au Québec, en ce printemps 2007, on peut se réjouir de retrouver désormais dans les programmes d'au moins deux partis politiques l'ADQ et le Parti Vert, une référence explicite à la pertinence de soutenir les coopératives de santé. Par contre, on ne peut et ne doit faire l'économie de bien comprendre la portée de ces engagements. La coopérative de santé est-elle vectrice de progrès social ou une stratégie facilitant la pénétration à plus large échelle du privé? Enfin, si le soutien au développement de ces coopératives est souhaitable – un soutien qui n'est pas nécessairement financier, mais peut prendre diverses formes, il faudrait que l'État résiste à la tentation d'une intervention paternaliste ce qui ne rime pas avec partenariat et porterait nuisance à la créativité en cours. □



**Mouvement national des
Québécoises et-Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881



**La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819)-478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise-!
Plus de 31-000 membres au Centre-du-Québec**


Prochaine parution: JUIN 2007

La nouvelle publication de L'Action nationale
consacrée aux essais québécois est lancée!


Janvier 2007
volume 1, numéro 1

Les Cahiers de lecture
de L'Action nationale

**LES FRONTIÈRES
ET LE SIMULACRE
HUMANITAIRE**



Des essais à lire
Des livres pour voir loin



Numéro 1: **8,95\$**
Abonnement un an (deux numéros): **15\$**

Disponible à la boutique de L'Action nationale
www.action-nationale.qc.ca
ou par la poste à
L'Action nationale-Cahiers de lecture
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal QC H2X 1X3

LIRE

Lire

Lire les essais

- Claude Corbo (dir.)*
Monuments intellectuels
québécois du XX^e siècle,
Grands livres d'érudition, de
science et de sagesse 106
- Jean-Claude Castex*
Dictionnaire des batailles
terrestres franco-anglaises de
la Guerre de Sept Ans 108
- Geneviève Dugré*
Travailleuses de la
construction 113
- Chantal Théry*
De plume et d'audace.
Femmes de la Nouvelle-
France 119
- Marc-Urbain Proulx*
Vision 2025. Le Saguenay-
Lac-Saint-Jean face à son
avenir 121
- Nancy Bouchard*
(Coll. Jacques Pierre)
Éthique et culture religieuse
à l'école 130
- Livres reçus 132
- Index des annonceurs 139

CLAUDE CORBO (DIR.)

Monuments intellectuels québécois du XX^e siècle, Grands livres d'érudition, de science et de sagesse, Éditions du Septentrion, Sillery, 2006, 292 pages

Quel lecteur sérieux n'a regretté un jour ou l'autre de ne pouvoir lire tous les livres importants qui se publient dans les principales disciplines de la connaissance? Le manque de temps disponible fait obstacle à la réalisation de ce souhait, de même que la connaissance du titre même de ces ouvrages qui se retrouvent parmi des millions d'autres sur les rayons des librairies et des bibliothèques. Le présent volume nous permet de surmonter jusqu'à un certain point cette difficulté en nous présentant de façon assez élaborée vingt-cinq livres importants qui ont été publiés au Québec au vingtième siècle. Certes, on peut toujours discuter du choix des oeuvres qui a été fait, mais on peut très bien aussi le défendre. Il n'y a pas de vérité absolue dans ce domaine.

Claude Corbo, dans son introduction, explique que ce qu'il appelle des *Monuments intellectuels québécois*, ce sont des «ouvrages d'érudition, de science ou de sagesse» qui constituent «une réussite exemplaire de l'intelligence et de la pensée en terre québécoise», soit qu'ils définissent les caractères les plus significatifs de la nation québécoise, soit qu'ils contribuent de façon innovatrice et substantielle

au développement du savoir universel. On n'a pas retenu d'ouvrages proprement littéraires qui relèvent plutôt de la créativité pour s'en tenir aux oeuvres qui relèvent d'une démarche d'érudition, de science ou de philosophie.

Pour chaque oeuvre retenue, on présente l'auteur, son orientation intellectuelle, sa carrière. On résume en quelque sorte l'oeuvre qu'il a produite, son originalité, sa démarche, son rayonnement, sa diffusion, etc. Les disciplines concernées sont les sciences naturelles, les sciences sociales, les sciences humaines, la philosophie, l'étude des arts. La grande majorité des ouvrages ont été écrits en langue française, et un certain nombre en langue anglaise. Cela nous donne vingt-six chapitres portant sur autant d'ouvrages d'auteurs différents, rédigés par le même nombre de collaborateurs érudits. Un livre de grande qualité, avec couvertures solides, aux pages étalées sur deux colonnes. Un ouvrage savant, très sérieux, et en même temps de lecture très agréable. Un ouvrage qui non seulement intéresse mais instruit. J'aurais le goût de citer les auteurs qui sont présentés ici, mais la liste serait un peu longue. Je me retiens donc et laisse à mon lecteur le soin de découvrir par lui-même les exposés sur la culture québécoise qui sont ici proposés.

Paul-Émile Roy

JEAN-CLAUDE CASTEX

Dictionnaire des batailles terrestres franco-anglaises de la Guerre de Sept Ans. Presses de l'Université Laval, 2006, 601 pages

Ouvrage monumental de 600 pages, le dictionnaire militaire de M.Castex mérite le plus haut respect, ne serait-ce que par la somme de travail que l'auteur a pu y consacrer, soit plus de trois décennies de recherches. Il a aussi pour lui d'apporter l'une des plus importantes contributions à l'histoire militaire à partir d'un point de vue québécois. Quand on sait que les études militaires québécoises sont à peu près inexistantes, c'est dire l'importance de cet ouvrage. Pour ceux qui seraient portés à jeter les hauts cris devant la perspective que la guerre puisse devenir un sujet d'étude qui nous concerne, il faut se demander pourquoi ce qui est si naturel au Canada anglais devrait être si abominable pour nous. Les Québécois inféodés font pourtant la guerre au côté des impérialistes mais ce ne sont pas eux qui la conduisent. En apprenant la guerre, c'est-à-dire sa nature, ses principes mais également sa conduite, les Québécois se préparent à assumer la plénitude des pouvoirs de l'État duquel l'armée forme l'armature principale. Pas d'armée, pas d'État. Car c'est l'armée qui garantit ultimement l'indépendance d'un peuple.

Présenté comme un véritable dictionnaire, le livre de M. Castex touche des aspects méconnus de l'histoire de la Nouvelle-France qui pourraient inciter d'autres chercheurs à revoir certaines pages de cette histoire qui demeurent encore mal écrites. La sympathie évidente que l'auteur manifeste envers le courage des Canadiens-français, la même compréhension qu'il manifeste envers le sort des alliés amérindiens de la Nouvelle-France rend ce livre encore plus intéressant pour un Québécois. Il contribue à nous réconcilier avec

notre réalité historique, en nous extirpant de l'image du déserteur pacifiste qui peut donner l'impression que nous sommes incapables de prendre notre destin en mains.

Dans le débat sur le statut de l'histoire à l'école secondaire où la notion de conflit semble devenir tabou, un livre qui aborde directement la question des conflits, jure complètement. On peut aussi apprécier chez cet auteur la lucidité avec laquelle il aborde la question des conséquences de la défaite sur notre société. Alors qu'une certaine école arrive grossièrement à présenter cela comme un moindre mal, pour lui, la défaite c'est l'arrivée de temps durs où les embûches se dressent brutalement contre nous. La loi du conquérant s'exprime durement du moment qu'il se sent fort. Elle s'adoucit lorsqu'il se sent en position de faiblesse, notamment lors de la révolution américaine.

L'ampleur du sujet a fait que ce dictionnaire ne couvre que les batailles franco-anglaises, mais cette restriction montre également que l'auteur voulait aborder son sujet par l'angle où il promettait le plus de faire usage, c'est-à-dire notre histoire. On peut imaginer toutefois qu'il élargira un jour cet ouvrage aux dimensions planétaires que la Guerre de Sept Ans couvrait.

En ce qui concerne la facture de cet ouvrage, les données en faits et effectifs semblent refléter l'état des polémiques d'historiens. Il est rare que les historiens présentent leurs sources avec la même exactitude et parfois il faut arbitrer et citer les faits et chiffres qui nous semblent les plus justes. Jean-Claude Castex arrive à reconstituer les événements à partir des documents qui présentent le plus de crédibilité. Parfois, on reste surpris du développement narratif qui apparaît pour certaines notices encore plus élaboré que celui de Parkman ou Frégault. On serait porté à recommander le

livre de M. Castex comme ouvrage de référence mais quelques restrictions demeurent. Parfois des erreurs bizarres apparaissent comme le fait que les Anglais auraient eu des effectifs de 15 000 hommes pour assiéger Niagara (NDLR: on s'entend généralement pour dix fois moins). Il s'agit évidemment d'une coquille. Mais c'est le genre de coquille qui peut être facilement repris par des étudiants en histoire et leur valoir de mauvaises notes.

En y regardant de près, c'est un livre qui force l'admiration, notamment pour les superbes pages sur la résistance acadienne mais aussi pour le traitement réservé à la guerre de Pontiac qui nous reste passablement inconnue. Un doute s'installe en même temps. L'auteur tombe facilement dans la théorie de l'inexorable qui est une vision très convenue chez certains historiens de la Nouvelle-France. Ce ne sont pas tous les auteurs qui acceptent comme M. Castex, le nombre de 60 000 habitants dans la Nouvelle-France de 1755. Vaudreuil mettait ce chiffre plus haut et Montcalm situait cette population à 80 000 habitants. Si on met la Nouvelle-France en face de 13 colonies américaines, il faut englober la population de la Louisiane et de l'Acadie Française dans l'évaluation globale, de même que les Indiens domiciliés.

L'auteur prend aussi le parti d'établir des potentialités de mobilisation semblables entre les colonies américaines et la Nouvelle-France, un peu comme si elles étaient des sociétés modernes. La vérité, c'est que la Nouvelle-France était une société militaire qui, malgré sa petite population, mobilisait dans des proportions beaucoup plus considérables que les 13 colonies. Donc, c'est s'avancer beaucoup que de dire comme M. Castex, que même si les Français avaient gagné la bataille des plaines d'Abraham, la Nouvelle-France aurait de toute façon été conquise, étant donné le rapport de force. Pourtant, les Américains ont tenté deux fois par la suite de

conquérir le Canada et ont échoué. Ils avaient essayé deux fois auparavant et avaient également échoué.

Voilà, une réflexion qui reste à faire et probablement que la révision ultérieure de cet ouvrage permettra à l'auteur de nuancer cette conclusion fataliste. Il reste que l'auteur est prisonnier lui-même de ses références. Par exemple, même si on constate que sa notice concernant la bataille des plaines d'Abraham est d'une grande exactitude, on voit l'influence des sources dans le jugement que M. Castex porte sur les acteurs de l'Histoire.

Pour l'avoir fréquenté, je sais que Parkman avait une opinion très négative du gouverneur Vaudreuil qui était la plus haute autorité militaire de la Nouvelle-France. Pour lui, Vaudreuil est un rustre qui contrecarre le génie militaire de Montcalm. Les deux historiens anglo-canadiens Stacey et Stanley ont la même opinion de Vaudreuil, mais pire, entretiennent quelques faussetés que l'on retrouve dans le livre de Laurier Lapiere « 1759 ». Autrement dit, les historiens anglophones se relaient leurs erreurs de fait. Malheureusement, pour M. Castex, c'est à ces seules sources qu'il se réfère pour traiter de 1759. Il entre donc dans un débat d'historiens auquel avait participé Frégault. Or Frégault avant d'écrire son livre sur la guerre de Conquête avait écrit un livre magistral sur Vaudreuil, qui couvrait l'époque où il était gouverneur de la Louisiane. Devenu gouverneur du Canada, pendant la guerre de conquête, il ne pouvait pas avoir perdu ses capacités intellectuelles et ses aptitudes militaires en déménageant plus au nord. Dans son livre sur la Conquête, Frégault se sent obligé de le réhabiliter contre l'opinion de Parkman qui demeure l'historien majeur de référence. Il ne semble pas que cette réhabilitation soit complète puisque M. Castex reprend la vision de Parkman sans tenir compte des nouvelles pistes ouvertes après lui.

Si ce choix restrictif des sources ne concernait pas une bataille aussi mythique que celle des plaines d'Abraham, il n'y aurait rien à redire du travail de M. Castex parce que dans la majorité de ses notices, il va beaucoup plus loin dans l'exposé des faits que la plupart des livres d'histoire. Mais en même temps, aborder 1759 sans tenir compte de l'historiographie québécoise, c'est décevant. Ça ressemble à un couac orchestral au milieu d'une superbe symphonie. Et malheureusement, les oreilles sensibles ne retiennent que le couac. J'espère que dans une édition ultérieure l'auteur aura eu le temps d'aborder cette polémique et de nous apporter une conclusion à la hauteur de son ouvrage.

En attendant, cette réédition, on aurait tort de bouder ce livre. Même si des accrocs font sourciller, il demeure que c'est une œuvre majeure et incontournable.

Une brique, quoi! Et malgré ces 600 pages, il manque encore des faits d'armes et des coups de main qui trouveraient bien leur place dans ce livre (exemple: le massacre d'Odanak aux mains des Rangers, etc.). Cela montre que l'accélération de l'histoire vécue dans une contraction du temps donne parfois plus de matière à traiter dans une courte période que des décennies sans signification politique. Bref, cette matière est loin d'être épuisée et l'ouvrage de M. Castex permet de mieux s'en apercevoir.

René Boulanger

GENEVIÈVE DUGRÉ

Travailleuses de la construction, Éditions du Remue-Ménage, 2006, 182 pages

En 2005, elles étaient 1472 femmes à exercer l'un des 26 métiers de la construction au Québec. Avec un peu plus de 1% des emplois occupés par des femmes, le secteur de la construction demeure parmi les moins féminisés. C'est cette particularité qui a éveillé l'intérêt de Geneviève Dugré et l'a incité à entrer en contact avec ces femmes qui ont opté pour les métiers de carreleur, menuisier, électricien, peintre, plâtrier ou tuyauteur.

Le petit livre, préfacé par Henri Massé, propose une véritable ethnographie du secteur de la construction du point de vue des femmes qui y travaillent. Diplômée des HEC Montréal, Dugré a conduit à l'occasion de cette étude une série d'entrevues avec des femmes, mais aussi des hommes, pour saisir comment se déroulait leur entrée, puis leur intégration, dans l'univers des chantiers de construction. Elle trace le portrait de ces filles manuelles, aimant le travail à l'extérieur, qui choisissent un parcours qui, comme on peut s'en douter, n'est pas sans embûche.

Les premières difficultés apparaissent au moment de l'embauche où les femmes attendent en moyenne huit semaines pour trouver un emploi, par rapport à cinq pour les hommes. Une fois l'emploi trouvé, les femmes auront tendance à y demeurer moins longtemps que les hommes et seront plus nombreuses à opter pour une réorientation. Loin de crier à la simple discrimination ou au sexisme, Dugré décrit avec minutie les perceptions positives et négatives que se développent au cours de l'intégration des femmes à la vie du chantier.

Au premier rang se trouve la grande visibilité dont elles sont l'objet. Lorsqu'elle se retrouve seule au sein d'une équipe d'hommes, la femme est surexposée à l'attention de ses collègues. Cette position est perçue par plusieurs comme privilégiée : celle de la « Schtroumpfette », choyée par tous, le rayon de soleil du chantier. Cette exposition inhabituelle se transforme néanmoins en facteur de stress pour d'autres qui y voient une pression en faveur d'une plus grande performance et ont l'impression d'être constamment sous surveillance. La féminité est donc une arme à double tranchant, pouvant accélérer l'intégration, mais aussi favoriser la marginalisation. Cet aspect paradoxal est visible dans les attitudes partagées des femmes par rapport à la féminisation des chantiers : certaines y sont favorables, y voyant l'occasion de nouer des alliances, d'autres y sont hostiles, craignant de perdre leur statut particulier au terme d'un changement culturel.

Il faut dire qu'en choisissant le domaine de la construction, les femmes n'optent pas pour un métier traditionnel comme les autres. L'ouvrier n'est pas au service d'une clientèle, il ne travaille pas avec le « public », mais pour un contracteur. Face à lui, les travailleurs sont condamnés à former une équipe qui trouve son ciment dans une culture professionnelle propre. Cette culture, les travailleuses la comparent à celle de la chambre de hockey, c'est-à-dire à un environnement où les hommes se plaisent à laisser transpirer leur masculinité. Les travailleuses interviewées par Dugré s'expliquent mal la transformation qui affecte l'homme québécois au moment où il glisse un ruban à mesurer à sa ceinture. Sur le chantier, celui-ci n'est plus l'être réservé et sans tonus qu'elles ont l'habitude de côtoyer dans les centres d'achat et les discothèques, mais un vrai Jules *expert ès virilité*. Cet individu privément si docile s'engage de 9 à 5 dans un concours de sacre et d'homme fort qui laissent les travailleuses perplexes. Ce

rapport à la vulgarité et à la force physique occupe une place importante dans la perception des femmes de l'univers qu'elles doivent intégrer.

Si les femmes partagent en général une même analyse, les stratégies qu'elles adoptent dans la vie quotidienne sont cependant très variées. En fait, elles couvrent le spectre complet des réponses possibles. Certaines travailleuses préfèrent se taire, demeurer discrètes, histoire de faire leurs preuves et de pas trop attirer l'attention. D'autres préfèrent prendre leur place, en se montrant confiantes et capables de réaliser les tâches demandées. Ces femmes peuvent répondre aux blagues ou aux provocations, de manière à ne laisser paraître aucun signe de faiblesse.

Dugré parcourt la diversité des stratégies, celles des femmes qui jouent le jeu, mais aussi des femmes qui préfèrent se construire une carapace. Dans tous les cas, les femmes ont cependant conscience que leur intégration à la vie du chantier exige un effort important, souvent perçu comme normal, à la fois par les femmes et les hommes. L'arrivée des femmes, globalement perçue de manière positive, ne doit pas s'accompagner d'une remise en question de *l'habitus* du chantier. Les femmes doivent faire le travail pour lequel elles sont engagées. La construction est, dit-on, un univers physique et les travailleuses doivent pouvoir forcer comme des hommes. Sur papier, les outils et les normes syndicales ont considérablement réduit les efforts physiques exigés des travailleurs(es) de la construction. Dans les faits, les travailleurs boudent plus souvent qu'autrement les techniques et équipements qui leur permettent de réduire leurs dépenses en huile de bras. Tout travailleur qui préfère la force mécanique à l'effort viril risque de s'attirer une attention moqueuse.

Le dernier chapitre du livre est consacré à la discussion des questions politiques reliées à la présence des femmes dans l'industrie de la construction. On y apprend que la Commission de la construction du Québec (CCQ) s'est doté dès 1996 d'un programme d'accès à l'égalité visant à porter à 2% de la main-d'oeuvre la proportion de femmes dans le secteur en 2006. Le programme envisageait en cas de non atteinte de cet objectif d'obliger les entreprises de 10 employés et plus à embaucher une femme lors de la prochaine ouverture de poste. Pour l'instant, il faut dresser un constat d'échec, même si on retrouve déjà trois fois plus de femmes qu'en 2000. Le lecteur se posera la question : est-il vraiment nécessaire d'insister sur la féminisation des métiers de la construction ? Après tout, ce ne sont pas les emplois les plus prestigieux, même si on y gagne assez bien sa vie. Ne vaut-il pas simplement favoriser l'équité salariale entre les professions, plutôt que la féminisation forcée ?

La féminisation repose sur des objectifs louables : elle améliorerait la qualité de vie des travailleuses déjà en place et augmenterait par conséquent la liberté des jeunes filles souhaitant exercer un métier non traditionnel. Cela est déjà acquis pour les garçons puisque ceux qui s'orientent vers des secteurs fortement féminisés ont un meilleur salaire et s'insèrent mieux en emploi que leurs collègues de sexe féminin. La présence des femmes dans les milieux majoritairement masculins est vécue de manière plus négative que la présence d'hommes dans un milieu majoritairement féminin. De même, la féminisation d'une profession entraînerait une baisse de son prestige, alors qu'une masculinisation une hausse.

Les objectifs de CCQ s'appuient donc sur des arguments solides en terme d'égalité. Dugré appuie les objectifs de féminisation tout en demeurant prudente quant à leurs

chances de succès. Elle prend également position en faveur d'un changement de culture dans l'industrie de la construction et propose une courte revue des autres initiatives prévues dans les programmes d'accès à l'emploi. Cette partie est sans doute celle qui éveillera le plus la méfiance du lecteur au tempérament sceptique. Les mesures proposées incluent une meilleure diffusion de l'information sur la situation des femmes auprès des employeurs, des syndicats et des conseillers en emploi, une formation d'appoint auprès des gestionnaires et des représentants syndicats et une sensibilisation des jeunes filles lors du choix de carrière. En somme, ils s'agit de mesures « symboliques » devant conduire à une « prise conscience » à travers la diffusion d'une information plus juste sur la situation des femmes, leurs droits et leurs aspirations.

Le lecteur demeure libre de hausser les sourcils quant à la probabilité réelle de faire avancer la cause des femmes par le biais d'une déconstruction symbolique des stéréotypes. Après tout, les secteurs qui ont été féminisés au cours des dernières décennies ne semblent pas l'avoir été à la suite d'une offensive d'ordre symbolique. Il suffit de regarder les chiffres. Les femmes demeurent fortement minoritaires dans les domaines de la politique, des affaires et de l'enseignement universitaire. En revanche, elles comptent pour 55 % des 300 000 professionnels du Québec, dont 45 % des avocats, 49 % des notaires, 35 % des médecins, 57 % des optométristes 62 % des pharmaciens et 71 % des psychologues. Ces proportions demeurent en croissance, à cause de la surreprésentation des femmes dans les universités (78 % en médecine et 90 % dans les sciences de la santé à l'Université de Montréal). Même une profession aussi masculine que celle de policier n'a pas résisté à l'arrivée des femmes qui représentent aujourd'hui 30-40 % des recrues (20 % du total des effectifs).

Le succès de la féminisation dans ces domaines et l'échec complet dans d'autres devrait être un indice fort que les facteurs symboliques ne sont pas déterminants. En fait, la ligne de rupture entre les professions féminisées et les professions non féminisées est facile à établir : les femmes peuvent s'imposer dans un domaine majoritairement masculin lorsque l'accès à l'emploi y est protégée par un ordre professionnel et que la sélection des candidats se fait sur la base des résultats scolaires. Les filles ayant de meilleurs résultats scolaires que les garçons, la sélection sur la base des résultats scolaires est synonyme de féminisation. Un esprit mal tourné pourrait alors proposer une solution radicale en faveur de la féminisation de l'industrie de la construction. Laquelle ? Faire en sorte de l'obtention du diplôme d'études secondaires soit une condition nécessaire à l'accès aux métiers de la construction. Comme le taux de décrochage des garçons demeure en moyenne deux fois plus élevé que celui des filles, cette mesure entraînerait la féminisation accélérée du secteur et le déclassement des garçons vers les emplois atypiques aujourd'hui occupés par les femmes. Qui est prêt ?

Benoit Dubreuil

CHANTAL THÉRY

De plume et d'audace, Femmes de la Nouvelle-France,
Montréal et Paris, Triptyque/Cerf, 2006, 262 pages

Voici un livre qui nous permet de faire un voyage très agréable en Nouvelle-France, aux premiers temps de la colonie française, avec des femmes remarquables tant par leur culture que par leur vie spirituelle.

L'auteure cite Virginia Woolf: «Il serait infiniment regrettable que les femmes écrivissent comme des hommes ou vécussent comme des hommes, car si deux sexes sont tout à fait insuffisants quand on songe à l'étendue et à la diversité du monde, comment nous en tirerions-nous avec un seul?» On comprend que c'est une lecture féminine ou féministe d'une période de notre histoire qu'on nous offre ici et l'entreprise en vaut la chandelle. Les femmes, en effet, ont joué un rôle important en Nouvelle-France, dès le début de la colonie. Ces «Amazones du Grand Dieu en Nouvelle-France», Ursulines et Hospitalières, étaient animées d'un esprit mystique et prenaient des initiatives qu'un père Le Jeune, jésuite, trouvait un peu intempestives.

Chantal Théry nous raconte donc la part très importante qu'ont prise au développement de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Orléans ces femmes intrépides, religieuses et laïques. Elle nous présente Marie de l'Incarnation, religieuse mystique et femme douée d'un sens de l'organisation peu ordinaire, Marie Morin, annaliste de l'Hôtel-Dieu de Montréal, première historienne canadienne, Élisabeth Bégon, épouse du gouverneur de Trois-Rivières qui nous a laissé une correspondance importante avec son gendre, Marie Tranchepain de Saint-Augustin, supérieure des Ursulines de la Nouvelle-Orléans, et plusieurs autres qui ont marqué cette période de notre histoire.

Le propos de l'auteur n'est pas de raconter l'histoire générale des débuts de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Orléans, mais plutôt de décrire le rôle que les femmes y ont joué, les difficultés qu'elles ont rencontrées, l'esprit d'initiative dont elles ont fait preuve. Elles font preuve, en effet, d'une grande détermination, parfois même à l'endroit de l'autorité ecclésiastique. On est surpris de constater, chez plusieurs Françaises, religieuses ou non, le désir très fort de venir en Nouvelle-France pour participer à l'instruction des *Sauvages*, comme on dit, et leur accorder les soins hospitaliers. D'autres, par ailleurs, qui sont venues au pays, ont trouvé difficile d'y vivre et ont voulu retourner en France. C'est pourquoi on essaie de s'assurer que celles qui viennent ici sont capables de supporter les conditions pas toujours très confortables que la colonie leur offre. Il faut remarquer la détermination avec laquelle la plupart de ces femmes adoptent ce nouveau pays, s'accommodent de sa façon de se loger, de se nourrir, etc. Les religieuses apprenaient la langue des autochtones, ce qui faisait l'objet de l'étonnement et de l'admiration des Indiens.

Chantal Théry offre à son lecteur de longues citations de textes de l'époque. Elle a conservé l'orthographe de ses «Amazones», «femmes de plume et d'audace». Cette orthographe est savoureuse et ne contribue pas peu à nous décider à nous attarder avec plaisir dans ce pays que nous portons secrètement au fond de nous-mêmes.

Paul-Émile Roy

MARC-URBAIN PROULX

Vision 2025. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean face à son avenir.
Coll. Science régionale, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007, 263 pages

C'est un exercice fort ambitieux auquel se sont livrés Marc-Urbain Proulx et son équipe en proposant une nouvelle vision du développement territorial au Saguenay–Lac-Saint-Jean sur un horizon de 25 ans. Les projections qui découlent de cet exercice ne sortent ni d'un chapeau de magicien ni d'une boule de cristal. Elles prennent appui notamment sur un colloque tenu les 7 et 8 avril 2004 dont l'objet concernait «le devenir de Saguenay».

Animé par le Centre de recherche sur le développement territorial de l'Université du Québec à Chicoutimi, l'événement s'inscrivait dans un contexte plus large de séminaires thématiques visant à alimenter la réflexion régionale dans un sens de prospective. Le but de l'exercice consistait à mobiliser les différents acteurs territoriaux afin de «stimuler le processus d'apprentissage collectif qui doit en principe favoriser l'innovation territoriale sous diverses formes, notamment avec des projets novateurs en matière d'actions structurantes» (p. 2). De 2003 à 2005, une quarantaine de séminaires et d'ateliers ont été réalisés dans des domaines aussi variés que la culture, l'agroalimentaire, l'aménagement, la forêt, le développement social, la démocratie, la gouvernance, l'entrepreneuriat, l'hydroélectricité et le capital de créativité. L'ouvrage de Proulx est donc le résultat de cette vaste consultation à laquelle ont participé pas moins de 1600 individus, dont une soixantaine d'experts universitaires.

L'auteur ratisse large. De toute évidence, le traitement et l'analyse de tout ce matériel, conjugués aux réflexions éclairantes de Proulx, contribuent à l'avancement des connaissances en matière de développement régional. Sans sombrer dans la vulgarisation scientifique, l'analyse est rédigée dans un style simple et intelligible. Il en résulte un ouvrage d'envergure susceptible de constituer un outil précieux pour les acteurs de terrain en plus de permettre aux étudiants de se familiariser avec les différents modèles d'analyse spatiale lesquels sont appliqués à une région spécifique: celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean. À cet égard, il nous semble que le lecteur aurait gagné à avoir en introduction un texte de développement théorique sur l'utilisation de certains de ces modèles.

«Devons-nous adopter une attitude de laisser-faire devant les tendances négatives actuelles et nous contenter d'atténuer les conséquences les plus néfastes jusqu'à l'atteinte d'un seuil démographique beaucoup plus bas [...] ou, *a contrario*, tenter collectivement d'agir sur les causes en provoquant une véritable rupture dans les principales tendances économiques et sociales de nature contre-cycliques afin d'impulser le développement régional vers un nouveau cycle structurel?» (p. 184)

Telle est la question principale que se pose l'auteur dont la réponse fait plus spécifiquement l'objet des deux dernières parties de son ouvrage.

L'examen rétrospectif de la situation socio-économique régionale que trace Proulx dans la première partie de son étude est plutôt sombre, mais non moins réaliste. La liste des faiblesses auxquelles est confronté le Saguenay–Lac-Saint-Jean est inquiétante à plus d'un titre: déclin de l'emploi industriel et de la démographie, dévitalisation de certaines zones tant urbaines que rurales, essoufflement

démocratique¹, érosion de la propriété locale et régionale des entreprises, accélération de la fuite du capital, absence de vision globale et de mécanismes pouvant permettre d'évaluer les forces et les faiblesses des mesures appliquées, manque de main-d'œuvre qualifiée et de relève, taux de chômage élevé, fragmentation et éclatement de la gouvernance régionale, limitation du pouvoir exécutif, carence marquée en matière d'innovation, etc.

À cet égard, s'il est un mot qui revient à maintes reprises dans le texte de Proulx, c'est bien le terme « innovation ». L'élaboration de nouveaux produits, de nouvelles méthodes de production et de nouveaux projets de développement semble échapper à la région et ce, en dépit de l'existence de certaines forces liées notamment à la qualité des infrastructures, des équipements et du potentiel biophysique, au noyau entraînant de PME dans les deuxième et troisième transformations du bois et de l'aluminium, à la performance des institutions d'éducation supérieure, au dynamisme des centres de recherche et de développement, à la multiplication des productions distinctives dans le secteur bioalimentaire et à la présence d'un certain capital de créativité. Bien qu'elles soient relativement nombreuses, ces forces seraient, dans leur état actuel, insuffisantes pour propulser le Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'avant-scène du développement particulièrement dans un contexte de mondialisation des marchés.

¹ Ce déficit démocratique se matérialiserait notamment par des moyens territoriaux insuffisants, un faible taux de renouvellement des acteurs impliqués dans les processus décisionnels, un contrôle territorial insuffisant en ce qui concerne l'allocation des ressources publiques, des enjeux stratégiques peu ou pas considérés, la quasi-absence de mécanismes pour le dépistage des promoteurs et le montage des dossiers de développement, une désappropriation accentuée des moyens de production, un éclatement sectoriel et local de la gouvernance des multiples interventions publiques, autant d'éléments qui limitent fortement la capacité régionale d'appropriation de responsabilités et de leviers de développement.

Un tel scénario nous amène à effectuer deux constats. Le premier concerne la relative inefficacité des nombreux modèles et paradigmes élaborés par les spécialistes du développement régional au cours des 50 dernières années. Ces modèles semblent difficilement transférables et applicables à la réalité du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Si les diverses théories du développement permettent de comprendre et de mieux cerner certaines problématiques régionales, elles sont confrontées à des situations si diverses dans leur application que leur universalité dépend moins de leur caractère général que de leur capacité d'adaptation et de souplesse face aux nombreuses particularités que recèlent les régions périphériques du Québec en général et le Saguenay–Lac-Saint-Jean en particulier. Bien que nous disposions de jalons fort intéressants qui s'appuient à la fois sur des données scientifiques et des procédés empiriques, un véritable modèle servant à élucider les différentes facettes du maldéveloppement régional reste encore à élaborer.

Quant à notre second constat, il pourrait être formulé de la façon suivante: n'est-il pas légitime de se questionner quant à la situation des autres régions périphériques du Québec, beaucoup moins privilégiées que leur homologue saguenayenne et ce, tant aux plans de leur démographie, de leur économie et de leur géographie. En ce qui concerne plus particulièrement ce dernier aspect, force est de reconnaître que le Saguenay–Lac-Saint-Jean se distingue par une structure urbaine relativement bien équilibrée qui réussit à polariser l'ensemble de l'activité économique régionale ce qui n'est certes pas le cas de la Gaspésie ou du Bas-Saint-Laurent, deux régions lourdement handicapées par la faiblesse de leurs densités démographiques.

Par ailleurs, les difficultés structurelles auxquelles le Saguenay–Lac-Saint-Jean est soumis ne seraient pas le fruit du hasard, mais plutôt «un nécessaire acte d'intégration dans l'économie mondiale en changement» (p. 33). La radioscopie du contre-cycle actuel qu'observe Proulx dans le cadre de son troisième chapitre met donc en lumière la persistance d'importantes disparités régionales notamment aux niveaux de la démographie, de l'emploi, des investissements, de la production, des revenus et de l'entrepreneuriat.

Pour chacun de ces indicateurs, Proulx structure son analyse en trois étapes: d'abord, l'énoncé du constat général, puis, une brève mise en contexte et, enfin, l'élaboration du diagnostic. L'auteur appuie ses propos sur de nombreux graphiques et tableaux, lesquels permettent au lecteur de bien saisir l'ampleur des problèmes en plus d'agrémenter le texte. Une réserve toutefois: il appert que la méthode cartographique aurait permis de mieux suivre la trajectoire évolutive des disparités territoriales, auxquelles Proulx fait référence à maintes reprises, particulièrement pour le lecteur néophyte qui n'est pas ou peu familier avec la géographie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, d'autant plus que l'auteur se base sur des données provenant dans une large mesure de l'atlas électronique régional.

Dans un tel contexte dualiste, il devient impératif, selon Proulx, de mettre en œuvre des actions innovantes de façon à rompre avec les tendances lourdes qui influent négativement sur le développement économique régional. Objet du chapitre 4, ces actions, recensées à partir d'une enquête menée à l'été 2005, gravitent autour de quatre grands chantiers, soit la territorialité, la culture, le système d'innovation et l'appropriation des leviers de développement. Au nombre de 163, ces actions ont principalement été répertoriées à ville de Saguenay (41,1%). Elles correspondent le plus souvent à

de petits projets portés par des intérêts sectoriels ou corporatifs dont le rayonnement ne dépasse guère le territoire régional. La liste de leurs faiblesses (13) surpasse encore une fois celle des forces (12) ce qui reflète bien l'aspect structurel des malaises auxquels la région est assujettie. Par conséquent, leur degré d'innovation, mesuré à partir de quatre variables (introduction d'une nouveauté, niveau d'avancement de l'action, permanence de l'action et type d'innovation) reste faible, voire très faible ce qui est symptomatique de la faiblesse du leadership régional.

La seconde partie, qui constitue le cœur de l'ouvrage, porte sur l'élaboration de deux séries de scénarios avec comme horizon l'année 2025. Une première cuvée s'inscrit en continuité avec les tendances passées et actuelles saisies pour différents champs d'activité. La vision plutôt apocalyptique de Proulx, notamment en ce qui concerne l'évolution des emplois industriels, demeure néanmoins fort plausible en raison de la très forte concurrence mondiale pour des produits d'exportation tels que le bois d'œuvre, l'aluminium ainsi que les pâtes et papiers. En ce domaine, le scénario plus optimiste se traduirait, selon l'auteur, par la création nette de seulement 2000 emplois, soit le niveau historique le plus élevé atteint par l'économie régionale en 1981. Les projections de Proulx s'avèrent particulièrement pessimistes dans des secteurs comme la forêt, l'investissement et l'entrepreneuriat alors qu'elles sont plus prometteuses dans les domaines de l'agroalimentaire, du récréotourisme, du réseautage et de la démocratie. Les scénarios tendanciels de l'appropriation apparaissent aussi encourageants en raison d'avancées non négligeables dans les champs de la deuxième et de la troisième transformations de l'aluminium et du bois. Par ailleurs, la multiplicité des divers scénarios évoqués par l'auteur ne peut pas faire autrement que de mener à la réalisation d'un certain nombre d'entre eux et ce, peu

importe ce qui arrivera. Proulx en est d'ailleurs lui-même bien conscient en affirmant que «les scénarios tendanciels présentés se réaliseront probablement selon une tangente plus ou moins contrastée par rapport à la pure et simple continuité» (p. 156). Il a toutefois le mérite d'être nuancé et de demeurer prudent dans ses prédictions, tout en étant aussi très rigoureux et parcimonieux dans ses analyses.

Si la première série de scénarios énoncés par Proulx ne brasse pas nécessairement le vent, la seconde cuvée, élaborée dans un sens de rupture à provoquer avec les tendances contemporaines, nous apparaît beaucoup plus audacieuse.

Pour inscrire plus directement le Saguenay–Lac-Saint-Jean dans le prochain grand cycle économique structurel afin d'assurer son développement, l'auteur propose un plan en huit étapes, soit l'élaboration d'un processus collectif de repositionnement en 10 points de ville de Saguenay, une impulsion majeure de la croissance et du développement dans la structure économique régionale («*big push*»), la mobilisation sociale, l'explosion de PME, l'aménagement nordique, l'appropriation des énergies renouvelables telles que l'hydroélectricité, l'éolien, la biomasse, le solaire et le géothermique (via la création d'une société intermunicipale de développement de l'énergie), l'appropriation de leviers et de services de soutien au développement de façon à rapprocher la région d'une situation optimale en matière de gouvernance territoriale et, finalement, l'établissement d'un milieu innovateur en misant sur des «cercles de créativité». Pour ce faire, Proulx suggère notamment la mise en place d'un forum permanent «doté d'une capacité décisionnelle démocratique, par exemple, un conseil exécutif composé d'élus, dont une partie serait issue de la démocratie participative concrétisée par l'assemblée générale» (p. 179).

Dans la dernière partie de son ouvrage, l'auteur s'emploie à définir un projet de collectivité territoriale dont la mise en œuvre repose sur trois composantes lesquelles constituent autant de chapitres.

La première tient à la nécessité de concevoir un schéma d'occupation du territoire.

La deuxième consiste, à l'instar de ce que l'on observe déjà dans plusieurs milieux du Québec avec des concepts tels que le technopôle maritime de Rimouski, le technopôle agroalimentaire de St-Hyacinthe ou la vallée de l'aluminium, en la construction d'une « communauté apprenante » de manière à soutenir la créativité et l'innovation. Dans cette perspective, l'agroalimentaire, le tertiaire moteur, le tourisme, l'éolien, le gaz naturel sont autant de secteurs d'activité qui offrent, selon Proulx, « des perspectives intéressantes pour le futur si les virages collectifs sont effectués vers les bons champs de spécialisation » (p. 61).

Enfin, la troisième composante concerne la mise sur pied d'un forum régional permanent, une formule de concertation déjà bien établie notamment dans les domaines du tourisme, de la santé et de l'éducation. S'appuyant sur la théorie de la planification, la procédure préconisée par Proulx se base sur sept réquisitions à savoir: le respect des valeurs et des finalités régionales implicites en regard des conditions régionales, la stimulation d'une mobilisation élargie et ciblée des acteurs locaux et régionaux sur des enjeux actuels et envisagés pertinents pour la collectivité territoriale, la réalisation d'une analyse critique de la réalité territoriale saisissable à partir de diagnostics, de tendances, de pronostics et d'objectifs déduits et induits, l'élaboration collective d'options novatrices pour l'intervention à l'intérieur de quelques grands chantiers territoriaux, la réalisation d'un inventaire

des actions émergentes, des moyens disponibles et du leadership latent et exprimé, la sélection des options les plus conséquentes dans le cadre d'un projet d'avenir pour la collectivité territoriale et la proposition d'un suivi systématique du processus continu d'apprentissage collectif.

L'ouvrage de Marc-Urbain Proulx illustre bien tout le potentiel de développement dont regorge la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il est à souhaiter que son étude fasse boucle de neige et que d'autres régions du Québec emboîtent le pas en reprenant le même exercice au même titre que les diverses études historiques réalisées au tournant des années 1980, 1990 et 2000 par l'INRS-Urbanisation, Culture et Société.

En ce domaine, il serait futile d'attendre une intervention de la part des gouvernementaux centraux. À ce chapitre, force est de reconnaître que les derniers forums mis en place en 2004 par le gouvernement Charest ont plutôt été décevants pour plusieurs régions du Québec et ce, tant aux plans de leur mise en œuvre, de la pratique que des résultats obtenus. La tâche incombe plutôt aux différents acteurs locaux et régionaux, premiers concernés par le développement économique de leur milieu. Par la suite, un tel exercice de planification pourrait servir à jeter les bases d'une nouvelle politique en matière de développement régional plus respectueuse des ressources et surtout, de la personne humaine.

Majella Simard,
Ph.D en développement régional, UQAR

NANCY BOUCHARD (COLL. JACQUES PIERRE)

Éthique et culture religieuse à l'école, Préface de Michel Despland, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2006, 87 pages

Le débat sur l'éducation au Québec fait couler beaucoup d'encre et alimente bien des discussions. La question de l'enseignement religieux surtout est ardue parce qu'elle s'inscrit dans la difficile démarche de transition de la société cléricale traditionnelle à la société laïque postmoderne. Comment, dans une société qui se reconnaît non confessionnelle, assumer les dimensions spirituelles de l'existence humaine ?

L'auteure soutient que « l'éducation éthique et la culture religieuse à l'école sont nécessaires » (p. 12). En même temps que l'enfant s'ouvre au monde, la question du sens se pose, la reconnaissance des valeurs est associée à sa propre quête identitaire. L'éducation doit accompagner cette démarche en aidant les enfants à prendre conscience des valeurs et des réalités spirituelles dans le respect les uns des autres et dans une démarche de dialogue, car dans nos sociétés laïques, les enfants de toutes origines et de toutes religions sont appelés à vivre ensemble. Il s'agit de faire en sorte que non seulement les différences n'engendrent pas de conflits, mais qu'au contraire elles provoquent un enrichissement mutuel.

Voilà donc un petit livre très dense et très rigoureux qui s'inspire des grands auteurs modernes comme P. Ricoeur, J.M. Ferry, J. Habermas, P. Meirieu, J. Rawls et plusieurs autres. Comment transposer toutes ces données sur le plan pédagogique ? Voilà une tâche difficile mais emballante pour ceux qui conçoivent leur travail d'éducateur non seulement comme un métier qui leur permet de gagner leur vie, mais

comme une démarche humaine et spirituelle. Une tâche qui demande de la part de ceux qui l'assument une solide formation en histoire, une solide culture générale.

Ce livre n'aborde pas le travail pastoral comme tel. Ce dernier revient à l'Église et aux différentes religions ou confessions religieuses. De même n'est pas abordée directement la participation des parents qui ont pourtant un rôle très important à jouer dans l'éducation de leurs enfants et qui sont trop facilement portés à se départir de leurs responsabilités pour s'en remettre à l'école.

Il faut souhaiter à cet ouvrage tout le succès possible car il est de nature à éclairer et inspirer tous ceux qui travaillent à la réforme de l'éducation.

Paul-Émile Roy

ANDRÉ CELLARD ET MARIE-CLAUDE THIFFAULT

Une toupie sur la tête. Visages de la folie à Saint-Jean-de-Dieu au tournant du siècle dernier, Boréal, 2007, 336 pages

FRÉDÉRIC BASTIEN

Le Poids de la coopération, Québec Amérique, 2006, 275 pages

SOLIDARITÉ RURALE

Pour une décentralisation démocratique, IQRC, 2006, 234 pages

JOCELYN ST-PIERRE

Histoire de la tribune parlementaire à Québec, VLB, 2006,

JACQUES HENRIPIN

Les défis d'une population mondiale en déséquilibre, Varia, 2006,

FRANÇOIS PÉTRY, ÉRIC BÉLANGER ET LOUIS IMBEAU, (DIR.)

Le Parti libéral. Enquête sur les réalisations du gouvernement Charest, PUL, 2006, 462 pages

ALPHONSO GAGLIANO

Les corridors du pouvoir, Méridien, 2006, 251 pages

PIERRE MANENT

La raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe, Gallimard, 2006, 100 pages

MICHEL LAMBERT

Histoire de la cuisine familiale au Québec, vol. I : Ses origines autochtones et européennes, GID, 2006, 504 pages

MICHEL LAMBERT

Histoire de la cuisine familiale au Québec, vol. II. La mer, ses régions et ses produits, des origines à aujourd'hui, GID, 2006, 912 pages

, GID, 2006,

HISTOIRE DE LA CUISINE FAMILIALE DU QUÉBEC

VOLUME 2 : ANDRÉ LACHANCE

Séduction, amour et mariage en NF, Libre expression, 2007,

ANNE MARIE SICOTTE

Femmes de lumière. Les religieuses québécoises, Fides, 2007, 191 pages

JEAN BARIL

Le Bape devant les citoyens, PUL, 2006,

MICHEL BEAUCHAMPS ET THIERRY WATINE (DIR.)

Médias et milieux francophones, PUL, 2006,

ÉRIC BÉDARD ET JULIEN GOYETTE (CHOIX DE TEXTES)

Parole d'historiens, Anthologie des réflexions sur l'histoire au Québec, PUM, 2006,

PIERRE-LUC BÉGIN

Michael Ignatieff, un danger pour le Québec?, Éditions du Québécois, 2006,

ETIENNE BERTHOLD

Lévis histoire en bref, IQRC, 2007, 197 pages

NORMAND BETHUNE

Politique de la passion, LUX, 2007,

PIETRO BOGIONI

Le Da Vinci code. L'histoire. Le roman. Les questions, Mediaspaul, 2006,

NANCY BOUCHARD ET AL.

Éthique et culture religieuse à l'école, PUQ, 2006,

ALEXANDRE BRUN, FRÉDÉRIC LASSERRE (DIR.)

Les politiques de l'eau, PUQ, 2006,

BRIGITTE CAULIER ET LUC COURTOIS (DIR.)

Québec Wallonie. Dynamiques des espaces et expériences francophones,, PUL, 2006,

SUZANNE CLAVETTE

Participation des travailleurs et réforme de l'entreprise- textes présentés par Suzanne Clavette, PUL, 2006, 103 pages

L'ACTION NATIONALE – AVRIL 2007

PATRICE CORRIVEAU

La Répression des homosexuels au Québec et en France. Du bûcher à la mairie, Septentrion, 2006,

GÉRALD COTÉ

Le jazz vu de l'intérieur, Nota bene, 2006,

MICHELE DAGENAI

Faire et fuir la ville. Espaces publics de culture et de loisirs à Montréal et Toronto aux xixe et xxe siècles, PUL, 2006, 252 pages

RODOLPHE DE KONNINCK ET JEAN-FRANÇOIS ROUSSEAU

Le poids du monde. Évolution des hégémonies planétaires, PUL, 2006,

DOMINIQUE DESLANDRES, JOHN DICKINSON ET OLLIVIER HUBERT

Les Sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discréditation 1657-2007, Fides, 2007

JOSEPH FACAL

Volonté politique et pouvoir médical. La naissance de l'assurance maladie au Québec et aux États-Unis, Boréal, 2006,

GILLES FAUCHER

Gilles Renaud, entretiens, Québec Amérique, 2006, 272 pages

JEAN-FRANÇOIS FILION

Sociologie dialectique. Introduction à l'œuvre de Michel Freytag, Nota Bene, 2006,

ALAIN G. GAGNON

Le fédéralisme canadien contemporain. Fondements traditions, institutions, PUM, 2006, 559 pages

CHARLES GAGNON

Charles Gagnon, feu sur l'Amérique. Écrits vol. 1 1966-72, LUX, 2006, 213 pages

SERGE GAGNON

Quand le Québec manquait de prêtres (charge pastorale au Bas-Canada), PUL, 2006, 426 pages

SERGE GAUTHIER

Charlevoix ou la création d'une région folklorique. Étude du discours de folkloristes québécois (1916-1980), PUL, 2006, 226 pages

L'ACTION NATIONALE – AVRIL 2007

LUC GERMAIN, LUC PAPINEAU, BENOIT SÉGUIN

Le grand mensonge de l'éducation, Lanctôt, 2006,

BENOIT GODIN

La science sous observation. Cent ans de mesure sur les scientifiques 1906 2006, PUL, 2006,

DENIS GRAVEL

Histoire de la FAÉCUM, FAÉCUM, 2006,

CHANTAL HÉBERT

French Kiss. Le rendez-vous de Harper avec le Québec, Éditions de l'homme, 2007, 325 pages

PIERRE HÉBERT

Censure et littérature au Québec. Des vieux couvents au plaisir de vivre (1920-1959), Fides, 2006, 252 pages

LUCIE HÉON, DENIS SAVARD, THÉRÈSE HAMEL (DIR.)

Les cégeps: une grande aventure collective québécoise, PUL, 2006, 456 pages

JULIE HUBERT

La Peur au ventre, Septentrion, 2006, 290 pages

ROLAND JACOB

Votre nom et son histoire, Éditions de L'Homme, 2006,

KARIM JBEILI.

Le psychisme des orientaux, Liber, 2006,

CLÉMENT LEMELIN

L'accessibilité aux études supérieures, coll. Mercure du Nord/Verbatim, PUL, 2006, 56 pages

CAROL LEVASSEUR

Incertitude, pouvoir et résistances les enjeux du politiques dans la modernité, PUL, 2006,

PIERRE LUCIER

L'université québécoise: figure, mission, environnements, PUL, 2006, 179 pages

OLIVIER MALIGNE

Les nouveau indiens. Une ethnologie du mouvement indianophile, Intercultures, 2006, 283 pages

L'ACTION NATIONALE – AVRIL 2007

CATHERINE MAVRIKAKIS

Condamner à mort: les meurtres et la loi et à l'écran 2005, PUM, 2006,

STÉPHANE PAQUIN ET LOUISE BEAUDOIN (DIR.)

Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin Lajoie, PUL, 2006,

STEPHANE PAQUIN ET LOUISE BEAUDOIN (DIR.)

Histoire des relations internationales du Québec, VLB, 2006, 368 pages

MARIE-HÉLÈNE PARIZEAU, SOHEIL KASH (DIR.)

Néoracisme et dérives génétiques, Québec, PUL, 2006, 312 pages

JACQUES PELLETIER

Question nationale et lutte sociale La nouvelle fracture Écrits à contre-courant, Nota bene, 2007, 306 pages

PETER C. NEWMAN

Mulroney: les enregistrements secrets, Fides, 2007,

KARINE PRÉMONT

La télévision mène-t-elle le monde? Le mythe de l'effet CNN sur la politique étrangère des États-Unis, PUQ, 2006,

MARC-URBAIN PROULX

Le Saguenay—Lac St-Jean face à son avenir, PUQ, 2007, 263 pages

YVES ROBY

Histoire d'un rêve brisé. Les Canadiens français aux États-Unis, Septentrion, 2007, 150 pages

MARIE-CLAUDE ROCHER ET MARC PELCHAT (DIR.)

Le patrimoine des minorités religieuses du Québec, PUL, 2006, 271 pages

YVES THÉORËT, ANDRÉ-A. LAFRANCE

Éminences grises: à l'ombre du pouvoir, Hurtubise, 2006, 336 pages

MARTINE TREMBLAY

Derrère les portes closes. René Lévesque et l'exercice du pouvoir (1976-1985), Québec Amérique, 2006, 712 pages

JEAN-PHILIPPE WARREN CÉLINE ST-PIERRE (DIR.)

Sociologie et société québécoise. Présences de Guy Rocher, PUM, 2006, 348 pages



le **R**assemblement
pour un **P**ays **S**ouverain

UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie

C.P. 306, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3
Tél. : (450) 491-5437
Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : www.rpsquebec.qc.ca



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com
Téléphone : (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

Télécopieur:
(450) 471-0026
(514) 355-7923

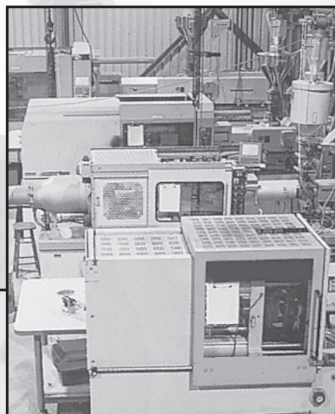
Allard CA inc.

Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177
Courriel : allardp@qc.aira.com

*Gamme de produits standards fabriqués
pour l'industrie mondiale du meuble et de la cuisine.*



ENREGISTRÉ ISO 9001

*Spécialistes de l'injection et du formage sous-vide des plastiques.
Conception et fabrication de moules pour les deux procédés.*

Armotec inc.

2250, rue Sigouin

Drummondville (Québec) Canada J2C 5Z4

Tél. : (819) 478-4024 Téléc. : (819) 478-3456

armotec@dr.cgocable.ca

www.armotec.qc.ca

- 137 Allard & Cie CA
- 138 Armotec
- 55 Caisse d'économie
solidaire Desjardins
- 14 *Devoir, Le*
- 13 *Fondaction*
- 103 Mouvement national
des-Québécoises
et-Québécois
- 137 Rassemblement pour
un-Pays souverain
- 137 Sansregret, Taillefer
et-Associés
- 145 Simplex
- 103 Société Saint-Jean-
Baptiste de la Mauricie
- 103 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre
du-Québec

L'Action
NATIONALE
EN HÉRITAGE

*À la mémoire de
Dominique Bédard
et en remerciement
à sa succession*

LÉGUER POUR
QUE L'ACTION NATIONALE
CONTINUE

CLUB DES
100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen-†	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers-†	Lucie Lafortune-†
Gaston-A. Archambault-†	Anna Lagacé-Normand-†
Jean-Paul Auclair	Bernard Lamarre
Paul Banville	Denis Lazure
Thérèse Baron	Richard Leclerc
François Beaudoin	Clément Martel
Gaston Beaudry†	Jacques-C. Martin
Dominique Bédard †	Yvon Martineau
Yvan Bédard	Roger Masson
Henri Blanc	Daniel Miroux
Antoinette Brassard	Louis Morache
Henri Brun	Rosaire Morin-†
Jean-Charles Claveau	Reginald O'Donnell
Roch Cloutier	Arthur Prévost
Robert Côté	René Richard-†
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Marcel Trottier-†
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin-†	André Verronneau
Claude Ghanimé	Claude-P. Vigeant
Paul Grenier	Madeleine Voora
Michel Grimard	
Yvon Groulx	

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 2500 mots, le compte rendu d'un livre peut compter de 1000 à 1500 mots et un article sollicité peut comprendre de 3000 à 8000 mots. Les textes sont généralement reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans
«L'index des périodiques canadiens»-depuis 1948,
dans «Périodex»-depuis 1984,
dans «Repères»-publié par SDM Inc.
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Pierre Noreau

Secrétaire

Gilles Lavoie

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Christian Gagnon

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Anctil

Pierre de Bellefeuille

Jean-Louis Bourque

Jacques Brousseau

Mathieu Bock-Côté

Jean-Jacques Chagnon

Myriam D'Arcy

Geneviève Dugré

Benoît Dubreuil

Henri Laberge

Josée Lacourse

Alain Laramée

Anne Legaré

Geneviève Légaré

Anne-Michele Meggs

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

André Poupart

Guillaume Rousseau

Paul-Émile Roy

Membres honoraires

Thérèse Baron, Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Jacques-Boulay, Guy Bouthillier, Hélène Chénier, Delmas Lévesque, Pierre Dupuis, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean Genest, Jean-Marc Léger, Georges Meyers

ABONNEMENT

(TPS-TVQ COMPRISES)

10 numéros 20 numéros

Abonnement

68,37 \$ - 125,35 \$

Institution

123,07 \$ - 205,11 \$

Abonnement de soutien

150 \$ - 250 \$

Étudiants

39,88 \$ - 69,51 \$

Autres pays

120 \$ - 198 \$

**Paiement par VISA ou
Mastercard accepté**

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel:
administration@action-nationale.qc.ca
Site: <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi-de Poste - Publications - Enregistrement N°-09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».